

Avril 2021

Vol. CXI, n° 4

L'Action
NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CXI, numéro 4 – Avril 2021



La cour des autres

978-2-89070-044-4

L'Action
NATIONALE

volume CXI numéro 4

AVRIL 2021

envoi de publication

N° de la convention 0040012293

En couverture

Rose Elise Cialdella
Ailes en pénitence

Peinture acrylique, crayons de plomb et à l'encre, 30 po x 24 po, 2020

Prix distinction au Salon d'automne les 150 variations du confinement
Exposition concours 2020 du Musée des beaux-arts de Mont Saint-Hilaire

« Pour l'originalité de cette proposition artistique qui dépasse si efficacement le premier degré imposé par le thème afin d'en évoquer un aspect plus psychologique, voire poétique. Parce que nous avons été très touchés par la suggestion de l'ange gardien, du protecteur, du bienfaiteur qui, tout à coup dans le contexte actuel, semble impuissant avec ses ailes pétrifiées, malmenées. Une oeuvre complexe aux multiples niveaux de lecture. »

Nous sommes anatomie littérale, os-dents-chair, mais tout autant anatomie poétique, énergie-mémoire-croyances. C'est cette dernière, invisible, qui m'interpelle et que j'explore en tant qu'être de racines et de fibres.

Mes racines sont celles d'une fille d'immigrants italiens du Nord, mes fibres sont tous ces liens qui me tissent en tant que femme née au Québec. Racines et fibres m'ouvrent à une puissance des émotions, des souvenirs, des symboles et des langues qui me permet d'explorer tous mes questionnements sur la vie. Il s'agit d'une force nourricière qui me pousse à transmettre ce que mes ancêtres font de moi, avec moi.

Je vis ma peinture comme des parcours: entre ma tête et mon cœur, entre la maternité de ma mère et la mienne, entre ma langue maternelle et la langue de mon pays natal.

Ma production exprime mon héritage intérieur avec vigueur et s'inscrit dans le courant romantique, accordant également une grande signification à la matière représentée par la symbolique. Je privilégie l'acrylique, et termine mes toiles avec les beiges qui viennent les englober comme une chaleur humaine consolidante (remplacé par du gris pour *Ailes en pénitence*). Dans mes toiles s'impose souvent un collage, que je définis comme l'essentiel de mon être, ma source. Il s'agit d'un dessin que j'ai fait à partir d'une photo de mon visage d'enfant qui a le regard tourné vers sa mère.

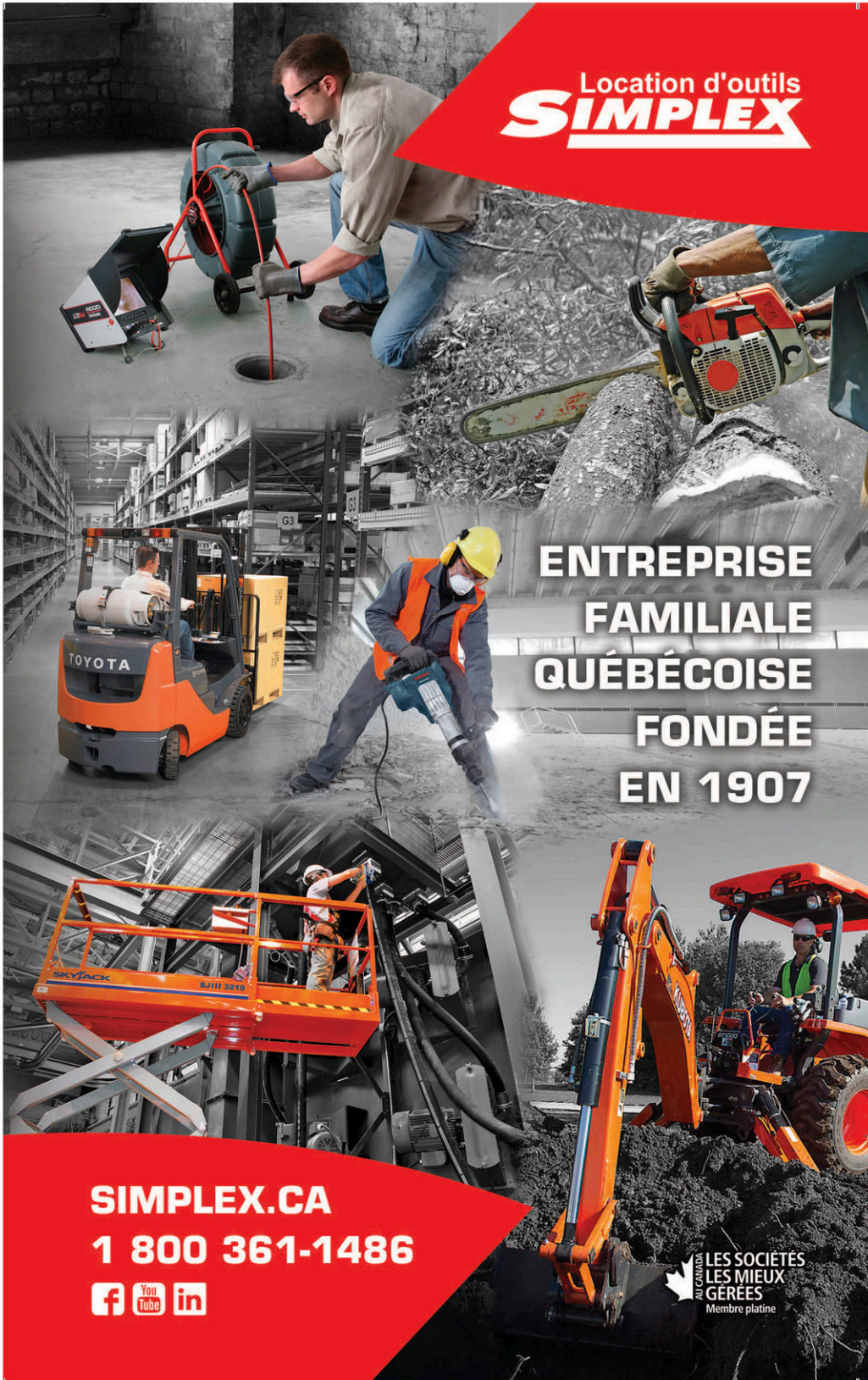
Synthèse de ma pensée et des aspirations de ma conscience, mes oeuvres cherchent à refléter une certaine profondeur d'âme, à éclairer mon intelligence, à consolider des éléments intimement liés.

Enracinement et intériorité constituent pour moi la seule marche à suivre et l'époque actuelle me mène à remettre en question encore davantage la vie par ces éléments et à désirer sensibiliser mes semblables à cette voie.

Le site de l'artiste: recialdella.com

Boutique de vente des oeuvres:




levivoir.com/les-artistes-en-boutique/rose-elise-cialdella




Location d'outils
SIMPLEX

**ENTREPRISE
FAMILIALE
QUÉBÉCOISE
FONDÉE
EN 1907**

SIMPLEX.CA
1 800 361-1486


LES SOCIÉTÉS
LES MEUX
GÉRÉES
Membre platine



82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste; François-Olivier Dorais, professeur (UQAC); Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal; Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès : Lucille Beaudry (science politique, UQAM); Robert Comeau (histoire, UQAM); Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Membres du jury du prix André-Laurendeau : Jean Chartier, Pierre-Paul Sénéchal; Lucia Ferretti.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté



revues culturelles québécoises

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE - ESPACE - ESSE
INTER - LE SABORD - PLANCHES - PHOTO SOLUTION
VIE DES ARTS - ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES
CINÉ-BULLES - CINÉMAS - SÉQUENCES CRÉATION
LITTÉRAIRE ENTREVUS - ESTUAIRE - EXIT

LES ÉCRITS - MÆBIUS - XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD! - CAMINANDO - L'ACTION NATIONALE
LIBERTÉ - L'INCONVÉNIENT - NOUVEAU PROJET - NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME - RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES - RELATIONS
HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS - CONTINUITÉ - HISTOIRE QUÉBEC - MAGAZINE GASPÉSIE LITTÉRATURE
LES CAHIERS DE LECTURE - LETTRES QUÉBÉCOISES - LURELU - NUIT BLANCHE - SPIRALE THÉÂTRE ET MUSIQUE CIRCUIT
JEU REVUE DE THÉÂTRE - LES CAHIERS DE LA SQRM THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN
ÉTUDES LITTÉRAIRES - TANGENCE - VOIX ET IMAGES

SODEP.QC.CA

sodep revues
culturelles
québécoises

Sommaire

Éditorial

- La cour des autres et l'intérêt national** 4
-Robert Laplante

Articles

- Genèse d'une tendance*
Du marketing pénitentiel au management pénitentiel 11
-Pascal Leduc

Primeur

- La commission Tremblay** 23
-Michel Sarra-Bournet
- L'anthropologie de Jacques Ferron** 39
-André Campeau

Dossier

FRANÇAIS DES GESTES FORTS ?

- Pour le cégep français** 58
-Nicolas Bourdon

- L'exemple des investissements en immobilisations*
Québec préfère les universités anglaises 66
-Frédéric Lacroix

- Corriger les erreurs de la loi 101** 85
-Pierre Serré

- Entretien avec M^e François Côté*
Le bilinguisme canadien propose un accommodement raisonnable pour le français 94
-Sébastien Bouthillier

- Français*
Dépasser nos inquiétudes 104
-Étienne-Alexandre Beauregard

Lectures

Recensions

- COLLECTIF 116

- Rester vivants. Qu'est-ce qu'une civilisation après le coronavirus ?*
- ROMÉO BOUCHARD 123

- Le rêve de Champlain, de Papineau et de René Lévesque: un peuple !*

Livres reçus

La cour des autres et l'intérêt national

Le Canada unitaire avance inexorablement. Le jugement de la Cour suprême concernant la constitutionnalité de la taxe carbone vient de lui fournir sa base doctrinale. Ce qui jusqu'ici se déployait plus ou moins implicitement sous diverses mesures de centralisation va désormais s'afficher au grand jour. Le chantage politique et les manœuvres sounoises camouflées dans les calculs de la péréquation et des programmes de transfert, les coups fourrés à grand renfort du pouvoir de dépenser, ne disparaîtront pas pour autant. Mais l'intérêt national va maintenant servir de justificatif puissant.

Le gouvernement des juges vient de franchir une étape cruciale. Même l'un des leurs estime qu'il va trop loin. Et ce n'est pas parce qu'il vient de l'Alberta pétrolier que le juge Russel Brown a inscrit sa dissidence, c'est parce que, écrit-il, «Ce cadre d'analyse donne lieu à un nouveau modèle du fédéralisme fondé sur la hiérarchie et la supervision». En clair, ses savants collègues ont décidé de donner à Ottawa l'autorité ultime pour sanctionner les choix et décisions des provinces. C'est le gouvernement fédéral qui a désormais le monopole de la définition légitime de l'intérêt national. Les vannes sont ouvertes. Cette fois, c'est au nom de la lutte aux changements climatiques, tantôt ce sera au nom du bien-être des personnes âgées, demain pour verrouiller les institutions culturelles. Le nationalisme du Canada postnational vient de trouver là sa

voie de renouvellement et d'expansion. Et il n'y aura rien pour endiguer le flot de bien-pensance que la propagande libérale va déverser à grand renfort de rhétorique moralisatrice. *Ottawa knows best!* Et c'est toujours pour notre bien.

Les Québécois qui pensent que l'Assemblée nationale du Québec est le lieu ultime de définition et d'orientation de notre vie collective viennent de se faire servir une autre leçon de choses. Nous ne sommes pas maîtres dans notre maison. Les indépendantistes le disent depuis longtemps. Les autonomistes, pour leur part, viennent de se faire rembarrer. Exit le pseudopragmatisme du compromis raisonnable. Sonia Lebel n'a eu d'autres choix que de prendre acte. Il lui restera toujours un peu d'espace pour déplorer, mais dans les faits elle vient déjà de tendre l'autre joue. Le supplice va s'intensifier et il ne lui restera plus que les lamentations et un rôle de clown à la foire aux illusions. L'autonomisme sans seuil de rupture n'est pas une posture politique, c'est un discours de consentement et de résignation. Les plus cyniques font semblant d'y croire, les mercenaires se taillent des carrières à fabriquer des écrans, à dresser de faux combats que les plus fragiles ne demandent qu'à endosser.

La pandémie et sa lassitude viennent de fournir un formidable coup de pouce à la logique de domination qu'Ottawa pourra conduire plus impunément que jamais. Ceux et celles qui faisaient des phrases sur les décisions d'Ottawa concernant l'augmentation des contributions fédérales au financement de la santé vont devoir faire des pirouettes de plus en plus disgracieuses. Radio-Canada n'en finira plus d'épilouigner sur l'effilochement du front commun des provinces...

C'est en réaction à ce jugement que le gouvernement Legault aurait pu vraiment prouver son attachement national. L'occasion est ratée. D'autres reviendront rapidement,

mais les coûts de réplique vont grimper à très grande vitesse. À la veille de cueillir un solide mandat majoritaire, Ottawa ne manquera pas de promesses électorales pour mijoter les coups fourrés. Les promesses soigneusement tournées pour prétendre que le peuple s'est prononcé vont occuper une place centrale dans une arnaque unitariste sans précédent.

Il faudra savoir s'affranchir des arguties pseudoconstitutionnelles. La Cour suprême n'est pas la voie de la sagesse, elle est l'outil d'un régime et d'un ordre politique instrumentalisant l'activisme juridique. La constitution qu'elle ne se gêne pas de dévoyer ne gagne certainement pas en légitimité. Déjà conçue pour harnacher notre Assemblée nationale et corseter encore davantage l'expression de la volonté de notre peuple, cette constitution est plus que jamais un instrument d'assujettissement. On ne saurait la considérer sans autoaveuglement.

Là où le juge Brown s'inquiète pour sa province, le Québec doit s'alarmer de ce que cette inquiétude peut représenter comme piège pour lui-même. Car si l'Alberta grogne pour ce qu'Ottawa l'empêche de faire, en aucune manière les Albertains ne doutent de se définir comme *Canadians* et de reconnaître Ottawa comme leur gouvernement national. Les débats que le juge Brown va alimenter au Canada sont ceux-là qui porteront sur les limites et les modalités de la logique du compromis dans le processus unitaire. Pour le Québec les inquiétudes du bon juge sont d'une tout autre nature: l'ordre *canadian* ne va pas nourrir de simples arrangements politiques, il va programmer la dissolution de notre gouvernement national, sa réduction et sa succursalisation.

Le vote pour la CAQ a d'abord été un vote reposoir, un vote pour en finir avec le mépris libéral et le rejet d'un péquisme velléitaire et pusillanime. La rhétorique nationaliste permet-

tait de jeter un peu de baume sur les plaies du dénigrement. Mais la logique *canadian* n'a rien perdu de sa force sous le poids des mots gentilletons de notre premier ministre. Rien de ce que le gouvernement Legault n'a réclamé d'Ottawa n'a été concédé et, avec ce jugement, plus rien ne le lui sera accordé qu'à très fort prix.

À moins de sombrer dans la plus ubuesque des sémantiques, il ne peut y avoir deux doctrines de l'intérêt national dans... la même doctrine fédéraliste. Les arguties autonomistes ne servent plus désormais qu'à mettre du lubrifiant dans les rouages d'une machine à broyer le Québec. C'est là une vérité politique cruelle : le consentement à la soumission, le choix de se laisser dissoudre ne sont pas vivables comme options politiques explicites. Même les vaincus ont besoin d'illusions. Les marchands d'alibis vont faire de bonnes affaires. Il faudra les traquer sans relâche, montrer la démission et faire voir les simulacres. L'autonomisme n'est qu'un moment de la folklorisation. Il suffit de voir la condescendance de Mélanie Joly sur le « déclin » du français pour imaginer le traitement qu'Ottawa fera subir à la bourgeoisie française qu'il aimera chérir.

Les indépendantistes ont plus que jamais la très lourde tâche de donner tort à Maurice Séguin qui disait l'indépendance nécessaire mais impossible. Il faut montrer que nous refusons qu'Ottawa soit notre maître. Et cela commence par la reconnaissance que la Cour suprême du Canada est la cour des autres. C'est un tribunal étranger qui se joue d'une constitution qui n'est pas la nôtre. La dépendance n'est pas une voie de développement. La soumission est incompatible avec l'honneur et la dignité. ◻



*L'assurance d'une culture québécoise
forte et vivante*

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de
L'Action NATIONALE

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

LANGUE
FRANÇAISE



PATRIMOINE
NATIONAL



SOUVERAINETÉ
DU QUÉBEC



 **Société
Saint-Jean-Baptiste
de la Mauricie**

WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+

LIBRAIRIE POIRIER

La Caisse d'économie
solidaire est **la**
coopérative financière
des entreprises
collectives et des
citoyens engagés
pour une économie
sociale et durable.

CAISSE.
☒ D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

1 877 647-1527

caissesolidaire.coop



On investit ici.

Dans le développement des territoires

Pour favoriser la revitalisation des territoires urbains, pour soutenir les communautés.

Dans l'agroalimentaire durable

Pour améliorer l'accès à une alimentation saine issue d'une approche responsable.

Dans la lutte contre les changements climatiques

Pour faciliter la transition énergétique et préserver notre capital naturel.

Genèse d'une tendance

Du marketing pénitentiel au management pénitentiel

Conserver sa clientèle et en conquérir de nouvelles à moindre coût fait toujours partie de l'ABC du plan de mise en marché d'une entreprise en milieu concurrentiel. Acquisition et rétention sont les obsessions de ces plans. Souvent, on mettra au défi les gestionnaires du marketing de créer une stratégie de communication agressive et novatrice afin de compenser le mouvement inverse que prendra le produit/service, c'est-à-dire l'uniformisation et la standardisation.

Le but du stratège de mise en marché est à la fois simple et exigeant: attirer de nouveaux clients tout en s'assurant d'un effet positif ou au moins neutre sur la base déjà fidèle et loyale. Ainsi, on a pu observer des annonces télévisées de Kraft Dinner où des ados font cuire les fameuses pâtes jaunes dans une machine à laver, question de montrer que le produit est non seulement convivial, abordable, mais aussi unique et irrévérencieux. Les données imposantes recueillies sur le comportement du consommateur et ses motivations auront motivé cette campagne publicitaire. Et on veut bien que le public non ciblé et impossible à convertir, comme les clients qui préfèrent leur lin grillé de chez Rachelle Bery, ait un haut-le-cœur en voyant cette publicité.

* L'auteur a occupé des rôles de direction dans des entreprises manufacturières et fait partie de conseils d'administration et de comités d'association de manufacturiers canadiens.

À l'inverse, de ce positionnement ciblé et dans une autre salle de l'entreprise, on travaille afin que le produit devienne de plus en plus uniformisé en Amérique pour épargner sur les coûts. Même qu'à travers ce processus, le fameux Diner Kraft version québécoise est simplement devenu le Kraft Dinner «KD» comme au Canada anglais. Finalement, grâce à son marketing original, le manufacturier américain a pu augmenter sensiblement le prix de ce produit lors de la dernière décennie tout en s'attirant de nouveaux consommateurs sans s'aliéner ses fidèles. On a atteint la cible.

Suivant les mêmes desseins, l'industrie des biens de consommation a aujourd'hui un défi semblable à relever face à un segment influent et revendicateur de sa clientèle, les groupes militants en quête de diversité et d'inclusion à la suite de troubles et de crimes aux États-Unis. Sur les mêmes bases, et répondant à cette même logique pressante de séduction du marché, naquit donc le marketing pénitentiel. Pourquoi cet adjectif? Parce que la stratégie en question ne s'arrête pas uniquement à faire la légitime promotion de l'universalité, de la diversité, de la transparence et au besoin des communautés d'avoir une voix. Elle répond également aux pressions qui demande la pénitence du groupe majoritaire, quel qu'il soit. Chez les grandes entreprises, souvent visées par les militants, on élabore alors rapidement une stratégie et des efforts pour y répondre. D'inspiration résolument américaine, le marketing pénitentiel a comme objectif de rejoindre cette clientèle minoritaire et ses porte-paroles (parfois autoproclamés et tapageurs) à travers des messages faisant appel à la pénitence et même la repentance de la majorité, devant même puiser allégrement dans les sentiments de culpabilité de celle-ci pour répondre aux revendications de la minorité des minorités.

Loin d'être novatrice et révolutionnaire, la fonction externe de cette stratégie marchande doit ses bases aux besoins d'inertie qu'ont les entreprises capitalistes, au besoin d'utiliser des moyens existants pour encadrer et possiblement mater un phénomène nouveau affectant son marché cible. En abolissant toute mention de «blancheur» de ses produits de cosmétiques par exemple. On comprendra que les troubles ethniques, la réaction trumpiste et la relecture de l'histoire des minorités aux États-Unis ont fait scintiller les lumières rouges sur le tableau de bord des entreprises américaines, surtout celles vendant des produits de consommation courante et risquant un lynchage en ligne si elles ignoraient le phénomène. Aidés par la massification des technologies d'information et des mégadonnées disponibles sur l'humeur du consommateur, on se doit donc de devancer les concurrents au niveau des thèmes et idées et épouser l'humeur de celui-ci.

L'innovation apparente est donc généralement dans le message, dans le porte-parole, et non pas nécessairement dans le service ou produit qu'on vous offre. Ne réécrivant pas le b-a-ba du positionnement commercial, le marketing pénitentiel et ses stratégies comptent sur la continuité, rehaussée par la vigueur d'un message clé dernier cri, pour assurer la survie d'une entreprise devant endiguer le chaos externe constant auquel elle est confrontée. Mais on mise également sur les économies d'échelles, c'est-à-dire sur l'utilisation massive du message ciblé et parfaitement uniformisé, voire aiguillé, pour rejoindre un segment de clientèle à la fois précis et le plus vaste possible.

Pour être vaste, il faut déborder les frontières, il faut massifier autant que possible. Et ce débordement d'origine américaine, voire ce déferlement, bâtit des routes et force les entreprises locales à les emprunter, afin de ne pas y perdre

au change. C'est ce que fait la canadienne Joe Fresh, propriété de Loblaw, qui lance des campagnes publicitaires télévisées avec des figurants si peu représentatifs de son marché et de sa clientèle qu'elle pourrait s'adresser à n'importe quel public, surtout américain, peut-être africain, mais surtout pas québécois. La Banque Royale et bien d'autres utilisent la même méthode au petit écran. On peut présumer que ces annonces ont été prétestées à la va-vite auprès des consommateurs actuels qui ne sont désormais plus représentés à l'écran et que leur réaction alla de neutre à positive.

L'importation de thèmes américains est alors jugée non seulement acceptable, mais nécessaire et conforme aux nouvelles règles du jeu. Et c'est la course pour l'écran et pour l'attention de l'œil du consommateur, on ne veut pas être deuxième. On comprendra que les gestionnaires jadis responsables des annonces Kraft Dinner et ses semblables auront une déconcertante facilité à assimiler et exécuter le marketing pénitentiel tellement la marche à suivre est la même: on identifie le nouveau marché/créneau cible, on le crible de messages clés et d'images répondant à ses aspirations tout en évitant le plus possible de s'aliéner sa clientèle actuelle.

Des contradictions menant à un nécessaire reformatage

Ironiquement, ces efforts combinés de ciblage et de masification des thèmes créent parfois de curieux problèmes lorsque plaqués au réel, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise ayant adopté le marketing pénitentiel comme stratégie clé. Ainsi, la très réputée *Harvard Business Review* prêta récemment ses pages à la blogueuse Nataly Kelly, de «Born to Be Global», qui confie à ses lecteurs que l'obstacle aux campagnes de Diversité et Inclusion autant à l'interne qu'à l'externe est... la diversité. Ainsi, dans beaucoup de

pays, le mouvement de pénitence américaine face à ses crimes ethniques tombe à plat. On trouve en plus difficile de traduire ses thèmes dans la langue des locaux. Elle suggère donc de trouver des parallèles transculturels dans chaque pays afin de faciliter les rapprochements et trouver une source de souffrance et d'injustice équivalente. Sinon, il faut simplement procéder à une américanisation des esprits : « *While it might not be immediately obvious why an employee in Tokyo should learn about the history of slavery in the United States, if we want our global teams to work together, they need to understand one another's realities.* »

Devra-t-on parfois procéder à l'élimination de la vérité pour remettre les clés du réel à la propagande? Les réponses sont parfois plus difficiles à trouver qu'elles en ont l'air. Une cadre d'une entreprise manufacturière canadienne dont les services déménagent peu à peu de Montréal vers Toronto m'a confié une situation récente assez particulière. Le comité de diversité et inclusion (D&I) de l'entreprise la convoqua avec quelques pairs afin de discuter des légitimes efforts de diversité dans le recrutement. On fit alors la liste des initiatives possibles de maillage avec des organismes locaux afin de favoriser le recrutement de talents issus de la diversité. La cadre en question posa une question sur la base de son étonnement qu'aucun organisme sur la liste n'était francophone. Il s'ensuivit un long silence et un inconfort si grand parmi les participants à la réunion que la cadre retint difficilement son réflexe de s'excuser. Elle aurait pu aussi demander quelle est l'importance de la diversité des idées dans le cadre d'influx de nouveaux talents. Apparemment ce n'était pas au programme.

À cet égard, certains locaux restent donc sceptiques devant un mouvement diversitaire qui milite pour une américanisation décomplexée d'un côté, tout en montrant parfois

des signes d'appartenance ou d'ouverture pour le moins contradictoires de l'autre. Ainsi, lorsqu'on écoute ou lit les plénipotenciaires de la diversité transformatrice et leurs revendications devant mener à l'émancipation des uns et la pénitence des autres, on s'étonne de les découvrir profondément attachés à leur culture d'origine et sans les nuances et la pudeur qu'on attendrait. Par exemple, Cheyenne Lopez, autrice d'un récent article dans une des ultimes parutions du *HuffPost*, fustige l'essoufflement des mesures de diversité et inclusion alors que le racisme systémique gangrènerait les entreprises canadiennes. Dans le même média, elle est présentée comme quelqu'un « avec une éducation caribéenne stricte qui a contribué à façonner sa façon de voir le monde ». J'ai eu le réflexe d'oser remplacer caribéenne par québécoise dans cette phrase, comme pour me l'approprier. Inconfort. Notre époque nous accable de drôles d'interdits.

L'autre grand défi du marketing pénitentiel comme outil de communication externe, c'est sa durabilité, voire son authenticité. On comprendra que les militants surveillent la pérennité des gestes et positions entourant la diversité à l'américaine dans l'entreprise. Et qu'ils ne sont pas sans savoir que sans cette vigile, une entreprise ayant fidélisé un marché passera à un autre sujet sans trop d'états d'âme. Nul militant engagé ne souhaite être instrumentalisé le temps d'un moment marchand opportun ou d'une mode passagère lorsqu'on croit sincèrement au besoin d'une transformation profonde et universelle et de longue haleine des mentalités. Lorsqu'on croit à la difficile, mais nécessaire, globalisation d'un mouvement ayant comme base un crime policier odieux et une histoire américaine contenant son lot de moments sombres et inhumains.

À cet effet, toujours tiré de l'article de la gestionnaire en communications internes Cheyenne Lopez, on est témoin

de «l'échec» des entreprises canadiennes lors du Mois de l'histoire des Noirs. L'autrice critique entre autres la chaîne Séphora qui s'était empressée de reconnaître le racisme systémique au Canada et dans ses propres succursales sur la base d'études américaines pour ensuite rester relativement muette dans les mois suivants sur le sujet de la diversité et inclusion, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle suggère donc que pour assurer sa pérennité, l'élan de diversité et inclusion doit vivre à l'interne d'abord. Selon des étapes et une recette qu'elle suggère, elle nous dit «commencez à l'intérieur.»

En d'autres mots, le marketing pénitentiel à l'externe ne peut qu'être de façade, un outil commercial passager si on n'a pas formé les esprits à l'interne, si on ne l'a pas intégré dans toutes les plateformes de l'entreprise, en incluant les ressources humaines. Le management doit également être pénitentiel.

Vers la pénitence comme outil managérial interne – une évolution logique

Et ce travail est déjà en cours, dans plusieurs grandes entreprises présentes chez nous. Américaines bien sûr, mais d'autres également se disant «globales» donc résolument apatrides. Et la pression de l'environnement est énorme envers celles-ci, et pas seulement à cause de publications militantes ou fanatiques ici et là. Elle provient de publications de sérieux magazines d'affaires, des militants-conférenciers connus, des universités, et elle rejoint les conseils d'administration et de direction ciblés par les groupes militants.

Naturellement, la présence importante et grandissante d'étrangers en transit à la tête des sièges sociaux de grandes entreprises basées ici permet une communauté des esprits avec les prosélytes de la «D&I». Chez nous, certains

opposent même plus ou moins subtilement les initiatives de l'ouverture à l'Autre aux exigences de faire du français la langue du travail. Avec succès selon les articles qu'on peut lire sur la Banque Laurentienne, Agropur, L'Oréal et combien d'autres entreprises manufacturières dites « globales ». Certains ajouteraient « apatrides. » Ce succès et l'ampleur du mouvement appelant la majorité à la pénitence forcent même la main des influenceurs vivant essentiellement de commandites et de contrats avec de grandes marques. Selon Léger, près de la moitié se sentent obligés de prendre position sur des questions sociales (*Les Affaires*, février 2021). On a compris que la reconnaissance du racisme est au haut de la liste des positions sociales devant être célébrées.

Est-ce que cette pression de l'environnement est suffisante pour créer des transformations à grande échelle à l'intérieur des organisations ? Difficile à dire. Par contre, au Québec et ailleurs, la recherche de diversité et la reconnaissance du racisme systémique d'origine américaine cadrent assez bien avec plusieurs éléments d'une dynamique déjà en cours.

Premièrement, notre époque vise une plus grande égalité des pouvoirs en entreprise, voire le déboulonnement lent, mais continu de la figure et de la fonction d'autorité dans l'entreprise au profit d'une participation accrue des employés. Depuis plusieurs années, on a graduellement abandonné de facto la verticalité, c'est-à-dire « le bon vieux modèle de la hiérarchie militaire » pour le dire comme la *Revue Gestion* de nos HEC. On vise concrètement l'aplanissement des structures, le décroisement des fonctions, la libéralisation des communications jadis trop verticales, trop « top/down ». On est en quête de rapprochement, de sensibilité, d'humanisation des rapports hiérarchiques dans l'entreprise.

Avec les intentions nobles et légitimes se pointent aussi les partenariats improbables, celui entre l'École nationale de l'humour et les HEC par exemple. On croit pertinent que le gestionnaire d'aujourd'hui et de demain se sensibilise «au pouvoir de l'autodérision, aux types d'humour utilisés par les gestionnaires et au rire comme outil de communication et de proximité». On pourra ainsi participer à un *team building* pour bâtir un vaisseau spatial en équipe par exemple!

À partir de matériaux désassortis dans un exercice où les rôles formels sont abolis, le gestionnaire se présente en humain comme les autres, cabotin même, dans toute cette vulnérabilité qu'on nous assure que les employés recherchent. Pour utiliser une formule de Beau Dommage, il est maintenant plus que convenable que le gestionnaire fasse tourner des ballons sur son nez. L'espace est créé pour que les groupes militants porteurs d'outils «connectent» le dirigeant aux éléments tapageurs de sa base, geste qui sera vu et célébré comme un autre pas vers l'élimination heureuse et souhaitée de la verticalité. Déjà, le *Financial Times* rapporte que des entreprises ont instauré des programmes de «mentorat inversé» pour permettre un échange direct entre un employé et le dirigeant. L'un d'entre eux avoua même avoir appris à envoyer des invitations dégenrées aux cocktails de Noël grâce à l'apport de son mentor employé.

Deuxièmement, on assiste à une transformation des fonctions en entreprise liée au phénomène des mégadonnées et de l'intelligence artificielle. Certains identifient ce phénomène comme la quatrième révolution industrielle, la transformation numérique ou l'industrie 4.0. Comme lors des révolutions technologiques précédentes, la conséquence normale sera la réduction du capital humain, donc des coûts administratifs et de production. Après avoir promené leurs chaînes de production en Asie et au Mexique, les entreprises

globales trouveront enfin une nouvelle façon de réduire les coûts. Les PME doivent également le faire si elles souhaitent survivre et continuer de compétitionner. Heureusement, nous pouvons apprendre des révolutions précédentes pour anticiper les changements en entreprise et l'impact sur les rapports humains. C'est ainsi qu'un penseur comme Christopher Lasch, qui observa le début de la troisième révolution, dite de l'informatique, qu'elle nous a légué de précieuses observations. Pour le citer, il rapporta que «l'élimination des compétences, tant au bureau qu'à l'usine, a créé des conditions telles que la puissance de travail se mesure en termes de personnalité, plutôt que de force ou d'intelligence».

Il faut se rappeler que la troisième révolution industrielle eut surtout un impact sur la gestion de l'énergie ainsi que sur une automatisation additionnelle des processus, des gestes répétitifs, donc sur les ouvriers manuels. En 2021, au moment de vivre la quatrième révolution, on identifie déjà une grande différence avec la précédente, celle que Lasch étudia à ses balbutiements. En effet, celle que nous vivons aujourd'hui aura un impact beaucoup plus dramatique sur les cols blancs que sur les cols bleus. Car ce sont les capacités d'analyse, de faire des liens de causalité, de prédiction et de jugement des humains qu'on vise à remplacer. Pour le dire autrement, ceux qui décident de la transformation numérique nécessaire en entreprise, ceux qui sont en situation de pouvoir, risquent de justifier leur imminente mise à pied ou celle de plusieurs de leurs collègues. L'abolition de leur poste. Leur finitude professionnelle au profit de l'intelligence artificielle. Que reste-t-il à celui qui voit ce mur se pointer à l'horizon ?

Lasch nous enseigne que, si «le succès matériel [est] de moins en moins dépendant du talent et de la compétence, [on] encourage la présentation de sa propre personne comme une marchandise». Ainsi, le cadre désabusé, aux compé-

tences obsolètes, peut se retourner vers la morale, vers des positions riches et populaires sur les questions sociales pour continuer à justifier sa présence en entreprise et à coaliser l'attention vers sa personne. À cet effet, tout militantisme aux visées inclusives et supporté par le vaisseau mère états-unien représente une indéniable planche de salut et de justification en soi. Encore une fois, tout comportement qui semble permettre de canaliser le chaos externe pour aider l'entreprise à combler son besoin d'inertie sera bienvenu, sinon salué. Étrangement, pour le dire comme Chateaubriand, le gestionnaire éclairé s'écrira intérieurement « Levez-vous, orages désirés » devant un changement d'humeur du marché que nul n'aurait pu prédire. C'est sa planche de salut pour survivre à la quatrième révolution industrielle.

Pour conclure, le marketing pénitentiel est la réponse externe et hâtive des grandes entreprises à un phénomène social américain, dans un contexte d'incertitude managériale à l'interne, de transformation technologique plus rapide que l'évolution des mentalités et des rapports de pouvoirs. Par instinct, sentiment d'urgence et intérêt financier, on a donc importé massivement (*fast adapt*) la stratégie de pénitence américaine et ses tactiques de communication partout en Occident, en particulier chez nous, les voisins immédiats.

La stratégie doit maintenant répondre de son authenticité, se défendre de n'être que source de cupidité marchande, par une internalisation du phénomène dans l'entreprise, par un management pénitentiel tous azimuts avec chartes de diversité et inclusion à l'appui, sous la surveillance des groupes militants diversitaires. Devant cette situation, mais derrière les portes closes, le management local doit ré-évaluer le soutien tous azimuts à un mouvement de plus en plus tentaculaire et enlisé dans ses contradictions, faisant face aux vents contraires qui s'élèvent pour en remettre en question les dérives probables.

Nous mène-t-il directement non pas vers une universalité accessible pour chacun, mais à une uniformisation à la sauce américaine qu'on ne cache même plus? Est-ce que la majorité silencieuse, employés comme clients, se lèvera éventuellement d'un trait pour fermer la parenthèse d'un mouvement et ses dérives, non sans en conserver des principes d'universalité et de chance égale pour tous, un peu comme en 1968? Autrement dit, le réel a-t-il dit son dernier mot? □

Liens et références

The Conversation

<https://theconversation.com/linertie-des-organisations-obstacle-au-monde-dapres-139886>

Harvard Business Review

<https://hbr-org.cdn.ampproject.org/c/s/hbr.org/amp/2021/03/implementing-inclusive-policies-across-a-global-organization>

HuffPost

https://quebec.huffingtonpost.ca/entry/entreprises-canadiennes-echec-mois-histoire-noirs_qc_603e4b03c5b68297150354a4

Revue Gestion

<https://www.revuegestion.ca/votre-entreprise-est-elle-horizontale-ou-verticale>
<https://www.revuegestion.ca/portrait-leader-louise-richer-30-ans-legitimer-l-humour>

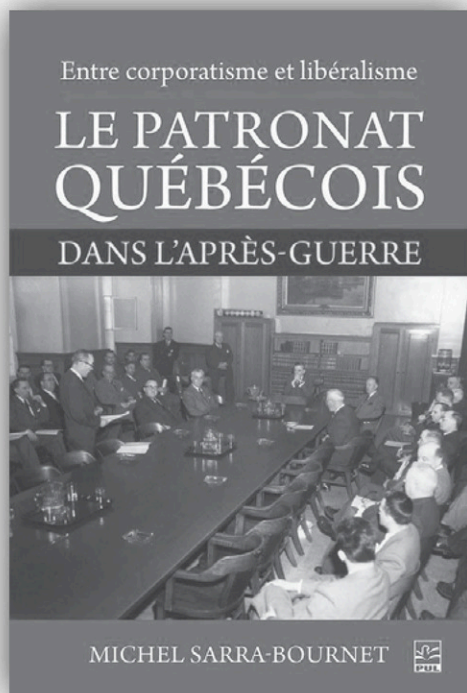
Financial Times

<https://www.ft.com/content/53d12284-391f-11e9-b856-5404d3811663>

Le Journal Les Affaires

<https://www.lesaffaires.com/archives/generale/depuis-2020-prendre-position-est-davantage-valorise/622942>

23
Primeur



La commission Tremblay

extrait de l'ouvrage posthume de
Michel Sarra-Bournet

Le patronat québécois dans l'après-guerre

à paraître le 28 avril 2021
aux Presses de l'Université de Montréal

La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) est un cas type fort pertinent. Elle a été mise sur pied par Maurice Duplessis à l'instigation de la Chambre de commerce de la province de Québec, inspirée par celle de Montréal. C'était la première grande commission d'enquête du Québec. Le gouvernement fédéral avait plusieurs longueurs d'avance dans ce domaine. On n'a qu'à mentionner la commission Rowell sur les relations fédérales-provinciales (1937-1940) et la commission Massey sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (1949-1951). Dans les deux premiers cas, les enquêtes visaient à préparer le terrain pour un geste politique important de la part du gouvernement : une centralisation du pouvoir fiscal et l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture. La commission Tremblay avait aussi des visées politiques. Absente de la stratégie de Duplessis, elle devint vite une arme de choix dans sa lutte contre Louis Saint-Laurent au sujet des pouvoirs fiscaux respectifs de Québec et d'Ottawa.

Par ailleurs, la commission Tremblay recelait une dimension souvent ignorée. Elle était l'aboutissement des démarches d'un important groupe de pression : la Chambre de commerce de Montréal. En plus, elle inaugura une nouvelle période dans les relations sociopolitiques au Québec. Elle donna à une foule de groupes du Québec une première occasion d'exercer une pression sur le gouvernement québécois. Pour bien des groupes sociaux et économiques, il s'agissait d'une première : ils agissaient en dehors du cadre traditionnel des institutions confessionnelles. La commission Tremblay

eut donc le double effet d'accélérer la laïcisation et d'établir le pluralisme des groupes comme mode de relations sociopolitiques au Québec.

Comment cela a-t-il commencé? L'autonomie fiscale fut un des fers de lance des objectifs de la Chambre de commerce au tournant des années 1950. La CCDM ne se contenta pas de susciter la création de la commission Tremblay par ses appels en faveur de l'autonomie des provinces, mais elle incita aussi le plus de groupes possible à présenter un mémoire devant la Commission, contribuant ainsi à son succès. Ces groupes exprimèrent souvent leur espoir que le gouvernement du Québec devienne plus actif. La Chambre de commerce ainsi que l'API présentèrent leur point de vue aux commissaires. La Commission fut d'abord le résultat de la pression d'un groupe de gens d'affaires, mais son déroulement signifia le commencement d'une ère nouvelle pour les groupes sociaux et économiques au Québec qui en ont profité pour se transformer en groupes d'intérêt, puis en groupes de pression.

La CCDM et la préparation de la commission Tremblay

Le rôle des chambres de commerce dans l'avènement de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels a déjà été bien étudié¹. Qu'il suffise de rappeler ici que, le 26 novembre 1952, une délégation imposante de plus de 600 personnes se rendit à Québec demander à Duplessis d'instaurer

1 Voir René Durocher et Michèle Jean, «Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953-1956», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n°3, décembre 1971, p. 336-363.

une telle enquête. L'initiative de cette démarche avait été prise par la Chambre de commerce de la province de Québec qui adopta une résolution en ce sens lors de son congrès d'octobre 1952. Les membres de la Chambre de Montréal avaient pris une part importante dans cette décision².

Pour justifier la mise sur pied d'une commission, on fit valoir, dans un mémoire remis à Duplessis, «que le temps est venu de contrecarrer cette propagande centralisatrice par une propagande de même genre en faveur du point de vue décentralisateur, le seul véritablement démocratique». Surpris par l'ampleur du mouvement, Duplessis a répondu aux délégués: «Le mémoire que l'on vient de me présenter sur la question des relations fédérales- provinciales est le plus important qu'on ait jamais présenté. Je vous en remercie. En principe, je favorise votre recommandation de former une commission, c'est la proposition la plus sérieuse qui m'a été faite à date³.»

Les démarches des Chambres auprès du premier ministre du Canada n'ont pas été aussi fructueuses. Une fois connue la décision de Duplessis de mettre sur pied la commission Tremblay, les délégués des chambres de commerce ont pris la route d'Ottawa, le 26 février 1953. Ils ont demandé en vain à Louis Saint-Laurent de s'engager à convoquer une

2 «Un geste historique», Faits et tendances, 6 décembre 1952; AHEC, Fonds CCDM, «Rapport du congrès»; «Relations fédérales-provinciales en matière d'impôt. Opinion officielle de la Chambre»; «La Commission Tremblay», Commerce-Montréal, 2 mars 1954.

3 AHEC, Fonds CCDM, «Mémoire soumis à l'hon. Maurice L. Duplessis, premier ministre de la province de Québec, par la Chambre de commerce de la Province de Québec, sur les relations fédérales-provinciales en matière d'impôt, le 26 novembre 1952»; «Un geste historique», Faits et tendances, op. cit.

conférence fédérale-provinciale aussitôt que seraient connues les recommandations de la commission du Québec⁴.

Deux membres importants de la Chambre de commerce de Montréal ont été nommés à la commission Tremblay. Esdras Minville eut beaucoup d'influence sur le travail de la Commission. Il avait une conception très large de son mandat qui, pour lui, s'étendait «à l'ensemble des activités individuelles et collectives qui, dans la province de Québec, sont sujettes à l'intervention législative ou à l'aide financière actuelle ou éventuelle du gouvernement provincial⁵».

Pour le président sortant de la Chambre, la commission Tremblay allait préparer «la charte moderne des droits des provinces». Le programme de la Chambre pour toute l'année 1953, et même au-delà, allait être dominé par la commission Tremblay. Dès le dépôt du bill 37, la Chambre de commerce de Montréal se mit à la tâche pour faire un succès de cette enquête: «Il faudra que les corps publics, municipalités, commissions scolaires, que les associations, les représentants des compagnies et, pour-quoi pas, même des citoyens, aillent soumettre à la Commission leurs points de vue.»

4 «Simple expression de bonne volonté», Commerce-Montréal, 16 mars 1953, p. 1-2. La démarche de la CCPQ a été mal reçue au Canada anglais, ce qui peut partiellement expliquer le refus de Saint-Laurent. En effet, le Saturday Night estimait que la défense du pouvoir fiscal du Québec au nom de la liberté fondamentale des Canadiens français équivalait à une déclaration d'infériorité de leur part. Voir «C'est non!», Commerce-Montréal, 20 avril 1953, p. 1.

5 AHEC, Fonds CDM, Lettre de Maurice Duplessis à Gilbert LaTour, le 2 février 1953; ANQ-Q, Fonds Commission Tremblay, Liste de membres de la Commission et PV de la 2^e réunion, 6 mars 1953 à Montréal, «Plan de travail de la Commission»; PV de la 29^e réunion, 24 et 25 septembre 1953 à Montréal, «Voyage St-André-d'Argenteuil».

Non seulement entendait-elle préparer un important mémoire, mais elle prenait également sur elle d'inciter un maximum de groupes à participer à la Commission, en organisant une «réunion générale des associations et corps publics les plus importants de la province de Québec afin de faire valoir l'importance vitale du rôle de la commission Tremblay⁶».

Le rôle d'animateur social, la Chambre l'avait déjà exercé au début de 1949, lorsqu'elle avait réuni un grand nombre d'associations pour tenter de trouver une solution au conflit qui allait éventuellement mener à la grève des instituteurs à Montréal⁷. Mais, cette fois-ci, il s'agissait de faire jouer aux groupes un rôle actif dans l'élaboration des politiques gouvernementales.

L'idée d'une conférence sur la commission Tremblay avait été inspirée par un voyage de François-Albert Angers à Washington, où il avait assisté à une rencontre sur le fédéralisme organisée par la Chambre de commerce des États-Unis⁸. Le comité des relations fédérales-provinciales de la CCDM organisa cette conférence destinée aux «associations et corps publics de la province de Québec». Le premier but de cette réunion, dont on fixa la date au 28 septembre 1953, était de «faire valoir l'importance vitale de la commission royale d'enquête». En outre, elle devait

6 Rapport annuel, 1953, p. 6; AHEC, Fonds CDDM, «Le Bill n^o 37», Faits et tendances, 19 janvier 1953, p. 1-2; «La commission Tremblay», Commerce-Montréal, 2 mars 1953, p. 1; «Redépart... plein gaz!», Commerce-Montréal, 3 août 1953, p. 1.

7 Rapport annuel. 1949, p. 21.

8 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, PV du 10 juin 1953, «Déjeuner».

inciter les groupes à présenter des mémoires et leur suggérer des méthodes de présentation⁹.

La commission Tremblay collabora avec la Chambre à la mise sur pied de cet événement. Lionel Leroux, président de la Chambre, et Gilbert La Tour, directeur général, sont venus expliquer l'ordre du jour de la conférence à une réunion des commissaires. Ceux-ci y déléguèrent ensuite deux des leurs, Esdras Minville et Honoré Parent, qui avaient d'ailleurs déjà été présidents de la Chambre de commerce de Montréal¹⁰.

La collaboration entre la commission Tremblay et la Chambre de commerce fut aussi très étroite tout au long du processus qui mena à la rédaction du rapport. Par exemple, Arthur Dansereau, le secrétaire de la Commission, écrivit plusieurs fois à la Chambre pour lui fournir des renseignements confidentiels qui allaient l'aider à préparer sa conférence et son

9 AHEC, Fonds CDDM, Comité des relations fédérales-provinciales. «Projet: La commission Tremblay. Notre affaire à tous.» La date originale avait été le 14 septembre 1953. Voir «Invitation de la Chambre de Montréal à tous les corps publics» et coupure de presse.

10 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre d'Arthur Dansereau à Maurice Chartrand, le 10 septembre 1953 dans laquelle on annonce la participation de Minville et Parent; PV de la 29e réunion, les 24 et 25 septembre 1953: Conférence d'étude de la Chambre de commerce du district de Montréal; Rapport annuel, 1953, p. 14. F.-A. Angers, Lucien Tremblay et Edmond Caron, tous membres de la Chambre, ont été nommés respectivement «officier spécial», «conseiller juridique» et «conseiller spécial» auprès de la Commission: «À la commission Tremblay», Commerce-Montréal, le 2 mars 1953, p. 5. Arthur Dansereau, secrétaire de la Commission, était lui aussi un membre de la Chambre: «La commission Tremblay», Commerce-Montréal, 30 mars 1953, p. 5; Angers a écrit trois des études commandées par la Commission: celles sur la sécurité sociale, le problème fiscal et les relations fédérales-provinciales, et sur la centralisation. De plus, Roland Parenteau s'est chargé de l'étude sur les aspects financiers de l'inégalité économique des provinces.

mémoire. En retour, la Chambre ne se gêna pas pour envoyer ses suggestions aux commissaires¹¹.

Une liste impressionnante de groupes fut invitée à la conférence et quelque 200 délégués étaient présents le 28 septembre à l'Hôtel Windsor. *Commerce-Montréal* rapporte qu'il y avait là des représentants :

[...] de tout ce qui compte dans notre province: collègues, banques, corporations, services publics, villes et municipalités, universités, coopératives, commissions scolaires, groupements artistiques, syndicats ouvriers, hôpitaux, œuvres sociales, grandes associations patronales, clubs sociaux, sociétés nationales, revues, journaux¹².

L'ordre du jour comprenait des allocutions sur la raison de la conférence (Lionel Leroux), sur l'histoire et la définition des problèmes constitutionnels (Paul Gérin-Lajoie), sur le mandat et la procédure de la Commission royale (Honoré Parent et Esdras Minville), sur l'expérience américaine (François-Albert Angers) et sur les moyens de participer aux travaux de la Commission (Jacques Melançon). Les délégués présents ont aussi eu droit à des conférences de Lionel Leroux et de René Paré sur l'importance de participer à la commission Tremblay.

11 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre d'Arthur Dansereau à Maurice Chartrand, le 28 juillet 1954, dans laquelle il lui fait parvenir la « Table analytique des mémoires soumis en séances publiques entre novembre 1953 et juin 1954 »; Lettre de Maurice Chartrand à Arthur Dansereau, le 6 novembre 1953, dans laquelle il fait des suggestions à la Commission sur sa publicité. Voir aussi: Lettre de Dansereau à Gilbert La Tour, le 9 mars 1953, à laquelle il annexe la liste des associations qui ont été invitées à soumettre un mémoire à la Commission. Idem., le 9 septembre 1953.

12 AHEC, Fonds CCDM, « Liste des associations et groupements à inviter »; « Liste des délégués à la conférence sur la commission Tremblay »; « La commission Tremblay... c'est l'affaire de tous », *Commerce-Montréal*, 5 octobre 1953, p. 1.

Selon *Commerce-Montréal*, la participation à cette conférence a été très active. Pour les organisateurs de la Chambre, cela augurait bien de la participation des groupes à la Commission elle-même : « La Commission, ajoute-t-on, sera le reflet de ce que nous voulons qu'elle soit. Son rapport tiendra compte de toutes les opinions, il sera le résumé des besoins de notre province. [...] Jamais une commission royale n'aura tenu autant de place dans l'opinion publique¹³. »

À la fin de 1953 et au début de 1954, les chambres de commerce insistèrent pour que le mandat de la commission Tremblay soit prolongé afin qu'elles puissent préparer leurs mémoires et que plus de groupes soient entendus¹⁴.

Les « corps intermédiaires » et la commission Tremblay

Le 2 mars 1953, lors de l'inauguration de la commission Tremblay, Maurice Duplessis déclara qu'il voulait utiliser librement le pouvoir de taxation de la province afin de faire face aux besoins nouveaux du Québec¹⁵. La Commission invita 137 associations et municipalités à lui soumettre leur point de vue. Plus de 254 mémoires furent présentés à la Commission, sans compter ceux des quatorze ministères du gouvernement du Québec, et les quelques mémoires supplémentaires qui n'ont

13 « La Commission Tremblay... c'est l'affaire de tous », *Commerce-Montréal*, op. cit., p. 1.

14 « La Commission Tremblay », *Commerce-Montréal*, 2 mars 1954, p. 1. Rapport annuel, 1954, p. 9; AHEC, Fonds CCDM, « Mémoire soumis à la commission Tremblay par la Chambre de commerce de la province de Québec, 3 novembre 1953 ».

15 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, PV de la 1^{re} réunion, le 2 mars 1953.

pas été comptabilisés parce qu'ils avaient été reçus plus tard. Du 3 novembre 1953 au 18 mars 1954, la Commission tint vingt-quatre séances publiques à travers la province¹⁶.

Les mémoires soumis à la commission Tremblay traitaient d'une foule de sujets, de l'AANB à la voirie municipale, en passant par l'immigration, la recherche, le rôle de l'État et les taxes foncières¹⁷. André Patry, qui a contribué à la rédaction du rapport Tremblay, estimait que l'ensemble des mémoires se disaient en faveur du respect de l'autonomie des provinces et d'une décentralisation aussi poussée que possible de la fédération, afin de préserver la culture canadienne-française. De plus, la majorité d'entre eux approuvaient l'impôt sur le revenu établi par le gouvernement du Québec afin de posséder les revenus indispensables à ses fins¹⁸. En effet, plusieurs mémoires estimaient que le Québec était responsable de la civilisation canadienne-française. Certains avaient une notion positive de l'exercice de l'autonomie. Par exemple, de nombreux groupes ont demandé au gouvernement du Québec d'être plus actif dans le domaine du développement économique et social. C'était notamment le cas de la Ligue d'Action nationale et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dont les mémoires étaient parmi les plus

16 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Lettre de Dansereau à Gilbert La Tour, le 9 mars 1953 et liste des associations et municipalités invitées; Québec, «Table analytique des mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, volume I, Séances publiques, novembre 1953-juin 1954.»

17 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Fiches classées par sujets et renvoyant aux mémoires.

18 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, PV du 2 février 1955, et André Patry, «La Constitution canadienne et la commission Tremblay», La Revue populaire, novembre 1954, p. 6, 50.

interventionnistes. On comptait plusieurs demandes pour des réformes dans l'éducation, pour la représentation du Québec à l'étranger, pour des mesures sociales plus actives, pour une fonction publique plus compétente et pour des sociétés d'État qui feraient l'exploitation des ressources naturelles du Québec. Cela pouvait paraître paradoxal, mais, quand les mémoires abordaient directement le rôle de l'État, c'était pour souligner son rôle supplétif. Donc, c'est inconsciemment que la plupart des groupes ont abandonné cette notion bientôt dépassée. Si bien que les demandes d'intervention de l'État étaient la règle, plutôt que l'exception devant la commission Tremblay¹⁹.

Quelques semaines après la mise sur pied de la Commission, l'Association professionnelle des industriels résolut de rédiger et de déposer un mémoire. Au départ, elle avait pressenti la collaboration de François-Albert Angers, mais ses services avaient été retenus par la Commission elle-même. En décembre 1953, le conseil d'administration de l'API décida que les efforts seraient concentrés sur un aspect de la question constitutionnelle, confirmant le peu de ressources que l'API consacrait à la recherche :

19 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Fiches-sujet : Autonomie, Centralisation, Civilisation canadienne-française, Développement du Canada/du Québec, Commerce, Éducation, Relations extérieures, Mesures sociales, Ressources naturelles, Rôle de l'État, Service civil. Le mémoire de la SSJB-M contrastait avec celui qu'elle avait fait parvenir 15 ans plus tôt à la commission Rowell et qui posait le problème constitutionnel en fonction des droits des minorités scolaires, insistant surtout sur les droits bafoués des Canadiens français. C'est un des éléments qui distinguent l'ancien nationalisme du néonationalisme. Voir « Mémoire sur les droits du groupe canadien-français », Le Soleil, 13 mai 1938.

Il est proposé et résolu unanimement que le mémoire se limite – après quelques notes sur l'Association elle-même et après des remarques préliminaires sur le problème de relations fédérales-provinciales, sur la Commission elle-même, les impôts et la sécurité sociale – à démontrer que la législation du travail doit demeurer du ressort des provinces, en exposant les raisons juridiques, les raisons politiques, les raisons économiques, les raisons sociales et les raisons expérimentales à l'appui de cette thèse²⁰.

Le 25 février 1954, la Commission convoqua l'API à comparaître devant elle. Son mémoire était conforme aux directives du conseil d'administration. En plus, l'API s'y plaignait des lourds impôts qu'avaient à assumer les entreprises, et mettait en garde le gouvernement contre une trop grande centralisation et contre le socialisme, dans l'implantation de la sécurité sociale²¹. Le rapport Tremblay abonda dans le même sens que l'API au sujet de la préservation de la compétence du Québec en relations de travail. Tous deux préconisaient un respect intégral de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) en cette matière.

La Chambre de commerce du district de Montréal fut parmi les premières associations à comparaître devant les commissaires. Mais, le 3 novembre 1953, ses représentants ne déposèrent qu'un mémoire préliminaire et ne firent qu'une prestation symbolique: le comité de 18 membres chargé de la recherche et de la rédaction du mémoire principal n'avait tenu sa première réunion

20 AHCC, Fonds CDE, PV du CE, 27 avril 1953, p. 300; 43P1b/3, PV du CA, 14 décembre 1953, p. 20.

21 ANQ-Q, Fonds Commission-Tremblay, Arthur Dansereau à J.G. Lamontagne, le 18 janvier 1954; «La législation du travail doit demeurer provinciale», La Presse, le 25 février 1954; Association professionnelle des industriels, Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 6 p.

qu'en août. C'est au cours de l'été et de l'automne 1955 que ce comité fournit ses recommandations au conseil d'orientation qui les transmet au conseil d'administration pour adoption²². Le mémoire final de la Chambre de commerce du district de Montréal comprenait six volumes traitant respectivement du fédéralisme canadien, des relations fédérales-provinciales, des impôts et des taxes, de la politique économique, de l'immigration et du fonctionnarisme au Québec. Il a été déposé en septembre 1955. La première partie, qui proposait le respect intégral de l'AANB, ne put être remise à temps pour être prise en compte. Les cinq autres comptaient 600 pages au total²³.

Pour comprendre la valeur de la commission Tremblay, il faut aller plus loin que son rapport, car il prend une approche plus conservatrice que les mémoires qui lui ont été présentés. Cela peut s'expliquer par les inclinations personnelles des commissaires ou par l'autocensure : ils craignaient peut-être la réaction de Duplessis aux revendications interventionnistes de groupes.

Quoi qu'il en soit, le rapport Tremblay reprit les grandes lignes des recommandations de la Chambre dans le domaine des relations fiscales entre les ordres de gouvernement, comme le respect des

22 AHEC, Fonds CCDDM, Comité des relations fédérales-provinciales, 26 août 1953. Ce comité comprenait Paul Gérin-Lajoie et Roland Parenteau; «Votre Chambre devant la commission Tremblay», Commerce-Montréal, 9 novembre 1953, p. 3-4; AHEC, PV du CE, 16 juin 1955, p. 906, 28 juillet 1955, p. 914, 18 août 1955, p. 917, 24 août 1955, p. 920, 8 septembre 1956, p. 923, 22 septembre 1955, p. 928, 13 octobre 1955, p. 933, et 27 octobre 1955, p. 939.

23 La Chambre de commerce du district de Montréal, *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, volumes II à VI, septembre 1955; Rapport annuel, 1956, p. 10-11.

compétences, la coordination des politiques par les conférences fédérales-provinciales et la refonte de la structure des impôts. Mais, parce qu'elle n'a pas voulu se prononcer sur le contenu des politiques gouvernementales, la commission Tremblay a pratiquement ignoré les aspects plus progressistes du mémoire de la Chambre, soit ceux touchant à la politique économique, à l'immigration et au fonctionnarisme²⁴.

* * *

En préconisant la mise sur pied de la commission Tremblay, la CCDM a inauguré le règne des groupes de pression dans la politique québécoise. Par exemple, les besoins des établissements privés de santé et de services sociaux étaient si grands dans le Québec des années 1950 que les associations formées par les dirigeants de ces établissements ont outrepassé les cadres cléricaux dans lesquels ils étaient habitués à agir pour faire un appel au gouvernement, par l'entremise de la commission Tremblay²⁵. Ce sont désormais leurs besoins, et non la doctrine de l'Église, qui guideront leurs interventions.

24 Pour un résumé du rapport Tremblay, voir *Le Rapport Tremblay. Sommaire*, ISP n° 484, 1956, 32 p. On y lit, à la page 30, que « nous n'avons pas mandat d'élaborer la politique que la province doit ou devrait suivre dans l'exercice de ses juridictions ». Pour une interprétation du déroulement et du résultat de la Commission, voir Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution*, op. cit., p. 211-219. 115. Pour une explication et une illustration de cette demande d'intervention gouvernementale dans le domaine de la santé et des services sociaux, voir Jean-Louis Roy, *La marche des Québécois*, op. cit., p. 363-367.

25 Pour une explication et une illustration de cette demande d'intervention gouvernementale dans le domaine de la santé et des services sociaux, voir Jean-Louis Roy, *La marche des Québécois*, op. cit., p. 363-367.

On se doute bien que ce ne furent pas les groupes d'affaires qui ont réclamé le plus haut degré d'intervention de l'État au Québec, surtout dans cette période d'expansion de l'économie. L'API, relativement satisfaite du conservatisme de la politique du travail de Duplessis, tenait à garder ce domaine de compétence hors de la portée d'Ottawa. La CCDM, de plus en plus provincialiste depuis la rebuffade subie devant les commissions Rowell et Massey, se méfiait de l'usage croissant du pouvoir de taxation par Ottawa, mais commençait à donner des signes d'approbation envers une plus grande intervention du gouvernement du Québec, sans doute entraînée par le mouvement général de revendication des groupes d'intérêt qui s'était manifesté à la commission Tremblay.

La Chambre de commerce de la province de Québec a consacré son congrès de 1957 à l'étude du rapport Tremblay et a souhaité qu'il serve de base aux négociations fédérales-provinciales qui allaient s'amorcer. Le congrès fit un appel aux chambres locales pour qu'elles continuent à faire l'étude du rapport Tremblay, particulièrement sur la question de l'enseignement. Il a en outre exprimé le vœu qu'on mette sur pied un conseil québécois de la recherche scientifique et qu'on intensifie la recherche économique, tout en y associant les industriels et les commerçants²⁶.

26 AHÉC, Fonds CCDM, Rapport du 22e congrès de la Chambre de commerce de la province de Québec: «Les conclusions du rapport Tremblay», Chicoutimi, 18-22 septembre 1957. Ces vœux correspondaient en grande partie aux seules recommandations substantielles que la Commission avait osé présenter. Voir supra 113, Le Rapport Tremblay, p. 31.

Comme plusieurs autres initiatives du genre, la commission Tremblay a donné peu de résultats concrets dans l'immédiat²⁷. Cependant, quelque chose avait changé dans la société québécoise lorsqu'en 1956 ce rapport fut soumis à Duplessis. Des centaines d'associations et de groupes comp-
taient dorénavant sur le gouvernement du Québec pour régler leurs problèmes.

27 AHEC, Fonds CCDM, « C.A. Rapport sur les commissions provinciales (196 ?) ». Selon ce rapport interne de la CCDM, seuls deux comités de travail ou commissions d'enquête ont donné des résultats concrets entre 1948 et 1958, dans le domaine de l'agriculture et de la voirie municipale.

L'anthropologie de Jacques Ferron**

J'aurais voulu être sauvage.

Jacques Ferron, *Le bel héritage*

Les sociétés modernes ont besoin d'individus dévoués, de groupes d'individus sérieux qui, sans véritable port d'attache, sans être des chercheurs patentés, s'aventurent en territoire inconnu pour ramener des produits narratifs nouveaux, certains convertibles en formes de vie, d'autres transférables en options politico-symboliques, d'autres encore infusant les sciences et les arts. Ils sont à la recherche de choses pour recomposer les repères, les institutions, les ancrages de leur société. Le succès de leurs opérations n'est ni donné ni garanti. Pas question pour eux de revenir en religion ou devenir antimoderne, mais plutôt d'avancer et d'inventer le contemporain.

Les écrits de l'écrivain Jacques Ferron¹ sont le produit d'un travail intellectuel qui va en ce sens. La question que je

1 Jacques Ferron (1921-1985) a été écrivain, médecin (en Gaspésie, en banlieue de Montréal et dans deux hôpitaux psychiatriques) et politicien. Il ne faut pas perdre de vue qu'avant la médecine, Jacques Ferron a étudié les «humanités», enseignées au cours classique qui durait 8 ans après le primaire. On diplômait de ce parcours scolaire avec le titre de «bachelier ès arts», détenteur d'un capital culturel fait de langues, de littérature et de philosophie et d'un capital social au sein des élites cléricales et libérales.

* Anthropologue.

** Une esquisse de cet article a été produite en 2001.

pose, le problème que je formule dans cet article, a trait à la méthode et la problématique de l'écrivain. Je propose, non pas une lecture au sens littéraire de son œuvre, mais un essai sur son action symbolique. J'associe cet écrivain à une pratique faite d'accompagnement et à une perspective anthropologique du monde. J'avance qu'il a élaboré un mode de saisie de l'agencement de rapports sociaux qui fait société au Québec. Une anthropologie de la localité se déploie dans son œuvre².

L'étude de sa société

Ferron compose le sujet québécois en l'insurgeant des archives et des vies autour de lui. Il le délie en ce sens qu'il dénoue ses attaches. Il le déplie en ce sens qu'il le sort d'un repli atavique. Il pratique une littérature d'évasion³: pensons au Saint-Élias pour lever les écrous du fleuve. Aussi faut-il saisir les ruptures dans son mode de savoir et sa conception du monde. Ses écrits convergent avec le réel, mais ne le recouvrent pas : il n'est pas un ethnographe de la société québécoise. Toutefois, son écriture (un « lieu fixe et mitoyen⁴ ») se déplace en montrant un envers du monde.

2 Le rapport social est la dimension figée d'un ensemble relationnel : homme/femme, médecin/patient par exemple. Ce rapport est repérable quand il y a division sociale, principe de gouverne et encadrement. En anthropologie, la notion de localité ouvre sur l'exploration des systèmes relationnels au sein de diverses hiérarchies locales. En ces matières, on peut lire Éric Schwimmer (1994) *Le localisme au Québec* dans *Anthropologie et sociétés* 18-1, Michel Agier (2008) *Quel temps aujourd'hui en ces lieux incertains?* dans *L'Homme* 185-186 et Arjun Appadurai (2005) *La production de la localité* dans *Après le colonialisme*, Payot.

3 Dans *L'artefact littéraire*, (2006) *La charrette des mots*, Éditions Trois-Pistoles.

4 Dans *Hors de soi et loin de Dieu*, *La charrette des mots*

Mettons qu'il lise attentivement Marius Barbeau⁵ et Marcel Rioux⁶ pour ouvrir sa connaissance anthropologique du Québec. Ce qu'il a fait. Et qu'en même temps, qu'il lise Claude Lévi-Strauss⁷ en train de révolutionner cette science depuis la France. Tout en disant ne pas avoir assimilé cette nouvelle approche, Ferron apprend à saisir l'en deçà de choses et comparer les perspectives pour «voir à travers⁸». Ce cheminement aurait fait de lui un praticien réflexif qui interroge des classements culturels.

Son écriture assemble et recompose des figures majeures de la littérature orale du Québec : Petit Jean, Diable beau danseur et Chasse-galerie. Il jongle avec des mondes politico-symboliques : biblique, gréco-romain, français, britannique, nord-amérindien. De plus, il construit ses ouvrages sur le sol d'une langue neuve (mais commune et partagée) et il expérimente avec plusieurs formes littéraires en vue de saisir le monde et le sujet. Il entrechoque des archives et des artefacts littéraires, des éléments linguistiques et des figures symboliques pour livrer une conception du monde et une manière de le savoir.

-
- 5 Premier anthropologue québécois (1883-1969). Il est formé au contact des fondateurs de cette science à Londres (Edward Burnett Tylor), à Paris (Marcel Mauss) au cours de ses études, et aux États-Unis (Franz Boas) par la suite. Il obtient le diplôme de l'Université d'Oxford en 1910. Ferron disait que *Le Rêve de Kamalmouk* (1948) chez Fides, est le plus beau livre de la littérature québécoise.
 - 6 Deux ouvrages sont un point de mire pour Ferron : *Description de la culture de l'Île Verte* (1954) et surtout *Belle-Anse* (1957) de l'anthropologue-sociologue (1919-1992) qui a été formé en Europe et a soutenu sa thèse à l'Université de Montréal en 1951. Ferron préférerait son travail à celui de l'ethnologue Luc Lacourcière (1910-1989).
 - 7 Notamment *Tristes tropiques* (1955) où l'anthropologue français (1908-2009) préfigure son approche. *La pensée sauvage* (1962) serait un ouvrage fondateur de l'approche structurale. Ces deux livres sont inclus dans (2008) *Œuvres* paru chez Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.
 - 8 Dans *La perspective*, (1975) *Escarmouches* Tome 2, Leméac.

Ses lectures s'imprègnent de localités dans des monographies paroissiales et des écrits d'anthropologues. Sur son terrain multi-situé, Ferron séjourne dans des arrière-pays, des villages et des banlieues. Il croise des sociétés amérindiennes et métisses. Il fréquente des altérités de langue anglaise dont il s'enquiert par correspondance. Il s'entretient avec des singularités, notamment Claude Gauvreau (1925-1971, écrivain), Pierre Vallières (1938-1998, activiste), Julien Bigras (1932-1989, psychanalyste).

Si une figure capte notre attention, c'est l'abbé Surprenant, vieil ethnologue, érudit, d'une précision chirurgicale dans ses propos, dont il faudra bien un de ces jours retracer l'itinéraire de recherche. Plusieurs fragments illustrent les écrits et les propos de cet abbé pratiquant la science de l'autre et du soi. La figure d'ethnologue est rare en littérature⁹. Gilles Marcotte¹⁰ trouve un antécédent de l'abbé dans le roman *D'un océan à l'autre* de Robert de Roquebrune paru en 1924 à Paris, puis en 1958 chez Fides : Augustin Ménard serait féru de philologie et d'ethnographie. Laurent Poliquin analyse le cheminement de ce personnage qu'il qualifie d'ethnologue-sauvagiste¹¹.

L'abbé Surprenant pourrait illustrer une pratique de terrain faite de localités et de singularités comme celui investi par Ferron. Cet abbé accompagne le sujet québécois (son enquêbecquoisement dans *Le ciel de Québec*) et le recherche à l'envers du monde (en mettant l'Angleterre à égalité dans *Historiettes*). L'abbé pratique une manière de savoir rigou-

9 Dans le roman *L'espoir* d'André Malraux (écrivain français 1902-1976), l'ethnologue Garcia opère un service de renseignement contre l'usurpateur franquiste.

10 Professeur de littérature, écrivain et critique (1925-2015). Dans *Études françaises* 12/1 (1976), l'article *Jacques Ferron, côté village*.

11 Écrivain franco-manitobain (1975-), dans *Francofonia* 18 (2009), *Robert de Roquebrune ou l'implosion des discours*.

reuse, sur un sol fait de mots, dont il précise souvent le sens. Ajoutons, en souriant, que cette figure pourrait éclairer de nouvelles recherches. Mais ne poussons pas trop : l'abbé est une figure littéraire, le produit d'une double rupture dans la manière de se savoir et se concevoir.

L'espace public et le rapport social

L'hypothèse d'une double rupture vaut d'être explorée un peu plus avant. Dans l'ouverture d'un espace de liberté entre les deux, un cadre théâtral («qui se prête à la sédition») serait premier : des interactions, sans autre prose. Avant le conte et le roman, il y aurait chez Ferron une polyphonie dialoguée entre figures colorées qui s'animent dans un espace que l'écrivain construit pièce à pièce avec du langage neuf. Pour publier, Ferron détient un « permis de dramaturge » : il n'a « besoin de l'approbation de personne » ! Pas d'obligation non plus d'exposer la « structure fondamentale¹² » !

Peut-on suggérer qu'il « écrit et refait la réalité à son gré », comme dit Mithridate III dans *Le Saint-Élias* ? Oui et non. Il ne serait pas classable dans des modes habituels du littéraire tels que le mythique, l'épique ou le mimétique¹³. Son point d'appui n'est pas le réel, mais la relation entre une langue et un monde. Il générerait depuis cette relation son autoposition dans le champ littéraire. On ne peut l'associer à de l'entrepreneuriat culturel. Il n'est ni curateur, ni conservateur, ni idéologue, ni théologien. Alors ? Chercheur culturel indépendant ? Ça se pourrait... et la littérature est son espace de composition.

12 Dans *Le permis de dramaturge*, dans (1975) *Théâtre 2*, Librairie Déom. À l'encontre de plusieurs interprétations, je pense que l'œuvre de Ferron est théâtre avant d'être conte.

13 Classement suggéré par Northrop Frye (1957) dans *Historical criticism: Theory of Modes* dans *Anatomy of Criticism*, Princeton University Press.

Prenons *Les Grands Soleils*¹⁴. Mithridate, robineux du carré Viger, ouvre la scène comme on crée un espace où débattre. Ferron écrit à son propos : il « reste un de mes héros les plus chers : le poison lui révèle qu'il se possède, qu'enfin il est sorti de l'œuf, et cette certitude, ce premier orgueil, cette maîtrise le guérissent du poison¹⁵. » Ailleurs, Ferron ajoute que « franchement inquiétant : il représente la liberté ». Chez Plutarque, Mithridate est ce roi qui lutte sans relâche contre les Romains qui le détestent¹⁶. Ferron traduit cette figure d'opposition au présent, en l'inversant du haut monarchique vers le bas populaire et en lui donnant une voix parmi des figures locales comme Jean-Olivier Chénier¹⁷ et Félix Poutré¹⁸.

Suivons la figure de Chénier restaurée par Ferron : il le sort de sa position de victime où une littérature l'avait enfermé pour le réduire. Il le place, en même temps, dans l'espace public moderne et dans la lutte patriote contre l'armée coloniale. La scène, où Chénier et ses compagnons font face à l'armée dans l'église et font si peur aux soldats qu'ils ressortent, est saisissante. Ferron sort la figure de Chénier d'une gangue éteinte au plan politico-symbolique, sans l'incliner et encore moins l'agenouiller face à l'Empire. Ferron n'incite pas à la guerre. Son affaire est la mise à égalité.

14 Dans (1969) *Théâtre 1*, Librairie Déom.

15 Dans *Le gibet, Escarmouches* Tome 2.

16 Plutarque (46-125), philosophe gréco-romain auteur des *Vies parallèles*, ouvrage très cité dans les cours classiques qui formaient l'élite lettrée au Québec à devenir des fonctionnaires locaux de l'Empire. En explorant cette figure oppositionnelle, Ferron prend sa formation à contre-pied.

17 Médecin et patriote (1806-1837).

18 Personnage controversé (1814-1885), mis en scène par l'écrivain Louis Fréchette (1839-1908).

En 1968, suite à la représentation des *Grands Soleils*, pièce écrite dans les années 1950, Jean-Claude Germain écrit qu'elle «rend justice» au patriote, à l'habitant et au curé. Ajoutons l'amérindien et la femme que Ferron, lui, n'oublie pas. Germain écrit que l'auteur en «savait beaucoup» et que sa pièce est «décolonisée». Voici comment il appuie ce point: «Pour l'écrire, le Dr Ferron a dû suivre la voie la plus difficile: celle de se libérer lui-même des chimères de notre histoire¹⁹». Ferron écrit dans un article: «J'ai remis en cause mon héritage, sous l'impression qu'il me mystifiait²⁰». Il trouve ses propres antécédents en dégelant l'histoire pour reprendre tout à neuf.

Ce chercheur culturel impénitent explore avec des moyens de connaître et de faire connaître: pour y arriver, il installe dans un espace public (et sur une scène de théâtre) des figures qui s'interpellent au présent et bousculent une histoire gelée, une littérature peu connue. Il donne une autre vie à l'histoire et la littérature. La pièce est-elle destinée à «des colonisés qui veulent oublier l'histoire» (comme l'écrit Germain)? Peut-être! Serait-elle une énonciation? Probablement. Ferron compose un sujet d'insoumission pour des gens qui ne savent pas (encore) savoir.

Le problème de la sortie est au cœur de l'œuvre. Comme dit Mithridate à la fin des *Grands Soleils*: «Ils n'ont pas fini de voir l'oiseau moqueur se tirer de la gueule du chien à trois yeux». Une littérature de désenclavement vers une société ouverte, dégagée du rapport colonial. Dans l'ensemble de l'œuvre, d'autres rapports sociaux sont exposés: la femme aux prises avec l'homme, le patient aux mains du médecin, le sujet dans le regard du clerc. Ferron se penche sur les rapports sociaux (clérical, colonial, médical, social) qui agencent la société québécoise.

¹⁹ Dans *Théâtre 1*.

²⁰ Dans *Faiseur de contes, Escarmouches Tome 2*.

La figuration et la symbolisation

Dans l'espace de recherche ouvert, quelle est sa tâche au présent? Il trouve un langage qu'il tire des gens (en Gaspésie notamment) et de vieux livres français, pour traduire et inverser, transverser et assembler, en d'autres termes pour composer le sujet québécois. Ce faisant, il rédige des séries d'exercices de composition dans la langue qu'il a trouvée. Il n'est pas hors champ: il participe à l'essor littéraire collectif au Québec. Il n'est pas hors-jeu non plus puisqu'il publie et qu'on le lit: des articles, des livres, des lettres témoignent de ses explorations.

En anthropologie ferronienne, la naissance symbolique de l'humain (l'anthropos) serait l'acte premier²¹. Cette seconde naissance à la langue ferait prévaloir un «libre arbitre», dissocié de «la sollicitation exclusive des facultés inférieures» (la part rabelaisienne du soi). Ferron énonce que «la dissipation de la pensée se traduit par l'inconsidération du langage» (le logos): la pensée est installée dans la langue pour énoncer. Ça passe par des exercices suscitant l'«impulsion narrative»: il s'exerce dans des lettres et des escarmouches avant de passer aux pièces, aux contes, aux romans.

Dans une lettre rédigée à Rivière-Madeleine en septembre 1947, il dit: «Je travaille, c'est-à-dire que j'écris.» Puis, «entre autres, j'ai écrit une scène». Puis de Mont-Louis, en janvier 1948: «La pièce [...] aura cinq actes et cette envergure me grise un peu». Il poursuit: «La littérature [...] est pour moi une passion exclusive que je sustente de mon travail, de ma vie et de celle des autres²².» En avril de la même année,

21 Dans *Dangers de la dissipation... et L'artefact littéraire, La Charrette des mots*.

22 Dans Jacques Ferron, Madeleine Ferron, Robert Cliche (2012) *Une famille extraordinaire, Correspondance 1946-1960*, Leméac.

dans une lettre rédigée de Mont-Louis, il a une réflexion qui l'installe dans une continuité, mais pas dans une reproduction sociale à l'identique.

Dans cette lettre rédigée à Robert Cliche²³, ami et beau-frère, il argumente que leurs pères, des notables de village, n'ont pas été « mercenaires », mais nobles : « nos pères ont été économes, tout en étant au-dessus de la question d'argent ». Il ajoute : « Ils n'ont pas eu beaucoup d'idées, mais ils ont eu une conduite, une dignité. ». Puis, il propose une avancée : « Il ne faut pas nous griser de nos mérites et compter sur notre seule intelligence ; il ne faut pas oublier nos pères ; il s'agit non de les imiter, mais de les continuer ». Dans cette optique, succéder n'ouvre pas la porte à un jeu d'imitation.

Dans cette même lettre, il préfigure une autosition qui le place du côté des « pauvres » (« les paysans représentent notre passé, ils me sont aussi sympathiques que les Sauvages »)²⁴. Ferron occupe la position historique de l'élite lettrée, faite de médecins et d'avocats : les notables de village²⁵. Il se démarque de leur élitisme. Voltairien et rousseauiste, il prône la tolérance pour les persécutés et propose le bon sauvage comme apriori d'humanité. Sa pensée politique oriente vers une transformation qu'il désigne à l'aide du mot « révolution²⁶ ».

23 Avocat et homme politique (1921-1978).

24 À sa sœur Madeleine (écrivaine 1922-2010), en janvier 1959 de Ville-Jacques-Cartier.

25 Il cite à sa sœur le rapport de Durham : le lettré « exerce sur le peuple un pouvoir que ne possède, je crois, aucune classe instruite d'aucune partie du monde ».

26 À sa sœur Madeleine, en janvier 1959 de Ville-Jacques-Cartier. J'ajoute qu'Hannah Arendt aussi désigne les décolonisations des années 1960 à l'aide de ce mot, dans *La liberté d'être libre* (2019), Payot.

La figure dont Ferron hérite (de son père et dans son métier) est l'enfant pauvre qui, comme dans les contes de Petit Jean²⁷, fait son chemin. En relisant la nouvelle intitulée «Madame Cotnoir», extraite du roman *Cotnoir* pour l'intégrer dans ses échanges avec Julien Bigras²⁸, on comprend le mode opératoire du chercheur : ayant conquis «sa liberté de vieille bête et de médecin populacier», il «chasse» des faits divers et des «images» qu'il traduit, inverse et assemble au quotidien pour la littérature (que symbolise «sa femme»). Ses exercices d'écriture logent dans l'ouverture entre la langue et le monde, dont «l'écart est si grand en notre pays».

Dans ce conte, Emmanuel traverse le cimetière (artefacts, archives, monuments) et, donc, sort des cadres du passé pour faire son chemin²⁹. La littérature française (que symbolise Madame Cotnoir) quitte le Québec pour la France; la littérature québécoise reste, malgré sa «vulgarité» (plus proche des gens). Conclusion? L'écrivain-médecin fait sa vie, marié à la littérature. Il «soupe» avec elle (échange de nourritures symboliques) pour raconter le «pittoresque» (la part colorée) du monde. La table d'écriture est mise au quotidien : il enterre le médecin (Cotnoir) pour opérer la langue et accoucher du livre.

27 Dans le corpus de contes assemblé par l'anthropologue Marius Barbeau (1883-1969) et ses collaborateurs dans le *Journal of American Folklore*, les contes de Petit Jean représentent près de 20 % de l'ensemble. J'ai étudié cette figure dans un dossier (2019) *Ti-Jean souverain, analyses brèves d'un mythe québécois*. On croise ce héros dans des régions québécoises, franco-ontariennes, nord-amérindiennes, franco-antillaises.

28 Annexée dans Julien Bigras et Jacques Ferron (1988) *Le désarroi*, vlb éditeur.

29 L'enfant-pauvre, en tant que figure symbolique d'une société, n'est pas unique. Dans un dossier intitulé *Le détour pawnee* (2019), j'ai étudié la figure du garçon-pauvre inscrite dans nombre de mythes de cette société nord-amérindienne du Haut-Missouri.

Chez Ferron, ce travail est affaire de « cuisine ». Ce qui s'y passe ? Prenons le mot « pays ». Comme l'écrit Lévi-Strauss : « tout paysage se présente d'abord comme un immense désordre qui laisse libre de choisir le sens qu'on préfère lui donner³⁰ ». Ferron ne propose pas un moment expérimental unique coïncidant avec une interprétation grandiose de ce mot : il suggère plutôt l'incertitude du choix collectif. Ses exercices de composition proposent des doubles, des dedans-dehors, des hauts-bas et des endroits-envers qui s'entrecroisent dans un monde incertain, donc ouvert.

La passe rituelle

L'enquébecquisme a deux sens chez Ferron : le premier est d'arrimer ensemble le sujet avec le Québec, l'autre a trait au fait de devenir fonctionnaire québécois, ce qui n'est pas banal dans un monde où des fonctionnaires de Dieu étaient en passe de devenir fonctionnaires d'État et où de nouvelles professions émergeaient, installaient leurs médiations dans la société québécoise. Car on ne peut dissocier les écrits de Jacques Ferron du contexte où ils sont produits.

La correspondance entre Jacques Ferron et Julien Bigras³¹ expose un travail qui, au-delà de son apparence bâclée, insurge un sujet local contre une emprise langagière et familiale. Cette correspondance présente une voie d'émergence (de sortie, d'évasion). Bigras précise qu'« Étymologiquement, le mot emprise a un sens juridique des plus précis, il s'agit d'une atteinte à la propriété (ou à la vie) privée résultant d'un acte administratif illégal³². » De quoi est faite la sortie de l'emprise ?

30 Dans *Tristes Tropiques*, *Œuvres*.

31 Julien Bigras (1932-1989) a été médecin, psychiatre, psychanalyste et écrivain.

32 Bigras, Julien (1988 : 8-9), dans *Le désarroi*.

Plusieurs lettres de ces correspondants exposent une langue québécoise trafiquée par la française et par la savante : elles détournent la langue des gens de son sens, de sa verdeur et ses pulsions narratives. Ferron serait-il moins préoccupé par l'empiètement de la langue anglaise ? Cet empiètement-là ne serait pas son propos ? Il va orienter son interlocuteur vers une restauration de la langue québécoise et c'est ce qui importe. Il ne va pas proposer de faire l'histoire de la langue au Québec, mais il n'y aurait qu'un pas.

Le cas de la restauration de la langue au Québec fait partie de l'histoire mondiale des grandes restaurations de langues au XX^e siècle. Elles ont eu à se déployer dans de nouveaux champs lexicaux et bloquer l'empiètement de langues dominantes. Elles ont repris l'initiative sur leur énonciation délaissée pendant une période coloniale et refait leur syntaxe. Les cas comparables sont en Norvège, Israël et Catalogne. De telles actions politico-symboliques nécessitent des apports étatiques, des réinventions sociales et des chercheurs culturels impliqués dans la restauration.

Passons à l'emprise familiale et l'institution de la maisonnée. Ferron évoque un agencement de rapports sociaux au plus près du sujet : « Dans ces familles nombreuses, le fils ne s'oppose pas au père, mais à un frère aîné, substitut du père³³. » Si on ne peut généraliser ce cas au Québec, on ne peut exclure cette relation d'opposition dans la formation du sujet. Même si la transmission des biens entre les générations serait généralement égalitaire, la priorité à l'aîné ne serait pas rare. Il dit aussi que, finalement, les frères se battent entre eux. Comprendons : le patriarche est mort !

33 Ferron, Jacques dans Bigras, Julien et Jacques Ferron (1988 : 42). Jacques Ferron a été le frère aîné d'une famille de cinq enfants.

En suivant la figure de l'aîné, Bigras entreprend d'excaver sa lignée (ses ancêtres coureurs de bois) pour les inclure dans l'histoire québécoise qui les avait rejetés en se concentrant sur les habitants. Bigras cherche dans les archives nationales et trouve ce dont il fait la matière de sa pratique d'analyste : la relation d'un homme avec une petite fille. Le rapport de filiation trafiquée en alliance qui n'en est pas une intéresse Bigras aux prises avec des enfermements familiaux dans sa pratique.

Tout autre est la perspective de Ferron. Il interroge la filiation dans son contexte. Des personnes seraient hypothéquées par une figure transmise, figure qui les referme sur l'ancien régime, les bloque dans un passé gelé, les empêche de passer au présent et créer du neuf. Le rapport colonial assujettirait au désarroi. La perte et le manque d'arros intéressent Ferron de même que l'éducation qui se transforme en profondeur dans les années 1960-1970. Le mot « arroi » renverrait à l'équipement symbolique du sujet (philosophie, littérature) et à l'habitable requis pour passer au politique.

Pour sortir des emprises, un passage rituel est envisagé. Il induit une singularité qui est, « de n'avoir pas d'autres normes que soi-même³⁴ », un soi québécois (qui ne serait pas pour autant un je-gestionnaire). Le sujet émergerait au cours d'un rituel en trois moments : l'approche, l'itinéraire et le passage. La langue est le lieu de cette transmission, l'écriture en affirme le sens. Elles équiperait celui qui sort de la double emprise d'une langue empiétée et d'une famille repliée, le dégagerait de la minorisation pour le faire accéder à la majorité, à l'espace public.

Commençons par l'approche. Pour le sujet, il faut une écoute flottante. N'est-ce pas ce que décrit Pierre Vallières à propos

34 En date du 5 février 1982, Jacques Ferron à Julien Bigras.

du docteur Ferron dans un chapitre de *Nègres blancs d'Amérique*³⁵? Ferron, médecin de banlieue pauvre, n'exigerait pas un paiement des plus démunis. En plus d'ouvrir la porte de son bureau au jeune Pierre, il le laisse chercher à travers des textes et des livres qu'il rend disponibles. Il incite le sujet à la lecture, à l'écriture sans lui imposer une médecine. Bigras écrit: «Il [Ferron] tente d'abord de situer le désarroi de son patient dans le cadre de son histoire familiale. Le récit est unique: chaque patient a trouvé sa façon à lui de se situer³⁶.»

Deux énoncés désignent Bigras sur le seuil de l'itinéraire, second moment rituel. En date du 8 mars 1981, Julien Bigras écrit: «Je suis un objet volant non identifié». En date du 5 mai, il écrit: «Cet enfant s'invente tout seul pendant la nuit». Or, en date du 9 juin 1981, Jacques Ferron réplique: «J'ai demandé à ma sœur Marcelle³⁷ ce qu'elle pensait de vous. Elle ne sait trop [...]: J'ai surtout eu l'impression d'un homme seul (dit-elle). Seul, ma chère? Dis plutôt d'un homme enfermé; j'ai eu le malheur d'entreprendre avec lui une correspondance comme j'en ai déjà eu quelquefois avec des types en prison.»

Le 11 avril 1981, Bigras confronte une métaphore du régime: «cette grande figure mythique, cette grande dame en noir, la sphinx (sic), [...]. Cette figure mythique est une énigme. [...] Jadis, pour moi, elle revêtait les attributs et les fonctions de la mère. Maintenant elle se rapproche davantage d'une figure [...] qui serait cachée, enfouie au cœur même de la langue.» La sphinge de Bigras est la langue empiétée dans la maison fermée. À sa place, Bigras installe un texte qui

35 Lire Vallières, Pierre (1968: 201-205), *Nègres blancs d'Amérique*, Éditions Parti pris.

36 Bigras, Julien (1988: 11-12).

37 Marcelle Ferron (1924-2001), artiste peintre, sœur de l'écrivain.

signale la fin de son errance: «L'hypothèque du frère aîné (Les coureurs des bois et la colonisation de Montréal).»

Départageons les positions des correspondants au niveau de l'injustifiable dont l'itinéraire rituel cherche à dégager. Bigras pratique la psychanalyse: il fait porter son travail sur la sexualité. Il intervient sur le roman familial qu'il retravaille. L'injustifiable qui le préoccupe est l'inceste et l'abus. Ferron porte son attention sur le roman local dont il a retranché le mot amour pour ne pas masquer les rapports sociaux³⁸. Son affaire est la société politique. Son injustifiable est colonial.

Voyons le troisième moment rituel: le passage. En date du 28 mars 1982, Julien Bigras écrit: «j'ai passé ce week-end-ci à fouiner dans votre arrière-cuisine. J'y ai trouvé un mot merveilleux, truchement, qui caractériserait la fonction essentielle de Dieu si ce dernier était assez humble pour s'en tenir à son unique fonction de principe du verbe, de langagier suprême. Le mot truchement, si je vous comprends bien, caractérisait [le] narrateur idéal qui s'effacerait et laisserait la place entière aux personnages, y compris lui-même, qu'il anime.»

Dans la même lettre, Bigras ajoute: «Or ce nom “truchement” fut donné aux premiers coureurs des bois dès 1610. [...] Les “truchements” ont désigné les premiers coureurs des bois qui préféraient rester avec les sauvages et apprendre leur langue. C'étaient des amoureux de la langue *sauvage*» (je souligne). Donc, d'une langue qui s'inscrit mal dans et sous le régime: elle l'infiltré, le déborde et ouvre des possibles. La langue n'est plus celle du clerc soumis.

38 Retour sur *Le permis de dramaturge*.

La proposition ferronienne est structurale: un Tiers, historiquement repérable, devient opérateur entre des systèmes relationnels. Le système syntaxique est institué en vue de lire le monde des localités et des singularités. En date du 1^{er} avril 1982, Jacques Ferron répond: «J'ai conçu la religion comme un système syntaxique.» Chez Ferron, le truchement circonscrit la langue: certains mots sont retirés, ouvrant sur la possibilité de trouver les relations qui s'y jouent. Ferron, chercheur culturel, explore des dictionnaires et des recueils non pour leur rareté, mais pour trouver des mots, de la syntaxe, du texte.

Un accompagnement

Plutôt que de fréquenter cette œuvre pour en dégager une pensée mythique qui renverrait, mettons, à une figure de grand-oncle se tenant sur le pourtour du monde et distribuant des ressources symboliques aux uns et aux autres, je préfère prospecter sa pensée anthropologique, en chercher les méthodes, voire les théories.

Si une anthropologie ferronienne est envisageable, alors le travail de terrain porte sur l'ancrage territorial, les institutions sociopolitiques et le repérage culturel, que Ferron recadre depuis le sujet local:

- Il fait du rapport social un objet central, dont plusieurs variantes sont examinées dans divers cadres théâtraux, polyphoniques; ce faisant, il critique les élites dominatrices dominées, par exemple les médecins qui profitent de la situation et les clercs qui masquent leurs sources.
- Il refuse une langue apprise au collège et à l'université pour privilégier celle qu'il fait émerger de la Gaspésie et de vieux livres annotés. Il redécouvre les mots du sujet, faisant état de sa naissance symbolique dans plusieurs localités.

- Il refuse la tradition héritée (le passé figé, gelé) et en excave une des archives, en ne radicalisant ni la tradition ni la modernité. C'est ainsi que, sans être revenu d'ailleurs, il arrive au Québec depuis un dehors symbolique qui favorise un nouvel abordage, une nouvelle action.
- Il recompose les figures données par la littérature orale (dans les contes et anecdotes) pour en composer de nouvelles, par approximations. Il affectionne certaines figures cognitive et politique qui peuvent être suivies de bout en bout dans ses écrits, comme Surprenant et Mithridate.

Jacques Ferron, «faiseur de contes», d'historiettes, d'escarmouches, de lettres, ne referme son écriture ni sur l'identité ni sur l'ethnicité. Son action symbolique refait les conceptions du monde local et avance d'autres manières de savoir au niveau national. Avec lui, le Québec devient un nom à explorer, pas un nom fermé sur lui-même.

Sa méthode pourrait relever de la «relativisation³⁹» : il désubstantialise la langue, la société, la tradition et les figures contées pour faire une place aux systèmes relationnels où se jouent des hiérarchies. Cette double rupture, dans la méthode et dans la théorie, ouvre sur un problème d'anthropologie du contemporain. Quel est-il ?

Son travail intellectuel est un exercice de citoyenneté, un donné à la société, dans la mesure où ses produits narratifs fonctionnent comme des canevas pour baliser des trajectoires individuelles et des localités... j'allais dire collectives.

39 Concept emprunté au philosophe Gaston Bachelard (1884-1962) pour dégager le profil épistémologique de l'écrivain québécois.

Son écriture s'insère dans les mailles du système d'autorité pour les relâcher, les faire céder, en générant de nouveaux savoirs. La problématique qui l'habite a trait à l'équilibre des pouvoirs au sein des rapports sociaux. □

Dossier

FRANÇAIS DES GESTES FORTS?

FRANÇAIS DES GESTES FORTS ?

- Pour le cégep français** 58
- Nicolas Bourdon
L'exemple des investissements en immobilisations
- Québec préfère les universités anglaises** 66
- Frédéric Lacroix
- Corriger les erreurs de la loi 101** 85
- Pierre Serré
Entretien avec M^e François Côté
- Le bilinguisme canadien propose un accommodement raisonnable pour le français** 94
- Sébastien Bouthillier
Français
- Dépasser nos inquiétudes** 104
- Étienne-Alexandre Beauregard

Pour le cégep français

À l'hiver 2019, j'étais au chômage. J'étais pourtant professeur au collège de Bois-de-Boulogne depuis plus de onze ans et, depuis mon entrée au cégep, pas moins d'une douzaine de collègues avaient pourtant pris leur retraite. Cette triste situation s'explique par la baisse des effectifs des cégeps francophones sur l'île de Montréal qui a pour nous atteint son niveau le plus bas en 2019, mais qui sévissait depuis déjà quelques années : les demandes d'admission à Bois-de-Boulogne ont en effet chuté de 13,1 % entre 2013 et 2017. D'autres collègues enseignant dans des institutions françaises de l'île de Montréal ont connu des situations encore plus dramatiques que moi : certains ont vu leur programme fermé ou suspendu, comme ce fut le cas pour mes collègues du département d'arts et lettres, et ont dû s'exiler dans d'autres cégeps, voire même trouver un autre emploi.

L'essai de Frédéric Lacroix *Pourquoi la loi 101 est un échec* et les nombreux articles qu'il a publiés dans *l'Aut'Journal* sur l'inquiétante situation du français au Québec ont amorcé une prise de conscience. Les médias, particulièrement le *Journal de Montréal*, se sont mis à parler davantage de la question. J'ai accueilli cette soudaine médiatisation comme une très bonne nouvelle. Nous étions quelques-uns à être inquiets et à tenter de changer les choses ; il me semble maintenant que nous sommes plusieurs ou, du moins, un peu plus nombreux.

* Professeur de français Collège Bois-de-Boulogne.

Cependant, cette médiatisation n'a pas infléchi le gouvernement. Il tarde à présenter sa réforme de la loi 101 et les signaux qu'il envoie laissent présager que cette réforme sera insuffisante au vu des défis qui attendent le français dans l'avenir. Essentiellement, la réforme suivra les recommandations du rapport de la députée Claire Samson, qui ne s'attaque pas aux causes structurelles du déclin du français, mais prévoit des mesures plutôt cosmétiques. En ce qui regarde les cégeps, le gouvernement maintient l'octroi de 100 millions au cégep Dawson, déjà le plus gros cégep du Québec, pour son agrandissement. La Fédération des cégeps, qui regroupe les directions des cégeps, a applaudi à cette annonce.

Alors qu'il devrait être le gardien des institutions françaises, le gouvernement québécois laisse depuis longtemps la loi du marché linguistique dicter ses investissements au postsecondaire. Il commence à peine à reconnaître que l'expansion démesurée des universités et des cégeps anglais joue un rôle important dans le déclin du français au Québec et particulièrement à Montréal. Or, on sait depuis plus de dix ans que la situation est critique: l'étude de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) publiée en 2010, *Le choix anglicisant*, avait déjà sonné l'alarme et le mathématicien Charles Castonguay l'avait fait bien avant dans de nombreux livres et articles. Il est maintenant clair et net que le cégep anglais anglicise: les étudiants fréquentant les cégeps anglais ont très majoritairement tendance à poursuivre leurs études à McGill ou à Concordia et, au sortir de l'université, à travailler en anglais. L'attitude de la Fédération des cégeps dans le dossier linguistique est lamentable: c'en est une de totale déresponsabilisation. Bernard Tremblay, président de la Fédération, cautionne le projet d'agrandissement de Dawson, il ne voit là rien de menaçant pour le français à Montréal. Selon lui, il faut plutôt s'attaquer à la langue de travail. Or, je l'ai déjà souligné, les langues d'étude et de travail sont intimement liées.

Les directions des cégeps francophones ne se battent pas pour contrer cette anglomanie qui opère d'importantes saignées dans leurs institutions. Pire, elles l'encouragent en se tournant vers les DEC bilingues. En janvier 2018, le cégep Limoilou et le cégep St Lawrence offraient en partenariat un nouveau DEC bilingue en gestion de commerce. De plus, le cégep de Sainte-Foy a modifié en catimini en juin 2017 sa politique de valorisation de la langue française: le français n'est désormais plus la seule langue d'enseignement, mais bien la langue prépondérante. Ce changement permet à l'établissement de créer deux nouveaux DEC où prédomine l'anglais. Des DEC bilingues sont déjà solidement implantés dans les collèges privés: les collèges Mérici, O'Sullivan (Montréal et Québec), LaSalle, Sainte-Anne et Laflèche en offrent. Enfin, des partenariats de DEC bilingues existent en tourisme entre le cégep Limoilou et le cégep St-Lawrence, en sciences de la nature et sciences humaines entre Saint-Laurent et Vanier. Les cégeps de Bois-de-Boulogne et de Maisonneuve ont aussi étudié l'idée d'un DEC bilingue, idée qui a heureusement été abandonnée entre autres grâce à l'opposition de nombreux professeurs.

En vérité, cette course à l'anglicisation des cégeps francophones n'est pas le fruit d'une réflexion collective éclairée sur l'offre de cours en anglais et le niveau de bilinguisme des jeunes Québécois. Le taux de bilinguisme n'a jamais été aussi élevé au Québec et il continue de s'accroître: on ne peut donc pas prétendre sans rire que les étudiants francophones et allophones ne sont pas exposés à l'anglais et qu'ils ne l'apprennent pas! Charles Castonguay a observé que « parmi les 20-29 ans au Québec en 2011, 78 % des anglophones se déclaraient bilingues, comparé à 57 % des francophones. Dans la région de Montréal, l'écart se rétrécit encore plus, à 80 % et 70 % respectivement. Dans l'île, c'est 78 % et 79 %. » Les jeunes francophones sur l'île sont donc légèrement plus bilingues que les jeunes anglophones.

Les directions des cégeps français, particulièrement sur l'île de Montréal, sont tout simplement paniquées. Plutôt que de respecter leur âme française, elles veulent angliciser leurs institutions pour attirer plus d'étudiants. Bref, elles démissionnent. Notez l'absurdité de la situation : les francophones et les allophones, à qui on a répété au primaire et au secondaire que l'apprentissage du français était essentiel à leur intégration à la société québécoise, reçoivent le message suivant de la part de nos élites et de nos institutions : il faut faire ses études supérieures en anglais. Quel parcours du combattant pour nos étudiants ! Au lieu d'étudier en français, la langue dans laquelle ils sont le plus à l'aise, ils s'échinent à faire leurs études supérieures en anglais. Malheureusement, c'est un petit jeu dans lequel ils seront toujours perdants, toujours en deçà de la *perfect fluency* des anglophones dont la langue maternelle est celle de Shakespeare. Et dire que nos jeunes travaillent ardemment à être de parfaits bilingues sans accent dans un État, le Québec, où toute la population (ou presque) parle français !

Nous sommes donc dans une situation où, malheureusement, les gardiens de nos institutions (gouvernement, directions de cégeps) ne jouent pas le rôle qu'ils devraient jouer. L'histoire se répète et nous revivons en quelque sorte, mais au niveau collégial, la situation qui prévalait pendant la crise de Saint-Léonard en 1968. Devant l'inaction du gouvernement québécois qui laissait des milliers de jeunes Italo-Québécois s'angliciser dans des écoles anglaises, des parents francophones avaient fondé le Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS) afin de militer pour l'unilinguisme français dans les écoles.

En janvier 2021, quelques professeurs de cégep et moi-même avons fondé le Regroupement pour le cégep français pour lutter contre l'anglicisation croissante du réseau collégial. Ce fai-

sant, nous, professeurs des cégeps de Maisonneuve, de Bois-de-Boulogne, d'Ahuntsic, de Brébeuf et de Rimouski, avons commencé à retrouver une solidarité perdue: les cégeps français, qui manquent d'étudiants, se livrent une lutte sans merci entre eux. Puisque le problème est collectif, nous voulons trouver une solution collective au problème, une solution qui ne passe pas par l'invention d'un nouveau programme ou d'un nouveau DEC (surtout pas d'un DEC bilingue) qui serait plus sexy que celui donné par nos concurrents!

Nous avons rapidement identifié deux batailles à gagner de toute urgence: nous voulons forcer le gouvernement Legault à renoncer à l'agrandissement de Dawson et à répartir les 100 millions qu'il comptait y consacrer dans le réseau français qui en a bien besoin. De plus, nous souhaitons inscrire dans la Charte de la langue française le caractère français de principe des cégeps, à l'exception des établissements voués à la communauté d'expression anglaise, pour mettre fin à tout projet de DEC bilingue dans les cégeps français.

Dans le cours de notre combat, nous aurons à détruire un mythe tenace qu'entretiennent nombre de Québécois sur leur langue nationale. Ce mythe peut se résumer ainsi: on peut étudier, travailler et consommer en anglais sans s'angliciser. Du moment qu'on ne perd pas la capacité de parler français, tout va bien! C'est ce mythe tenace qu'entretient entre autres Michel C. Auger lorsqu'il affirme dans un ouvrage paru en 2018 que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes puisque 94,5 % des Québécois peuvent soutenir une conversation en français. En vérité, une langue qu'on peut parler, mais qui disparaît des études supérieures et du monde du travail ressemble à vieil outil rouillé qui ne sert plus. Pour le moment, il est encore là, oublié et recouvert de poussière dans le fond de la remise, mais, tôt ou tard, on s'en débarrassera.

Heureusement, tous ne pensent pas que l'anglicisation des études supérieures est une chose anodine. Ainsi, le groupe Facebook Pour le cégep français compte déjà plus de 500 membres à peine deux mois après sa création. Nous avons aussi interpellé nos syndicaux locaux. Assez paradoxalement, nous parlons très peu de la question linguistique en assemblée syndicale, c'est comme si le phénomène de croissance exponentielle des cégeps anglais n'existait pas. On préfère dire que la piètre performance de notre cégep est causée par un creux démographique – curieusement les cégeps anglais n'ont pas souffert de ce creux démographique! –, par une mauvaise stratégie de communication et de publicité, par l'incurie de notre direction ou par le mauvais temps qu'il faisait lors des portes ouvertes... On veut voir de multiples causes à nos baisses d'effectifs, mais on ne voit pas la principale.

Or, nous l'avons vue et nous avons voulu qu'on en discute. Nous avons donc mis la question à l'ordre du jour de nos assemblées syndicales. La forte augmentation des effectifs dans les cégeps anglais a non seulement un impact indéniable sur l'anglicisation de la jeunesse québécoise, mais elle a aussi un impact sur les conditions de travail des enseignants. De plus en plus de Québécois formés en français doivent enseigner dans les cégeps anglais et cela remet en cause leur droit de travailler en français. Frédéric Lacroix souligne dans son ouvrage que 13,8 % des professeurs de Dawson sont francophones; à Vanier, 19,5 % le sont, et, au St Lawrence College de Québec, cette statistique augmente à 63,2 %! Il est désolant de constater ce phénomène kafkaïen: de plus en plus de professeurs francophones enseignent en anglais à des francophones. À Dawson, l'historien nationaliste Frédéric Bastien, ex-candidat à la chefferie du PQ, enseigne en anglais...

Le 17 mars 2021, nous avons soumis la proposition suivante à l'assemblée syndicale de Bois-de-Boulogne :

Il est proposé que le syndicat des professeur(e)s du Collège de Bois-de-Boulogne fasse parvenir à la ministre de l'Enseignement supérieur une lettre dans laquelle il demande :

Que le gouvernement reconnaisse que la croissance disproportionnée du nombre de places dans les cégeps anglophones constitue une menace à l'équilibre linguistique dans la région de Montréal et se fait au détriment des cégeps francophones ; Que le financement accordé pour le projet d'agrandissement du collège Dawson soit reconsidéré ; Que les 100 M\$ prévus pour agrandir le collège Dawson soient plutôt investis dans le réseau collégial francophone.

La proposition a été adoptée à l'unanimité. La lettre a bien été envoyée à la ministre, mais aussi à notre directeur général ainsi qu'à plusieurs députés de l'Assemblée nationale responsables de la langue française et de l'éducation supérieure.

Le 23 mars, le cégep de Rimouski emboîtait le pas et adoptait la même proposition que nous à l'unanimité. Le même jour, le cégep de Maisonneuve adoptait une proposition similaire à une forte majorité. La proposition de Maisonneuve interpellait sa direction pour qu'elle fasse pression auprès de la Fédération des cégeps et portait la proposition jusqu'aux instances de la FNEEQ. Notons au passage que Maisonneuve fait partie du même regroupement syndical que Dawson. Enfin, le syndicat du cégep de Saint-Laurent a voté pour que le gouvernement «équilibre la situation linguistique qui avantage les cégeps anglophones, notamment en investissant dans les cégeps francophones de la région de Montréal ou en légiférant».

Notre objectif est maintenant de faire passer la proposition votée initialement à Bois-de-Boulogne dans plusieurs autres cégeps. Au moment d'écrire ces lignes, nous savons que de nombreux syndicats de l'est du Québec se prononceront sur la proposition. Nous tentons aussi de faire passer la proposition au collège Brébeuf et au collège Ahuntsic. Nous travaillerons ensuite à empêcher toute nouvelle tentative de DEC bilingue.

Le combat pour le cégep français ne fait que commencer et nous aurons besoin d'aide et de support.

N'hésitez pas à entrer en contact avec moi si vous souhaitez vous impliquer dans le Regroupement pour le cégep français (nicolas.bourdon@bdeb.qc.ca) et à rejoindre notre page Facebook «**Pour le cégep français**».

La langue de Miron et d'Anne Hébert vaut bien qu'on se batte un peu pour elle. □

L'exemple des investissements en
immobilisations

Québec préfère les universités anglaises

Les revenus globaux des universités

Les universités québécoises tirent des revenus de plusieurs sources. Par ordre d'importance, il s'agit, en moyenne et pour l'ensemble du réseau: 1) du gouvernement québécois (49,9 % des revenus totaux), 2) d'Ottawa (20,9 %) 3) de droits de scolarité payés par les étudiants québécois, canadiens et internationaux (16,4 %) et 4) d'autres sources (12,9 %: dons, fondations, secteur privé, etc.)¹.

Les subventions versées par le gouvernement du Québec sont majoritairement normées selon certains critères objectifs (surfaces d'enseignement en mètres carrés, personnel, effectif étudiant) et devraient donc être équitablement distribuées entre chaque institution. Cela n'est cependant pas le cas pour les autres sources de revenus des universités. Ottawa, par exemple, investit dans les universités surtout par le biais de subventions de recherche attribuées par concours. Ce mécanisme d'attribution a tendance à favo-

* Ph. D.

1 « Document d'information sur le financement universitaire », Université du Québec, janvier 2020, https://www.uquebec.ca/reseau/fr/system/files/documents/memoires_avis_rapports/document_dinformation_sur_le_financement_universitaire_final.pdf

riser les institutions qui ont déjà obtenu des subventions «d'excellence» par le passé; il s'agit d'un cercle «vertueux» pour ces universités et «vieux» pour les autres. On notera, par exemple, que McGill University, à elle seule, obtient le tiers des fonds versés au Québec par Ottawa sous prétexte de «l'excellence» de ses demandes et de ses chercheurs. Mais qu'est-ce que cette «excellence»? McGill, la première université fondée au Québec, a toujours bénéficié de l'appui de l'élite financière anglophone. Le gouverneur anglais du Québec a fait don à McGill, à sa naissance, comme une bonne fée, de généreux capitaux de dépens puisés à même les biens confisqués aux Sulpiciens et aux Jésuites (en plus du capital légué par James McGill, riche marchand écossais et esclavagiste). Son «excellence» est due – en bonne partie – à sa richesse, richesse due à une iniquité historique, iniquité due à la Conquête anglaise, injustice jamais redressée ou corrigée².

Si les droits de scolarité des étudiants québécois et canadiens hors Québec sont normés en fonction des crédits de cours auxquels ils s'inscrivent, cela n'est plus le cas pour les étudiants internationaux, car leurs droits de scolarité ont été partiellement dégelés depuis quelques années et entièrement déréglementés en 2019; les universités sont donc libres d'en exiger des montants importants (souvent des dizaines de milliers de dollars par année) et peuvent aussi maintenant conserver l'entièreté de ces fonds pour les reverser ailleurs dans leur budget d'exploitation³.

2 Voir *Pourquoi la loi 101 est un échec* (Boréal, 2020) pour la toile de fond de cette interprétation.

3 L'argent provenant des étudiants internationaux était autrefois partagé entre les universités québécoises dans une forme de péréquation pour compenser le fait que ce sont surtout les universités anglophones qui bénéficiaient de ces sommes. Le gouvernement de Philippe Couillard a mis fin à cela.

La contribution provenant de chaque source au revenu global d'une institution varie donc grandement selon l'université; certaines universités, dont les institutions régionales du réseau de l'Université du Québec, sont presque entièrement dépendantes des fonds du gouvernement du Québec et des droits de scolarité versés par les étudiants québécois (ces deux sources représentent 90 % de leurs revenus). Leurs revenus globaux sont donc relativement faibles. Ces universités sont les «pauvresses», la classe ouvrière de notre système universitaire. Viennent ensuite les universités de plus grande taille (l'UQAM) ou les petites universités dotées de facultés plus «rémunératrices» (l'Institut national de la recherche scientifique [INRS]), l'École de technologie supérieure (ÉTS), les Hautes études commerciales (HEC) qui forment la «classe moyenne inférieure» du réseau. Les universités dotées d'une faculté de médecine, comme l'université Laval (Laval), Sherbrooke et l'Université de Montréal (UdeM) font partie d'une classe moyenne que l'on pourrait qualifier de «supérieure». Concordia University, qui n'a pas de faculté de médecine, mais qui dispose de juteux revenus versés par les étudiants internationaux, peut être rangée dans cette catégorie. Au sommet de la hiérarchie trône McGill University, «l'aristocrate» de notre réseau. McGill, il faut le souligner, exerce un rôle de plus en plus hégémonique dans le monde universitaire à Montréal et au Québec. Cette université est de loin la plus riche au Québec et surclasse – de loin – toutes les autres.

S'appuyant sur un ensemble de facteurs favorables; leur localisation dans les grands centres, un portefeuille immobilier souvent étendu, des fondations bien garnies, l'accès à des revenus importants grâce aux étudiants internationaux, les universités anglophones (Bishop's, Concordia et McGill) jouissent d'une position enviable dans la hiérarchie universitaire québécoise.

Les revenus provenant du gouvernement du Québec

Fournissant la moitié de leurs revenus globaux, le gouvernement du Québec se trouve à être l'un des principaux bailleurs de fonds des universités québécoises.

L'argent investi par le Québec est essentiellement réparti selon trois enveloppes: 1) les fonds de fonctionnement, 2) les fonds d'investissement (ou d'immobilisation), et 3) les subventions de recherche.

La première enveloppe est versée pour compenser les coûts directs de formation par étudiant en fonction du nombre d'étudiants équivalent temps plein (EETP) selon une formule de répartition « pondérée » selon les coûts par programme et par faculté (car un étudiant en médecine, par exemple, ne coûte pas la même chose qu'un étudiant en littérature, même si les frais de scolarité qu'ils versent à l'institution sont quasi identiques). La deuxième enveloppe est versée pour compenser les coûts d'immobilisation (locaux, laboratoires, rénovation, réaménagement, etc.) reliés à ces EETP. La formule de répartition tient aussi compte du personnel équivalent temps plein (PETP) occupant ces espaces. Quant aux subventions de recherches, elles sont versées via des organismes subventionnaires suite à des concours.

En ordre d'importance, les fonds de fonctionnement sont généralement plus importants que les fonds d'immobilisation. Les subventions de recherche provenant du gouvernement du Québec sont assez marginales en comparaison des deux premiers fonds. Par exemple, en 2020-2021, Québec versait quelque 3,3 milliards de dollars aux universités dans l'enveloppe des fonds de fonctionnement. Pour la même année, 208 millions de dollars étaient versés pour le « maintien des actifs immobiliers » via le fonds d'immobilisation

(cette somme exclut les nouveaux projets de développement immobilier). En comparaison, le Fonds de recherche du Québec Nature et Technologies (FQRNT) disposait de moins de 70 millions de fonds de recherche à attribuer en 2018-2019⁴.

Le portrait brossé plus haut est un résumé simplifié des grandes lignes de la formule de financement des universités. Le document qui détaille les règles budgétaires, intitulé « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec », fait 197 pages⁵. L'opacité et la complexité de la formule de financement sont telles qu'on peut se demander si le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a réellement une vue d'ensemble de la chose ou si plutôt, d'une année à l'autre, la formule de financement est simplement reconduite avec quelques ajustements ad hoc au besoin, ajustements qui rajoutent une autre couche de complexité. La mécanique d'attribution des fonds continue-t-elle à fonctionner toute seule, un peu comme une poule sans tête, sans que personne ne se pose plus la question de savoir si elle répond aux grands objectifs que s'est fixés le Québec en éducation suite à la Révolution tranquille, soit l'accessibilité des études supérieures et l'équité envers tous les étudiants ?

On sait que le financement d'Ottawa aux universités québécoises favorise de façon outrancière les universités

4 *Rapport annuel de gestion* du FQRNT, p. 93 http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/489743/Rapport-aneuel_FRQNT_2018-2019.pdf/adoc7887-68e9-45a9-a5eb-db17f199b9c1

5 *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2020-2021*, Québec, juillet 2020, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf

anglophones⁶. L'on sait que la politique de déréglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux, une décision du gouvernement du Québec (du gouvernement de Philippe Couillard précisément), favorise aussi de façon scandaleuse les universités anglophones. Il semble donc légitime de se poser la question suivante: la politique de financement des universités du gouvernement du Québec, pour ce qui est des autres fonds, est-elle équitable envers les universités, peu importe la langue d'enseignement?

Seul le MÉES, qui dispose de l'ensemble des paramètres de la formule de financement des universités, serait en mesure de répondre précisément à cette question. Ce que nous pouvons faire, par contre, c'est calculer l'équité dans la répartition des fonds entre les institutions à l'aide d'une approximation. Il semble tomber sous le sens que l'attribution des fonds devrait être approximativement proportionnelle à l'effectif étudiant d'une institution (l'EETP pondéré). Les étudiants constituent en effet la raison d'être et le cœur de tout le système universitaire; les paramètres d'attribution des fonds devraient normalement s'articuler autour et en fonction de l'effectif étudiant.

Voilà notre hypothèse de travail. Testons-la en prenant comme exemple les fonds d'immobilisation.

Les fonds d'immobilisation

La répartition des fonds d'immobilisation se fait selon une formule tenant compte des surfaces reconnues par le MÉES, de la nature de ces espaces, des EETP et du Personnel équivalent temps plein (PETP) qui les occupent, etc. Le cadre normatif utilisé pour calculer la répartition des fonds se

6 *Pourquoi la loi 101 est un échec*, op. cit.

trouve en ligne⁷. Ce cadre garantit, selon toute apparence et grâce à son recours à des critères objectifs, une équité dans la répartition des fonds entre les institutions.

Le détail des fonds versés en immobilisation pour chaque université est aussi disponible sur le site du MÉES⁸. Des données annuelles par année financière s'y trouvent disponibles. J'ai calculé les fonds versés à chaque institution via les enveloppes de maintien d'actifs immobiliers pour la période 2001-2020. Cette enveloppe ne représente pas la totalité des fonds versés en immobilisation aux universités et exclut, par exemple, les sommes affectées au développement de projets spéciaux, d'agrandissements ou de nouveaux espaces ajoutés durant l'année financière ciblée. Les sommes affectées au maintien des actifs pour une année financière donnée intègrent néanmoins dans la base de calcul les agrandissements réalisés par le passé et reconnus par le MÉES. Si on recule suffisamment dans le passé, on pourra ainsi suivre l'évolution des investissements d'immobilisation, incluant l'intégration de nouveaux espaces à la base de calcul.

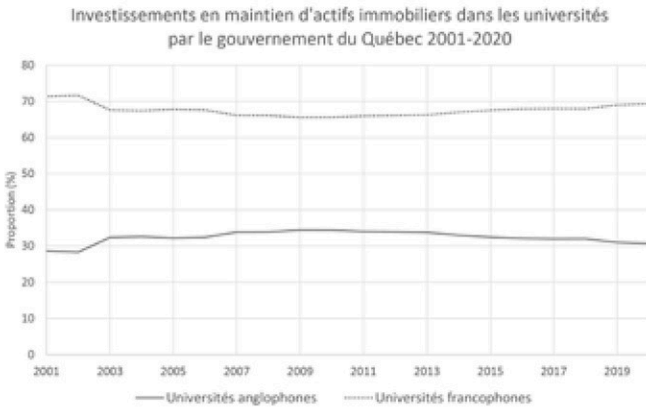
La figure 1 représente la répartition des investissements d'immobilisation (dans l'enveloppe de maintien d'actifs) par le gouvernement du Québec pour la période 2001-2020 (années financières 2001-2002 à 2020-2021). La répartition est effectuée selon la langue d'enseignement des institu-

7 *Cadre normatif des investissements universitaires*, <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/cadre-normatif-des-investissements-universitaires/>

8 *Plan quinquennal d'investissements universitaires et cadre de référence, 2020*, <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/plan-quinquennal-dinvestissements-universitaires-et-cadre-de-reference/>

tions; la ligne pleine représente la part attribuée aux universités anglophones (Concordia, McGill et Bishop's) tandis que la ligne pointillée représente la part attribuée aux universités francophones (Laval, l'UdeM, HEC, Polytechnique, l'ÉTS, Sherbrooke, l'UQAM et le réseau de l'Université du Québec).

Figure 1: Immobilisations en fonction de la langue d'enseignement sur la période 2001-2020 pour tout le Québec



On constate que la part attribuée aux universités francophones a chuté sous la barre des 70 % en 2003 (28,6 % était affectée aux anglophones en 2001) et a atteint un creux à 65,6 % en 2010 avant de remonter légèrement par la suite (tout en se maintenant sous la barre des 70 %). En moyenne, 32,3 % des fonds d'immobilisation étaient versés aux universités anglophones et 67,7 % des fonds étaient versés aux universités francophones durant la période 2001-2020.

Rappelons qu'en 2019, 25,9 % des effectifs universitaires du Québec étaient inscrits dans les trois universités de langue

anglaise. En 2017, ces mêmes universités allaient chercher 29,9 % des revenus globaux de toute source au Québec. Elles touchaient aussi 20,8 % des revenus du Québec (fonds de fonctionnement, fonds de recherche et fonds d'immobilisation confondus). En moyenne, durant cette période, le poids démographique des anglophones au Québec s'est maintenu autour de 8,2 % (selon la langue maternelle).

Dans mon livre *Pourquoi la loi 101 est un échec*, je démontre que les universités anglophones jouissent d'une «surcomplétude institutionnelle» d'un facteur trois en faisant le rapport des effectifs étudiants sur le poids démographique. Elles reçoivent environ 3,7 fois plus d'argent globalement qu'il n'y a d'anglophones (langue maternelle) au Québec. Ce qui signifie que les universités francophones sont sous-financées relativement au poids démographique des francophones au Québec.

Quand on fait le rapport entre les fonds d'immobilisation et le poids démographique des anglophones, on constate que les universités anglophones bénéficiaient de quatre fois plus d'argent relativement au poids démographique des anglophones sur la période 2001-2020, soit un ratio encore plus élevé que celui calculé pour le revenu global (à 3,7 fois). La part attribuée aux immobilisations pour les universités anglophones (32,3 %) dépasse nettement la part de leur effectif universitaire et aussi la part des revenus globaux que recueillent ces universités. Ces données renforcent la thèse de «l'incomplétude institutionnelle» qui mine les universités de langue française au Québec.

Il est intéressant de noter que la part d'immobilisation qui va à Concordia était de 10,3 % en 2020 tandis que celle attribuée à l'UQAM était de 8,3 %; depuis 2001, le MEES investit significativement plus à Concordia qu'à l'UQAM. Il est

aussi à noter que l'UQAM a été déclassée par Concordia sur le plan des effectifs étudiants dans les dernières années⁹. Ce déclassement de l'UQAM par Concordia a donc été préparé et financé par Québec de longue date.

Avec 19 % du total en 2020, McGill touche la part la plus importante des sommes en immobilisation de toutes les universités au Québec. L'UdeM en recueille 16,3 % et Laval 16,9 %. Les sommes affectées aux immobilisations reflètent bien le rang des universités dans l'écosystème universitaire à Montréal: McGill d'abord, l'UdeM, Concordia et ensuite l'UQAM. À Montréal, McGill est l'université hégémonique et est en train, comme un trou noir, de « satelliser » et d'aspirer les autres universités dans son orbite. L'UdeM, par exemple, a maintenant un recteur issu du sérail de McGill¹⁰. Cela n'est pas anodin.

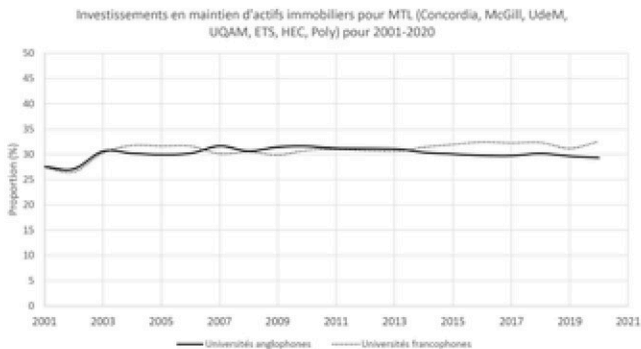
À Montréal

Voyons quelle est la part des fonds d'immobilisation affectés aux universités anglophones et francophones sur l'île de Montréal (figure 2). On constate que les fonds d'immobilisation investis dans les universités francophones et anglophones de Montréal sont à quasi-égalité sur toute la période 2001-2020. Cela est tout de même étonnant étant donné qu'en 2001, 38 % de l'effectif universitaire seulement était inscrit dans les universités anglophones sur l'île de Montréal (39,5 % en 2019). Pour les anglophones à Montréal, la moitié des fonds d'immobilisation est attribuée à seulement 39,5 % des effectifs.

9 Voir *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Boréal, 2020, p.117

10 Daniel Jutras, nommé recteur en 2020, a enseigné à McGill University pendant 35 ans. <https://www.ledevoir.com/societe/education/573948/un-nouveau-recteur-dans-un-climat-de-mefiance-a-l-udem>

Figure 2 : Immobilisations en fonction de la langue d'enseignement sur la période 2001-2020 pour tout le Québec



Immobilisations par EETP pondérés

Le financement en immobilisations est normé en fonction des surfaces des universités, du personnel (le PETP) et des effectifs étudiants en étudiants équivalent temps plein (EETP). Spécifiquement, il s'agit des EETP « pondérés ». L'effectif d'EETP pondéré financé par université se trouve en ligne¹¹.

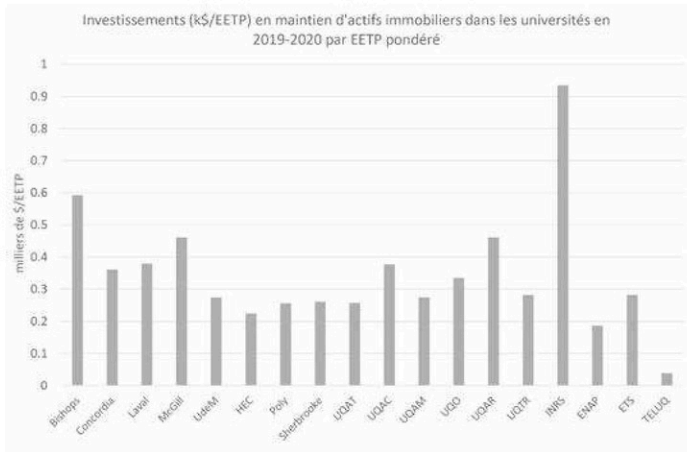
Il est donc possible de diviser les investissements en immobilisation par les EETP pondérés pour obtenir les investissements en immobilisation par « tête de pipe ». Bien sûr, cela n'est pas la seule métrique de normalisation utilisée pour le calcul des investissements en immobilisation, mais on peut penser que cela devrait être une approximation assez juste, c'est-à-dire que les investissements en immobilisa-

¹¹ « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec », 2020-2021, juillet 2020, voir annexe 1.19, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf

tions devraient suivre d'assez près les effectifs étudiants, raison d'être de tout le système. Si ce n'est pas le cas, cela signifierait que les conditions physiques et institutionnelles d'études (par exemple, la surface de laboratoire par étudiant) ne sont pas équivalentes d'une institution à l'autre ou d'une langue d'enseignement à l'autre.

La figure 3 présente les investissements en immobilisations en milliers de dollars (k\$) par EETP pondéré pour 2019-2020, pour l'ensemble du Québec.

Figure 3: Immobilisations par EETP pondéré en milliers de dollars (k\$) pour 2019-2020 selon l'institution

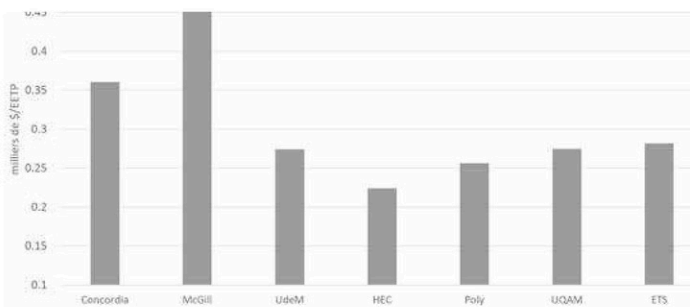


On constate que, alors que nous attendions une distribution assez uniforme, la somme attribuée à chaque institution par EETP pondéré varie d'un facteur de presque quatre entre les institutions.

L'INRS se démarque et obtient la somme la plus élevée par EETP pondérée de toutes les universités au Québec. L'INRS est une université de deuxième et de troisième cycle, consacrée exclusivement à la recherche, et il semble que la formule utilisée pour le calcul des EETP pondérés n'arrive pas à tenir compte correctement de cette nature particulière de l'INRS. Du reste, l'on constate que les HEC obtiennent 2,7 fois moins d'argent que Bishop's. La variabilité du financement par EETP pondéré est surprenante.

Voyons maintenant ce qui en est pour l'île de Montréal et ses universités (Concordia, McGill, l'UdeM, HEC, Poly, l'UQAM et l'ÉTS).

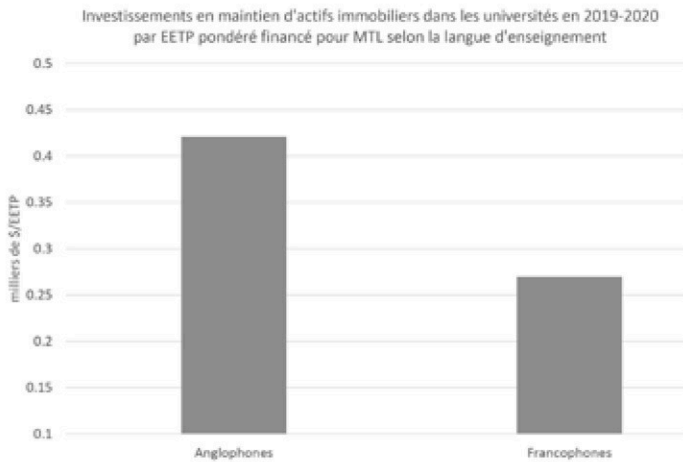
Figure 4 : Immobilisations par EETP pondéré en milliers de dollars (k\$) pour 2019-2020 selon l'institution pour l'île de Montréal



On constate à la figure 4 que McGill domine le classement en fonds d'immobilisation sur l'île de Montréal, suivie par Concordia, l'ÉTS, l'UdeM, l'UQAM, Poly et HEC.

La figure 5 présente les investissements en immobilisation selon la langue d'enseignement à Montréal (pour Concordia, McGill, l'UdeM, HEC, Poly, l'UQAM et l'ÉTS).

Figure 5: Immobilisations par EETP pondéré en milliers de dollars (k\$) pour 2019-2020 selon la langue d'enseignement pour l'île de Montréal



On constate que les investissements en immobilisation dans les universités anglophones sont supérieurs, et de beaucoup (de 56 %), à ceux qui sont effectués dans les universités de langue française sur l'île de Montréal.

Conclusion

Au Québec, les universités anglophones bénéficient d'un net avantage (d'un facteur quatre en proportion au poids démographique) pour ce qui est des fonds d'immobilisation investis par le gouvernement du Québec. Sur l'île de Montréal, un étudiant «pondéré» qui étudie en anglais bénéficie de 56 % de plus de fonds d'immobilisation qu'un étudiant qui étudie en français.

Un tel écart laisse songeur : pour reprendre une terminologie à la mode, serions-nous en présence d'une discrimination «systémique» envers les universités de langue française au Québec ? Les juristes qui traitent de discrimination concluent à l'existence d'une telle chose dès lors que des effets indirects, même involontaires, entraînent une différence de traitement constante et incapacitante sur la base d'une distinction comme la langue. Ce qui semble bien être le cas ici.

Cette iniquité de répartition des fonds s'ajoute aux iniquités d'attribution des fonds de recherche qui favorisent aussi les universités anglophones ainsi qu'à la politique de déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants internationaux, qui bénéficie presque exclusivement aux universités anglaises. Celles-ci récoltaient 65 % des fonds versés par les étudiants internationaux en 2018-2019, soit 68,6 millions pour Concordia et 89 millions pour McGill comparativement à seulement 13 millions pour l'UdeM¹².

McGill, l'aristocrate de notre réseau universitaire, récolte la somme la plus importante en investissements d'immobilisation de tout le réseau, et ce, depuis au moins vingt ans (les

¹² Voir p. 166 : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf

données antérieures n'étant pas accessibles). McGill récolte 68,6 % plus d'argent par EETP pondéré que sa plus proche concurrente l'UdeM.

Voilà le contexte dans lequel il faut analyser le don que le gouvernement du Québec s'apprête à faire de l'ancien hôpital Royal Victoria à McGill, un projet gargantuesque qui augmentera de façon très importante la surface et les EETP reconnus à McGill (ce qui augmentera ensuite de façon permanente les investissements en immobilisation pour McGill, la propulsant encore plus haut dans le classement). Le gouvernement du Québec s'apprête à consolider la position dominante de l'université dominante la plus riche au Québec.

Rappelons que McGill dispose annuellement de revenus de quelque 1,44 milliard de dollars¹³ (dont 236 millions provenant d'Ottawa et 365 millions provenant de droits de scolarité), possède 1,7 milliard de dollars dans sa fondation¹⁴, et des biens évalués à 4,9 milliards de dollars¹⁵. Alors que l'Université du Québec dépend à 90 % des fonds versés par le gouvernement et les étudiants du Québec, moins de la moitié du budget de McGill est dépendant de ces deux sources de revenus. McGill est un véritable empire financier.

McGill est également un important propriétaire foncier; elle dispose de 730 000 mètres carrés d'espaces dont 613 000 mètres carrés reconnus par le MÉES. Même si McGill n'accueille pas le plus important effectif étudiant, elle est l'université possédant le plus vaste campus au Québec.

13 « Financial Statements », The Royal Institution for the advancement of learning/McGill University, p.3, https://www.mcgill.ca/vpadmin/files/vpadmin/english_audited_financial_statements_april2020.pdf

14 Pourquoi la loi 101 est un échec, p. 170

15 Au 30 avril 2019

Notons que l'UdeM a 598 000 mètres carrés d'espace reconstruit et 122 263 EETP pondérés (4,9 m²/EETP) tandis que McGill a 87 809 EETP pondérés et 613 000 mètres carrés (7 m²/EETP)¹⁶. Que ce soit sous l'angle de l'argent investi par EETP ou sous celui de la surface par EETP, on peut constater que McGill surclasse toutes les autres. Mais cela ne suffit pas encore. Le plan de développement immobilier de McGill, le « Master Plan » qui prévoit les développements immobiliers futurs, est un document comptant... 182 pages¹⁷!

On notera qu'à la page 95 de ce document, l'ancien hôpital Royal Victoria apparaît d'ores et déjà comme un des campus de McGill (le « Upper Campus East ») alors même que le transfert de cette institution publique à McGill n'est pas encore réalisé.

Malgré l'existence de méthodes objectives de normalisation de l'attribution des subventions d'immobilisation par Québec, il semble que la politique de financement des universités actuelle favorise de façon importante les universités anglophones en général et McGill en particulier dans l'attribution de subventions d'immobilisations au Québec.

Il faut noter dans le *Document d'information sur le financement universitaire* produit par l'Université du Québec, il est indiqué que « le fondement de la grille [de pondération des EETP] est partiellement arbitraire étant donné les choix effectués pour la construire¹⁸ ». On ne saurait mieux dire.

16 P161 : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf

17 McGill Master Plan, https://www.mcgill.ca/campusplanning/files/campusplanning/mcgill_university_master_plan_20190813-compressed.pdf

18 « Document d'information sur le financement universitaire », Université du Québec, janvier 2020, p. 19 https://www.quebec.ca/reseau/fr/system/files/documents/memoires_avis_rapports/document_dinformation_sur_le_financement_universitaire_final.pdf

La grille de pondération semble avoir été construite en intégrant comme base, sans chercher à le corriger, le surfinancement historique de l'université McGill, chose déjà relevée par l'historien Michel Brunet en 1963¹⁹. Surfinancement qui se perpétue aujourd'hui.

Dans le cas de Concordia et de McGill, ces universités jouissent d'une situation géographique avantageuse, car elles desservent une clientèle urbaine, peu dispersée sur le territoire. Elles sont à même de concentrer leur développement au centre-ville de Montréal où elles possèdent des actifs immobiliers de grande valeur. En surfinançant leur enveloppe d'immobilisations, Québec amplifie leur avantage urbain.

L'étudiant est au cœur de la mission éducative des universités et devrait aussi être au cœur de la politique de financement. Cette politique de financement devrait viser à assurer, autant que faire se peut, des conditions d'études comparables partout sur le territoire québécois afin de donner à chaque étudiant une véritable égalité des chances. Il semble que la complexité et l'opacité de la formule de financement des universités aient fait perdre de vue cet objectif fondamental au MÉES (et aussi au gouvernement du Québec).

Les étudiants qui choisissent de s'inscrire dans une université anglaise au Québec sont favorisés ; ils disposent de plus de fonds d'immobilisation que les autres étudiants. L'on savait déjà que cela était le cas pour le financement provenant du gouvernement fédéral, qui favorise de façon odieuse les universités anglophones. Il est assez surpre-

¹⁹ Michel Brunet, *Le financement de l'enseignement universitaire au Québec*, L'académie canadienne-française, Montréal, 1963.

nant, par contre, que cela soit également le fait du gouvernement du Québec. Dans tout le réseau d'enseignement postsecondaire (cégeps et universités), le gouvernement du Québec favorise l'anglais et travaille activement à miner le statut du français. □

Corriger les erreurs de la loi 101

La loi 101 fut indéniablement bonne en son temps, le Québec partait de si loin. Elle a cependant jeté les bases du recul actuel. Voici pourquoi.

Cinq erreurs majeures de la loi 101

Dans sa conception même, la Charte de la langue française repose sur cinq erreurs majeures. La loi 101 aurait dû :

1. définir les ayants droit (aux services publics en anglais) ; hormis l'école, elle ne l'a pas fait ;
2. prévoir l'adaptation des services publics anglais à la possibilité d'une décroissance démographique de la minorité ; elle ne l'a pas fait ;
3. éviter de hiérarchiser les droits en soumettant le droit de travailler en français au droit d'être servi en anglais ; elle ne l'a pas fait ;
4. trouver le moyen de rendre le « français-langue de travail » réellement justiciable ; l'échec est cuisant ;
5. protéger l'intégralité du territoire québécois contre les migrations interprovinciales ; le territoire québécois s'offre toujours à qui en a les moyens.

* Ph.D. sc. politique.

En conséquence, on sert en anglais le client qui le demande, même s'il vient d'arriver hier ou s'il provient de la planète Mars. Le libre-choix de la langue compris dans la loi 101 a créé une dynamique demande/offre entraînant le développement fulgurant de la « communauté anglophone » d'une part, basé sur une forte compétition pour la main-d'œuvre et la clientèle connaissant au moins l'anglais ou acceptant d'être servie en anglais ou en français.

Avec 1 103 475 anglophones de « Première langue officielle parlée » (PLOP), la « communauté » excède de 845 000 anglophones la « minorité » et ses 258 605 « citoyens canadiens de langue maternelle anglaise, nés au Québec de parents nés au Canada » (Statistique Canada, *Recensements de 2016 et de 2006, commandes spéciales*; calculs n'engageant que l'auteur), dont seulement 140 000 avaient un ou deux parents anglophones, les 118 000 autres ayant des parents francophones ou allophones¹.

À 1,8 % de la population, la toute puissante et sur-influente minorité anglo-britannique qu'évoque la minorité anglo-québécoise, jadis aux commandes du Québec, est à ranger parmi les faits d'Histoire et autres souvenirs divers. Quant à la « communauté anglophone », toujours en croissance, elle n'a aucune assise historique. Elle est le prolongement en territoire québécois du Canada anglais majoritaire et multiculturel.

1 Chez les enfants de langue maternelle anglaise, seuls 38 % avaient deux parents anglophones (lang. mat.), 32 % n'en avaient qu'un seul et 30 % n'en avaient aucun (et 21 %, deux parents allophones). Les effectifs de la Minorité partageant ce profil, près de la moitié d'entre eux ($30\% + 32\%/2 = 46\%$) auraient des parents francophones ou allophones. Les effectifs de la Minorité ayant un ou deux parents anglophones représenteraient donc 54 % des effectifs, près de 140 000 personnes. Statistique Canada, Recensement de 2016, fichier 98-400-X2016079.

Sept ruisseaux différents, une même rivière. Les nouveaux anglophones

Dans leur ensemble, les 1103475 membres de la « communauté anglophone » définie par la PLOP ont augmenté de +10,9 % de 2006 à 2016 (+108752 personnes).

Cette augmentation recouvre une faible hausse de +3,0 % (+7447 p.) pour les 258605 membres de la minorité anglo-québécoise contre une croissance imposante de +13,6 % (+101305 p.) pour les 844870 autres recensés de PLOP anglaise. Nous sommes loin de 1971, alors qu'on trouvait 93 anglophones de langue maternelle pour chaque 100 Britanniques d'origine ethnique. En 2016, les Anglo-Québécois comptaient pour 23 % des effectifs de PLOP anglaise (13 % pour les 140000 dont au moins un parent était anglophone). La dissolution de la minorité dans le grand tout de la communauté, tel était le prix de la pérennité des institutions de langue anglaise et du maintien de l'ordre économique qui leur était favorable.

Tant le provincial que le fédéral reposent sur le libre choix entre l'anglais et le français pour la langue des services publics. Ce faisant, ils ajoutent pêle-mêle sept groupes à la minorité anglo-québécoise.

D'abord trois groupes, tous composés de citoyens canadiens de langue maternelle anglaise unique :

- 145940 nés au Québec de parents immigrants (+3,5 % de 2016 à 2006);
- 106755 nés dans le Canada hors Québec (+3,1 % en 10 ans);
- 60545 immigrants (+5,3 % en 10 ans).

Et quatre autres groupes :

- 48 477 citoyens canadiens ayant au moins l'anglais comme langue maternelle (+63,7 % en 10 ans) ;
- 36 756 non-citoyens de langue maternelle anglaise (+50,6 % en 10 ans) ;
- 209 771 «anglicisés», c.-à-d. anglophones de langue parlée, mais francophones ou allophones de langue maternelle (+16,1 % en 10 ans) ;
- 236 626 «anglotropes», c.-à-d. dont la PLOP est l'anglais, mais de langue parlée à la maison française ou autre (+14,4 % en 10 ans).

À ces 1 103 475 anglophones de PLOP s'ajoutent au gré des intérêts et des besoins 2 855 380 personnes connaissant au moins l'anglais (unilingues ou bilingues anglais/français), pour un total frisant les quatre millions. En outre, les personnes de PLOP française bilingues, c.-à-d. «connaissant le français et l'anglais», ont augmenté de 21 % en 10 ans, soit +495 453 personnes, contre 73 223 pour les personnes de PLOP anglaise «bilingues» (+11 % en 10 ans).

Ce portrait est incomplet sans les soldes migratoires inter-provinciaux (les entrées moins les sorties entre les provinces). La somme des dix soldes quinquennaux de 1966 à 2016, soit 50 ans, montre des pertes de 518 000 personnes, dont la caractéristique commune est d'avoir l'anglais pour PLOP. Avec autant de sorties excédant les entrées, le Québec se trouve à avoir scolarisé à ses frais 518 000 jeunes prêts à produire, qui n'enrichiront pas le Québec, mais plutôt l'élite de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, où 98 % se dirigeront.

Ces départs ont-ils été comblés par les nouveaux anglophones? Ni pour 327 000 d'entre eux (845 000-518 000) ni pour les 518 000 autres. Sans chipoter sur les chiffres, le régime linguistique actuel a produit un système migratoire saignant à blanc le Québec, mais bénéficiant structurellement à ses voisins. La stabilité des PLOP anglais (jusqu'en 2016) masquait la disparition des Anglo-Québécois et la production effrénée d'anglophones. Et était la cause du maintien tout à fait relatif du français.

La clé de voûte: les institutions anglophones

Disparue, la «minorité» n'a pas pu causer l'anglicisation galopante actuelle que l'on constate depuis plusieurs années. En réalité, le Québec «a anglicisé et continue de le faire sans Anglo-Québécois». Il le fait d'ailleurs mieux qu'il ne francise, même si le français a l'avantage de pouvoir s'appuyer sur toute la population québécoise.

Par contre, la minorité dispose d'institutions devenues énormes, aujourd'hui au service de 1,1 million d'anglophones et toujours en croissance. Or il est hautement improbable qu'un renforcement du «français-langue de travail» puisse surpasser le puissant vacuum main-d'œuvre/clientèle des CUSM, McGill, Concordia, Dawson, etc. La minorité des 258 000 Anglo-Québécois ne peut fournir tous les travailleurs demandés par ces institutions. Aussi l'embauche extracommunautaire y est-elle massive. De fait, les institutions anglophones forment la ligne de résistance au français et sont le moteur de l'anglicisation pour les populations qui y ont été enrôlées.

Quant aux institutions francophones, elles ont elles aussi fait leur part dans l'anglicisation. Elles ont dû s'adapter aux débordements de la demande anglophone et se mettre à la

recherche d'une main-d'œuvre connaissant l'anglais, ce qui s'est avéré particulièrement vrai dans les zones de population de PLOP anglaise.

La solution du «renforcement du français-langue de travail»: la proie pour l'ombre?

Puisque les deux réseaux actuels continuent à se battre pour du personnel connaissant l'anglais, le renforcement du «français-langue de travail» ne serait-il qu'un coup d'épée dans l'eau?

Solution 1: Fabriquer de nouveaux francophones augmenterait sans doute la rareté de la main-d'œuvre parlant anglais et même franglais. En contrepartie, la pénurie de main-d'œuvre parlant anglais pourrait avoir l'implication de faire augmenter les salaires du côté anglais de manière à débaucher quelques francophones, allophones et autres immigrants. La mesure n'aurait-elle pas pour autre implication imprévue l'augmentation de la soif d'anglais, qui deviendrait plus que jamais la langue de la mobilité et de la réussite sociales? De toute évidence, le problème reste encore une fois le vacuum de main-d'œuvre puis de clientèle qui existent dans le réseau anglais.

Solution 2: renforcer le «français-langue de travail» de même que l'enseignement du français ET de l'anglais. Ces mesures ralentiraient le vacuum du côté anglais prédit sous la solution 1. Mais elles ne l'élimineraient en rien. D'ailleurs, le renforcement de l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires et secondaires de langue française a bien eu lieu au cours des années 2000. Or le résultat n'a pas empêché la croissance du réseau anglais, bien au contraire.

Bien d'autres solutions seraient sans doute envisageables. Aucune plus efficace que le financement par non-ayants droit/ayants droit.

Propositions pour un nouveau régime linguistique

Comment protéger le français et en faire la langue commune tout en protégeant les droits de la « minorité anglo-québécoise » ? Éviter que l'État ne finance à ses frais des services encourageant l'anglicisation ? Éviter que chaque individu ait à s'identifier pour faire connaître ses droits ? Assurer l'égalité entre le droit de travailler en français et celui de demander et d'obtenir des services en anglais ? Et protéger tout le territoire ?

L'État a la pleine possibilité constitutionnelle de créer, diriger et financer un réseau gouvernemental français d'une part, et un réseau gouvernemental anglais d'autre part (dans ses principaux éléments). Deux réseaux à base territoriale et progressivement financés en fonction du poids relatif des non-ayants droit/ayants droit.

Le réseau gouvernemental français travaillerait uniquement dans sa langue, protégeant ainsi le « français-langue de travail » ; la traduction y serait entièrement à la charge des demandeurs. Par définition, ce réseau desservirait tous les non-ayants droit. Le « français-langue de travail » serait justiciable. Il en découlerait un effet d'entraînement qui imprégnerait en profondeur la Culture politique individuelle des Québécois, de même que l'action de l'État face au secteur privé, dans ses relations extérieures et ses rapports avec les Premières Nations.

En parallèle se trouverait un réseau gouvernemental de langue anglaise, dont le financement serait lié aux

effectifs des Anglo-Québécois. Le financement alloué à chaque réseau devrait intégrer toutes les sources de financement privé, sous peine de déséquilibre entre les deux réseaux.

Nul besoin d'identifier les ayants droit par un quelconque moyen. Il est parfaitement possible de garder ouvert à tous l'accès aux services dans le réseau et la langue désirés. Selon cette configuration des services publics, toute personne pourrait se diriger dans le réseau de son choix, y assumant la traduction et les files d'attente découlant du rapport demande/offre.

Ce nouveau régime linguistique, banal pour toute nation forte, préserve les services offerts aux Anglo-Québécois comme les Québécois le font déjà de manière exemplaire. Il replace parmi les non-ayants droit les Canadiens anglais des autres provinces. Ce faisant, il comble une lacune vitale en permettant au législateur de protéger l'intégralité du territoire contre les migrations provinciales, particulièrement l'Outaouais, Montréal et plusieurs autres sous-régions limitrophes. L'anglicisation de parties du territoire est le socle de la partition.

Bilan de 40 ans de loi 101

Après 50 ans de migrations interprovinciales entraînant un déficit de 518 000 anglophones (et la disparition de la minorité anglo-britannique), le recensement de 2016 a montré la prépondérance écrasante des personnes de PLOP anglaise parmi la «communauté anglophone», noyant complètement la «minorité anglo-québécoise».

Après 50 ans de lois linguistiques, dont 40 ans de loi 101, il est par ailleurs carrément impossible d'affirmer que la pérennité du français est garantie par les lois actuelles. Au

contraire, le Québec a, durant tout ce temps, patiemment créé sa propre « communauté anglophone » et financé son expansion, forçant sa propre fonction publique à servir en anglais le moindre individu débarquant du bout du monde commençant à baragouiner l'« anglais-langue seconde ».

De fait, le dynamisme économique et assimilateur de la communauté anglophone s'appuie sur des institutions trop grandes pour la minorité anglo-québécoise et l'appel de main-d'œuvre et de clientèle qui s'ensuit. Profitant au surplus des politiques de bilinguisme pratiquées par l'État provincial et par l'État fédéral. Ce dynamisme s'appuie aussi sur une formation québécoise de qualité obtenue pour une bouchée de pain et de solides services sociaux, sur le bras de la population. Le Québec sert de marchepied pour quiconque vise à faire partie de l'élite canadienne-anglaise.

L'indépendance n'y changerait rien.

Un régime linguistique pour une nation forte

La présente proposition est digne d'un Québec fort et sûr de lui-même. Elle a la capacité de protéger le français et de réconcilier cette intention avec la protection exemplaire de sa minorité.

La nouvelle dynamique créée augmenterait les besoins de main-d'œuvre parlant français et augmenterait la clientèle francophone, renversant la dynamique actuelle du développement accéléré de la main-d'œuvre et de la clientèle anglophones. La nouvelle dynamique donnerait à la minorité anglo-québécoise une place conforme à sa réalité. □

Entretien avec M^e François Côté

Le bilinguisme canadien propose un accommodement raisonnable pour le français

Impératif français a mandaté l'avocat François Côté, qui est candidat au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke, afin qu'il élabore des propositions pour la modernisation de la *Loi sur les langues officielles du Canada*. Il préconise trois mesures de protection particulière pour le français : l'extension de la Charte de la langue française aux entreprises privées de compétence fédérale au Québec, la création d'un régime particulier protégeant le français dans la fonction publique fédérale et la restauration du français comme langue officielle du Québec¹. Les membres du comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes l'ont questionné à ce propos². Au même moment, la ministre Mélanie Joly a rendu publique la politique du gouvernement canadien³. Le gouvernement du Québec a également indiqué ses attentes en la matière⁴.

* Juriste.

- 1 Impératif français, *Dépasser l'égalité de façade du bilinguisme symétrique*, rédigé par M^e François Côté, 5 février 2021.
- 2 Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes du Canada, 43^e législature, 2^e session, réunion 19, 25 février 2021.
- 3 Patrimoine canadien. *Français et anglais: vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Ottawa, 19 février 2021
- 4 Gouvernement du Québec. *Position du gouvernement du Québec – Modernisation de la Loi sur les langues officielles*. Québec, 5 février 2021

Vous redoutez que le gouvernement fédéral fourbisse un ersatz d'accommodement raisonnable pour protéger le français ?

Le problème avec l'approche de Mélanie Joly tient en deux mots : égalité réelle. C'est malheureusement ce que l'intitulé de sa politique énonce. Si nous tirons les conclusions qui s'imposent du document qu'elle a présenté à titre de ministre responsable des langues officielles, recourir au français serait apparenté à un accommodement raisonnable. J'affirme cela parce qu'elle prône une approche législative favorisant le bilinguisme systémique individuel partout au Canada. La politique révèle d'ailleurs la volonté du gouvernement de Justin Trudeau : « Bien que le Canada soit un pays officiellement bilingue, il reste du chemin à faire afin que les Canadiens soient eux-mêmes bilingues⁵. » C'est politiquement insultant et loin de régler le problème de la moindre attractivité du français par rapport à l'anglais.

Puisqu'elle découle de la common law, la logique de l'accommodement raisonnable détonne aussi de la culture juridique civiliste québécoise. Le français ne serait pas d'emblée utilisé au Québec selon cette approche, mais seulement si un individu le réclame. On parlerait français sur demande, pour accommoder. Or, nous savons que le modèle fédéral est un échec, car il favorise le passage à l'anglais quand le choix est laissé à l'individu. Placer le français et l'anglais à égalité revient en effet à considérer comme identiques un pot de terre et un pot de fer. Ils sont semblables en apparence, mais l'un d'eux s'avère bien plus résistant que l'autre dans les faits. L'attractivité supérieure de l'anglais fait en sorte qu'au Québec, particulière-

5 Patrimoine canadien, précité, page 13.

ment dans la région métropolitaine, le statut du français s'en trouve compromis. En se référant au recensement de 2016, le document de la ministre évoque pourtant que «le maintien de la place du français comme langue d'intégration, de travail et de formation demande des efforts accrus⁶». Dans le fond, madame Joly promet une réforme qui ne change pas le système ni n'agit sur la cause du problème. Nous verrons si les mesures du projet de loi qu'elle présentera confirmeront mes craintes ou non.

La politique fédérale prônant le bilinguisme est-elle compatible avec le principe qui fait du français la langue commune au Québec ?

C'est absolument incompatible. Le gouvernement du Canada réchauffe le modèle individualiste pour nous le servir en une version 2.0 édulcorée. Être bilingue n'est pas une identité culturelle. Plus particulièrement, l'intégration culturelle ne s'accomplit pas grâce à la capacité d'un locuteur de parler une langue. Certes, parler une langue y contribue, mais l'intégration exige de dépasser l'approche purement fonctionnaliste ou instrumentale. En effet, à l'heure où l'usage du français au travail et à la maison diminue, le bilinguisme représente l'avant-dernière étape avant le passage définitif à l'anglais.

Des anglophones qui savent parler français, mais qui ne le parlent pas, et des francophones qui n'osent plus le parler, cela ne rehausse pas le statut du français. Or, les trois propositions que j'ai présentées découlent du principe que le français est la langue commune au Québec.

6 Patrimoine canadien, précité, page 10.

Pourquoi proposez-vous d'étendre la Charte de la langue française aux entreprises privées de compétence fédérale au Québec?

Le modèle de la Charte en matière linguistique cumule 40 ans d'expérience pratique. Les dispositions de la Charte qui font du français la langue de travail pour les employés et la langue de service pour les clients ont aussi été interprétées par les tribunaux, la jurisprudence à cet égard est claire. De nouvelles dispositions fédérales n'auraient pas ces qualités, elles pourraient même laisser poindre des interprétations différentes si leur libellé différait de celui de la Charte. Dans le mémoire présenté au comité parlementaire, deux approches sont suggérées sur ce point. Soit le parlement fédéral ne fait rien, laissant ainsi la voie libre à l'Assemblée nationale pour légiférer, soit il légifère par renvoi du Code canadien du travail à la Charte.

Rappelons une des raisons qui ont motivé Camille Laurin à rédiger la Charte en août 1977 était que le français devienne la langue commune d'usage au Québec, notamment au travail et dans les commerces. La proposition s'inspire directement de lui, car l'enjeu demeure actuel en 2021. Elle est cohérente avec la Charte telle qu'elle est en vigueur, sauf qu'il y a un vide juridique sur la question des entreprises privées de compétence fédérale au Québec. Actuellement, rien ne les oblige à communiquer en français avec un employé. Il serait logique d'étendre l'application des dispositions de la Charte à celles-ci, ce qui devient possible depuis un arrêt où la Cour suprême a statué sur le double aspect d'une même matière sur lesquels chaque palier de gouvernement peut valablement légiférer en même temps que l'autre⁷.

7 Banque canadienne de l'Ouest c. Alberta, [2007] 2 R.C.S. 3, 2007 CSC 22.

Estimez-vous que cette proposition sera retenue?

Si le gouvernement Trudeau reste aux commandes de l'État fédéral, j'en doute parce que ce gouvernement retient l'approche optative individuelle. Ainsi, un comité d'experts :

[...] devra considérer la possibilité d'établir une entente administrative avec le gouvernement du Québec quant à l'application du nouveau régime fédéral pour les entreprises choisissant d'obtenir volontairement un certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française relativement à la gestion de plaintes au titre du nouveau cadre législatif fédéral⁸.

Une entente administrative entre les gouvernements canadien et québécois déposséderait le Québec d'une question qui l'intéresse directement. Pour qu'une entente porte ses fruits, elle nécessite la confiance à long terme entre les gouvernements signataires. Ceux-ci doivent alors maintenir leur collaboration sans craindre que l'autre gouvernement révoque l'entente à tout moment. Gardons en tête qu'une loi confère une stabilité supérieure aux dispositions.

Vous avez peut-être entendu quelques commentateurs de l'actualité régler la question en opinant que les «entreprises fédérales» devraient être régies par des lois fédérales. Ils se trompent. Il serait plus exact de parler d'entreprises dont les objets d'activités relèvent des compétences fédérales. L'attention doit porter ici sur l'objet d'activités, car ce n'est pas l'entreprise en soi qui est fédérale. Ces entreprises ne devraient donc pas être régies en matière linguistique par une loi fédérale parce qu'il est essentiel que l'Assemblée nationale du Québec conserve la compétence législative en droit des affaires et en droit des entreprises, ne serait-ce que pour un souci de concordance des règles juridiques. La langue de tra-

8 Patrimoine canadien, précité, page 24.

vail ressort du Québec en vertu de sa compétence à légiférer sur les affaires et les entreprises. Il est souhaitable que le même droit s'applique à toutes les entreprises au Québec afin que tous les travailleurs puissent œuvrer en français selon les mêmes modalités et conditions. Ceci vaut d'autant plus lorsque l'entreprise exerce ses activités au Québec.

Votre deuxième proposition crée un droit à travailler en français au Québec et dans la région de la capitale canadienne pour les fonctionnaires fédéraux ?

Oui, elle reflète une préoccupation réelle des fonctionnaires francophones fédéraux. Actuellement, 44 % parmi eux ressentent un malaise à travailler dans leur langue comme le permet pourtant déjà la Loi sur les langues officielles. Cette proportion a été mesurée par le Commissariat aux langues officielles qui constate que les fonctionnaires fédéraux francophones passent à l'anglais lorsqu'un collègue ou leur supérieur s'expriment dans cette langue⁹. Il s'agit de modifier la *Loi sur les langues officielles* pour y ajouter deux dispositions, inspirées des articles 45 et 46 de la Charte.

La première disposition déclare que travailler et communiquer en français au sein de la fonction publique constitue un droit fondamental. Elle est assortie d'un régime de protection élevé à l'égard du français, c'est-à-dire qu'aucune atteinte ou restriction ne serait admise contre ce droit fondamental, hormis bien sûr la nécessité liée à des fonctions ou postes qui exigent l'anglais. Cela inclut une protection contre la discrimination à l'embauche envers des fran-

9 Commissariat aux langues officielles, *Mieux comprendre l'(in)sécurité linguistique*, Ottawa, 8 janvier 2021. Guillaume St-Pierre, « Bilinguisme de façade », *Le Journal de Montréal*, 17 janvier 2021. Bruno Cournoyer-Paquin, « Insécurité linguistique dans la fonction publique fédérale: rien de nouveau sous le soleil », *Francopresse*, 18 janvier 2021.

cophones recalés parce qu'on considère que leur niveau d'anglais n'est pas assez élevé. Évidemment, il n'est pas question d'exiger désormais des candidats et des fonctionnaires francophones unilingues dans la fonction publique fédérale, alors qu'on dénonce les unilingues anglophones. La deuxième disposition instaure un régime spécifique de recours pour que les fonctionnaires puissent concrétiser leur droit. Il faut un mécanisme de recours direct en Cour fédérale plutôt que devant le Commissariat aux langues officielles parce que l'heure n'est plus à la conciliation et à la médiation, qui ont conduit à de nombreux compromis à l'encontre du français. Cette piste judiciaire prévoit l'attribution de dommages-intérêts au bénéfice du plaignant et un régime de présomption en sa faveur.

Ces modifications à la *Loi sur les langues officielles* seraient applicables à la grandeur de la fonction publique fédérale sur le territoire du Québec, où un besoin criant se fait sentir particulièrement dans les grandes régions de Montréal et de Gatineau – et on proposera de les rendre également applicables au sein même de la région administrative de la capitale fédérale à Ottawa vu son importance dans le contexte fédéral. Ensuite, pour le préciser, la proposition s'arrête là territorialement parce que notre mémoire est rédigé dans une perspective québécoise, mais, disons-le, absolument rien ne s'opposerait en théorie à l'étendre plus largement si les communautés francophones hors Québec voulaient également en bénéficier.

Dans cette approche asymétrique que je préconise, les langues officielles ne sont plus traitées à l'identique. Le français n'est donc plus une option à côté de l'anglais. Les tribunaux traitent déjà différemment les langues, désormais ils devraient toujours le faire puisque la loi l'exigerait. Bien que Mélanie Joly reconnaît dans sa politique que le français exige une protection supplémentaire, même au Québec, nous divergeons

d'avis sur les mesures à employer dans la fonction publique. Dans le dessein de mousser le bilinguisme, elle propose des cours de langue seconde, de revoir les seuils de connaissance et d'évaluation du français pour certains postes d'encadrement et promet de s'efforcer de recruter plus de candidats maîtrisant le français. N'oublions pas qu'elle conclut en évoquant l'importance du Bureau de la traduction, sans blague¹⁰.

Vous proposez enfin une modification constitutionnelle...

Certainement, c'est un symbole fort pour restaurer l'officialité du français en tant que langue de la législation québécoise. Dans cet enjeu d'intérêt national, la portée d'une telle modification constitutionnelle bilatérale entre Québec et Ottawa conférerait au français toute l'importance qu'il mérite. Il enverrait un puissant message à tous les citoyens, notamment aux immigrants qui se demandent à quelle communauté linguistique s'intégrer au Québec. Actuellement, tous les citoyens sont témoins qu'au sommet de l'échelle démocratique, le français est optionnel parce que les lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec sont bilingues. Comme Guillaume Rousseau et moi le proposons dans le livre que nous avons rédigé ensemble, cet amendement constitutionnel modifierait l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* pour que le Québec adopte ses lois en français comme l'Ontario adopte les siennes en anglais¹¹. Ensuite, elles seraient traduites en anglais de la même façon que la province voisine traduit les siennes en français. Cette proposition renverse le discutable arrêt Blaikie de 1979, qui a invalidé les dispositions de la Charte sur la langue de la législation¹².

¹⁰ Patrimoine canadien, précité, pages 27-28.

¹¹ François Côté et Guillaume Rousseau, *Restaurer le français langue officielle*, Institut de recherche sur le Québec, Montréal, 2019.

¹² Procureur général du Québec c Blaikie et autres, [1979] 2 RCS 1016.

Vous critiquez l'ancien juge de la Cour suprême Michel Bastarache dans votre livre, mais le citez au soutien de votre troisième proposition. Comment est-ce possible?

Monsieur Bastarache a une vision néo-brunswickoise des langues, axée sur la protection des minorités. Or, au Québec les francophones forment la majorité et ils ont tout de même besoin de protection. Tandis qu'il retient une approche individuelle des droits linguistiques, je préfère une approche territoriale pour le Québec. Il faut en prendre et en laisser, car il n'y a pas que du bon ou du mauvais dans ce qu'il affirme. Je le cite dans le mémoire soumis aux communes parce qu'il modère l'élan favorable au bilinguisme individuel de la ministre Joly quand il écrit que chaque communauté linguistique a conscience de son identité culturelle¹³.

Comment les parlementaires ont-ils réagi à la présentation de vos propositions?

Si les bloquistes ont démontré un intérêt manifeste et ont posé plusieurs questions sur l'application de la loi, les néodémocrates semblent peu convaincus. En effet, ils soutiennent officiellement le français au Québec pour gruger des votes aux libéraux, mais leur esprit est fermé et ils ne considèrent aucune mesure concrète. Souvenons-nous de la déclaration d'Alexandre Boulerice, qui prétend qu'exiger une connaissance du français pour obtenir la citoyenneté canadienne au Québec rime avec division et exclusion¹⁴.

La fermeture d'esprit des libéraux est complète aussi. Ils m'ont poliment questionné sur les modifications à apporter

¹³ Impératif français, précité, p. 38, note 77.

¹⁴ Boris Proulx, « Le français ne deviendra pas une exigence pour obtenir la citoyenneté depuis le Québec », *Le Devoir*, 19 novembre 2020.

à la législation pour étendre la Loi sur les langues officielles aux entreprises privées de compétence fédérale au Québec... mais non seulement cette proposition ne figure pas au mémoire déposé qu'au surplus j'y affirme que c'est une mauvaise idée pour une série de raisons techniques, juridictionnelles et démocratiques. Je réitère que la proposition prévoit plutôt de laisser le champ libre au législateur québécois ou un renvoi à la loi 101 dans le Code canadien du travail. Leurs positions, sur lesquelles ils semblent fermés à toute discussion, ne feront selon moi que reconduire et régulariser la situation sans changer grand-chose dans le monde réel et m'apparaissent purement cosmétiques. Je ne relève aucun véritable désir de leur part de protéger le français au Québec ou au Canada et nos positions sont tout simplement incompatibles.

Du côté conservateur, il existe une ouverture de principe, mais la manière par laquelle ils réaliseront leurs intentions demeure nébuleuse. □

Français

Dépasser nos inquiétudes

Après avoir mené à bien l'adoption de la loi 21, le gouvernement Legault promet maintenant de s'attaquer à la question linguistique et de redonner du tonus à la Charte de la langue française. Voilà plusieurs mois déjà que le gouvernement garde les Québécois en haleine, et les spéculations vont bon train quant au contenu du projet de loi que présentera le ministre Simon Jolin-Barrette. Pourtant, force est d'admettre que la bataille politique qui s'annonce pour renforcer le français ne sera pas aussi facile que celle qui a mené à l'adoption de la *Loi sur la laïcité de l'État* en raison d'une donnée fondamentale, soit l'appui populaire.

En effet, sur la question de la laïcité, le gouvernement caquiste pouvait se targuer d'avoir la majorité derrière lui, puisque les sondages confirmaient les uns après les autres l'appui d'environ deux Québécois sur trois au projet de loi 21¹. Même pour un gouvernement majoritaire, l'appui populaire est une donnée inévitable pour jauger de l'ampleur d'une réforme à venir sur un enjeu aussi polarisant. Si l'appétit des Québécois pour une législation sur la laïcité était incontestable et manifeste, certaines inquiétudes persistent lorsqu'il est question de mieux protéger le français.

* Étudiant au baccalauréat en philosophie et science politique à l'Université Laval.

1 CROP, « Les Québécois en faveur de la laïcité et de seuils d'immigration réduits », 27 novembre 2018, <https://www.crop.ca/fr/blog/2018/253/>.

Un consensus de façade?

Le 29 mars dernier, *Le Devoir* rapportait le résultat d'un sondage Léger selon lequel pas moins de 80 % des Québécois seraient d'avis que «la langue française a besoin d'être protégée au Québec²». Derrière cet appui encourageant à un énoncé plutôt vague, on peut certainement voir un lien avec les nombreux reportages qui pullulent depuis quelques mois sur le déclin de plus en plus observable du français, notamment quant à la possibilité d'être servi en français dans les commerces du centre-ville de Montréal³. Pourtant, lorsqu'il est question des mesures concrètes pour contrer cette tendance anglicisante, le beau consensus qui ralliait 4 Québécois sur 5 fond comme neige au soleil.

Un sondage Léger publié en novembre dernier s'avère particulièrement instructif à ce sujet⁴. Si 67 % des Québécois se disent prêts à appuyer une législation protégeant mieux la langue commune, les appuis aux dispositions les plus significatives qui pourraient être inscrites dans ladite loi sont moindres. Seule une mince majorité (54 %) est en faveur de restreindre le financement des institutions anglophones en proportion du poids démographique de la communauté historique anglophone, et 47 % se disent pour l'application de la loi 101 au cégep, pourtant une mesure incontournable si l'on souhaite réellement freiner notre anglicisation. Bien sûr, on trouve 80 % de Québécois favorables à un meilleur financement de la francisation des immigrants et 77 %

2 Guillaume Bourgault-Côté, « Large consensus en faveur de la protection du français », *Le Devoir*, 29 mars 2021.

3 Marie-Lise Mormina, « Incapable d'être servi en français », *Journal de Montréal*, 13 novembre 2020.

4 Patrick Bellerose, « Le déclin du français inquiète de plus en plus au Québec », *Journal de Québec*, 9 novembre 2020.

pour l'obligation de leur dispenser les services de l'État en français, mais ces seules actions ne peuvent avoir un impact réel sur la situation du français au Québec. Se contenter de ces mesurottes serait une malheureuse erreur pour le gouvernement et pour les citoyens préoccupés par cet enjeu vital : tout en ayant l'impression d'agir, on n'apporterait pas de solutions susceptibles de régler le problème vital auquel fait aujourd'hui face le Québec français.

Pire encore, il y a quelques années seulement, un autre coup de sonde de Léger révélait que 60 % des Québécois, dont une majorité de francophones, étaient en faveur de « permettre un accès plus facile aux écoles anglophones au primaire et au secondaire », soit de saborder les clauses les plus efficaces de la *Charte de la langue française*⁵. Les jeunes libéraux avaient d'ailleurs pris la balle au bond pour tenter de créer une nouvelle brèche dans la loi 101, initiative qui est heureusement restée lettre morte. Bref, non seulement l'appui à un vrai coup de barre linguistique est mitigé, un certain courant de l'opinion publique est même favorable à miner directement les dispositions de la loi 101 les plus essentielles.

Droit individuel ou langue commune?

En réponse aux reportages choquants sur l'impossibilité de se faire servir en français à Montréal ou sur le fameux « bonjour-hi » devenu une spécialité locale, ils sont nombreux à évoquer le « droit » d'être servi en français ou de travailler en français, comme si la langue était une question de droits individuels. Bien sûr, on a raison de s'insurger devant ces manifestations de plus en plus scandaleuses du

5 Marco Fortier, « Les Québécois veulent élargir l'accès à l'école anglaise », *Le Devoir*, 26 août 2017.

recul du français, mais la lunette des droits est insuffisante pour aborder cette situation. En effet, il s'agit de celle qu'a employée Pierre Elliott Trudeau lors de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* au fédéral, pour que les francophones aient le droit de travailler et d'être servis dans leur langue dans la fonction publique fédérale. Or, on se met le doigt dans l'œil si l'on pense sincèrement que le fait qu'un Québécois puisse être servi en français dans un bureau de Service Canada à Moose Jaw, ou dans un magasin du *West Island*, est un indicateur suffisant de la vitalité du français. Au contraire, se contenter de ces combats est le signe révélateur d'une langue en déclin, qui a perdu l'ambition de s'instituer comme langue commune au point de se replier dans la sphère des droits individuels.

Pour renouer avec l'esprit originel de la loi 101 et espérer renverser la vapeur, il faut plutôt envisager à nouveau le français comme un bien collectif, car une langue n'a de la vigueur que si elle dispose d'un bassin de locuteurs suffisants pour la parler. Voilà pourquoi le français doit redevenir la norme au Québec, la langue de communication entre les citoyens et avec l'État, et non pas une option parmi tant d'autres. Le libre choix linguistique, que cautionne la logique des droits individuels, n'est rien de moins que l'arrêt de mort du français au Québec à plus ou moins long terme, car français et anglais sont loin d'être à armes égales dans le contexte nord-américain. Comme le disait Lacordaire : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » D'où l'importance d'aller de l'avant avec une réforme musclée, qui n'aura pas peur de la coercition et des mesures fortes, seules voies porteuses pour faire échec au « libre-marché linguistique » mortifère et faire du français la norme au Québec, plutôt qu'une option sur deux. Voilà qui en froissera certainement plus d'un.

Les foyers d'opposition à une réforme de la loi 101

Outre la communauté historique anglophone, adversaire de toujours de la protection du français n'ayant pas encore digéré la *Charte de la langue française* de 1977, on peut déjà entrevoir deux grands foyers d'opposition à la réforme qui se profile, au sein même de la majorité francophone. Le premier est bien sûr la mouvance *woke*, qui fait les manchettes depuis quelques mois, et qui conçoit toute loi à portée universelle comme un nouvel avatar de la suprématie blanche. Selon la logique de cette gauche postmoderne, l'impératif d'authenticité est supérieur à tous les autres, et l'aspect rassembleur d'une culture commune apparaît conséquemment comme le masque d'une domination blanche qui en aurait contre la diversité. À travers une lunette racialisée, on ne croit tout simplement plus à l'intégration, le monde étant plutôt composé de races impossibles à rassembler sous un même étendard sans renforcer la domination des groupes marginalisés.

Pas plus tard que l'an dernier, le Conseil interculturel de Montréal dévoilait ses recommandations pour lutter contre le «racisme systémique» dans la métropole, parmi lesquelles figurait : «Que la Ville s'assure que de la documentation et des services soient disponibles dans d'autres langues que le français⁶.» Nous en sommes rendus là : le français langue commune serait une manifestation du racisme systémique, une discrimination indirecte freinant l'inclusion harmonieuse des non-francophones en leur imposant la connaissance du français pour interagir avec l'État. Alors que la gauche anticolonialiste était à l'avant-plan de la lutte pour la langue française dans les années 1960 et 1970, force est de constater que les choses ont changé depuis.

6 Mathieu Bock-Côté, «La loi 101 est-elle raciste? Apparemment, selon certains "antiracistes"», *Journal de Montréal*, 1^{er} juin 2020.

Plus menaçante qu'une minorité radicale de militants excités, ce que l'on pourrait aujourd'hui qualifier « d'anglomanie ordinaire » d'une partie non négligeable de la population francophone risque d'être l'obstacle le plus important à une réforme substantielle de la loi 101. Pensons à ces Québécois qui souhaitent tellement que leurs enfants apprennent l'anglais sans accent et étudient en anglais si possible, ayant profondément intériorisé que la langue de Shakespeare serait celle du voyage, des affaires et du monde en général. À leurs yeux, ceux qui veulent limiter l'accès des francophones aux institutions anglophones (écoles, emplois, etc.) seraient de véritables fossiles versant dans le « repli sur soi » et mettant des bâtons dans les roues d'une belle jeunesse ne souhaitant rien d'autre qu'apprendre pleinement l'anglais pour « s'ouvrir sur le monde ». Ce sont eux, les 53 % de francophones qui souhaitaient que l'on ouvre les écoles primaires et secondaires anglophones à tous, et ils sont manifestement assez nombreux pour avoir un poids dans la balance lorsqu'il est question de législation linguistique.

Pourtant, une entrevue menée récemment par *Le Devoir* auprès d'étudiantes francophones ayant choisi le cégep anglais réduit à néant cet argumentaire selon lequel les études supérieures anglophones ne seraient qu'une manière pour les jeunes francophones de perfectionner leur anglais, sans que cela n'ait d'impact anglicisant sur leur vie future. Avec la mainmise des Netflix et Spotify de ce monde sur le divertissement, les jeunes francophones sont loin d'avoir besoin d'apprendre l'anglais : « Le contenu que je consomme en ligne, c'est en anglais : les films, les vidéos sur YouTube... Poursuivre mes études en anglais, ça ne va pas tellement être un choc vu que je suis déjà habituée⁷. » Si les

7 Isabelle Porter, « Le fort attrait du cégep "in English" », *Le Devoir*, 30 mars 2021.

jeunes sont attirés vers les institutions anglophones, c'est bien davantage pour faire carrière en anglais, pour poursuivre un mode de vie de plus en plus anglicisé ou encore parce qu'elles sont perçues comme plus prestigieuses, ce qui en dit long sur l'attractivité du français et le péril de laisser cours au « libre choix ». Contre cette anglomanie normalisée, qui se manifeste bien au-delà de la seule question du cégep, il importe de réaffirmer le rôle d'État-nation francophone qu'assume le Québec depuis la Révolution tranquille avec une action législative vigoureuse qui fera à nouveau du français la langue commune et normale chez nous.

Maîtres chez nous

Depuis les années 1960, l'État du Québec s'est investi d'un rôle particulier quant à la nation francophone qui le fonde, justifiant une intervention constante et coûteuse afin de protéger son identité unique et précaire en Amérique du Nord. Avec la *Loi sur la laïcité de l'État*, le Québec a fait le choix d'un modèle républicain différent de celui du Canada et commence à renouer avec l'idée d'État-nation, laissée en friche trop longtemps suite au dernier échec référendaire. Le rôle premier de cet État-nation francophone est d'assurer la survie du fait français en son sein, ce qui nécessite de nouvelles actions aujourd'hui.

Idéalement, on verrait l'application de la loi 101 au niveau collégial, qui recueille presque l'assentiment de la majorité (47 %), de même que le financement des institutions anglophones selon le poids réel de ceux qu'elles ont pour mission de desservir (54 % d'appui). Dans *Pourquoi la loi 101 est un échec*⁸, un véritable ouvrage de référence en la matière, Frédéric Lacroix explique avec éloquence en quoi ces ins-

8 Frédéric Lacroix, *Pourquoi la loi 101 est un échec*, Boréal, 2020.

tutions sont en partie responsables de l'anglicisation de francophones, en offrant tout simplement trop de services et d'emplois pour les besoins réels de la communauté historique anglophone. Ces mesures institutionnelles devraient également s'accompagner d'une baisse durable des seuils d'immigration, ce qui était d'ailleurs une promesse de campagne de la Coalition avenir Québec largement appuyée par les Québécois. Au-delà d'une baisse de 20 % pour un an seulement, il conviendrait de ramener les seuils annuels autour de 30 000, tels qu'ils étaient avant la hausse radicale et arbitraire du gouvernement Charest à 50 000, afin de respecter notre capacité d'intégration. Si l'on peut penser que l'opinion publique ne sera pas dure à convaincre de cette dernière mesure, il faudra cependant se tenir debout devant le patronat et les libéraux, qui ne reculeront devant rien pour obtenir toujours plus de *cheap labor*, même au péril du Québec français.

Si la loi 21 bénéficiait d'un appui majoritaire dans l'opinion publique dès le début, notamment grâce au débat sur la Charte des valeurs québécoises qui avait préparé le terrain, il semble qu'un projet de loi substantiel sur la langue ne pourra initialement bénéficier du même appui. Voilà longtemps que les débats linguistiques sont disparus du radar politique québécois, et il faudra une bonne dose de courage pour forcer les choses et convaincre les Québécois d'adhérer aux solutions qui s'imposent. C'est loin d'être mission impossible : faut-il rappeler que la loi 101 n'avait pas l'aval d'une majorité lors de son adoption, alors qu'elle est aujourd'hui quasi-unanimement acceptée ? Les Québécois se sont largement laissés convaincre par la nouvelle loi, tout comme par la loi 21 au terme du débat sur la laïcité, car elle répond à une aspiration fondamentale de notre peuple : être maîtres chez nous. Protéger le français au Québec, c'est consolider le seul État en Amérique du nord

où les francophones sont majoritaires, «le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous⁹», comme le disait Lévesque.

Voilà un appel auquel la vaste majorité des Québécois ne saura rester insensible, car c'est bien l'avenir du Québec français qui est en cause. La fierté retrouvée qui est le moteur de la popularité persistante de la CAQ est indissociable de cette volonté saine et normale d'être la norme chez nous, qui correspond au fil rouge de notre histoire. La bataille politique à venir pour le français sera sans doute plus difficile que celle pour la laïcité, car il y a longtemps que l'on n'a pas labouré l'opinion publique à ce sujet, mais les fruits que l'on en récoltera ne seront que plus beaux. Pour un Québec français, il faut aujourd'hui dépasser nos inquiétudes et aller de l'avant. Parions que la vaste majorité des Québécois, qui nourrit toujours l'ambition d'être maître chez nous, emboîtera le pas. □

9 René Lévesque, *Option Québec*, Éditions de l'Homme, 1968, p. 19.



Marie-Hélène
Gaudreau

Députée de Laurentides-Labelle

1 866 440-3091

MH.Gaudreau@parl.gc.ca



@MHGaudreauBQ

424, rue du Pont
Mont-Laurier
(Québec) J9L 2P7

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1



Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442

Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca



CHRISTINE Normandin

Députée de Saint-Jean
à la Chambre des communes



100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3

450 357-9100
christine.normandin@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE

Député fédéral de Joliette



450 752-1940
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca

Le Québec sans compromis, jusqu'à
l'indépendance nationale.

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY



DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE-BAGOT



2710 rue Richand,
Bureau 108
Saint-Hyacinthe
J2S 8B6 | 450-777-0505



595 rue Boulay
Suite 202
Acton Vale
J0H 1A0 | 800-463-0505



Édifice de la Justice
Bureau 100
Ottawa
K1A 0A6 | 613-998-4585



SUIVEZ-NOUS SUR
LES MÉDIAS SOCIAUX



Lectures

Lectures

Recensions

COLLECTIF

116

Rester vivants. Qu'est-ce qu'une civilisation après le coronavirus?

ROMÉO BOUCHARD

(Préface d'André Larocque)

123

Le rêve de Champlain, de Papineau et de René Lévesque: un peuple!

Livres reçus

COLLECTIF

Rester vivants. Qu'est-ce qu'une civilisation après le coronavirus ?

Éditions Fayard en collaboration avec Le Figaro, 2020,

267 pages

En des temps d'incertitude que sont les nôtres, qui suscitent des panoplies de questionnements et de doutes, il est bon de savoir s'extirper des informations en continu et de prendre de la distance sur l'époque. En ce sens, un essai paru en pleine crise de coronavirus vaut le détour. En collaboration avec Le Figaro, les éditions Fayard réunissent dans *Rester vivants* parmi les plus grands penseurs de France, y incluant quelques plumes étrangères, sans oublier notre ambassadeur québécois Mathieu Bock-Côté, pour tenter de penser le monde qui suivra la covid. Vingt-six écrivains sont donc regroupés pour nous offrir des textes parus dans Le Figaro et Le Figaro Magazine entre mars et mai 2020. Sans que l'ouvrage ne soit divisé en parties ou en thèmes, on relève une diversité de sujets abordés intéressante, allant de l'État-nation à l'écologie catastrophiste, de l'économie à la montée en puissance de la Chine jusqu'aux risques pesant sur la démocratie.

Un premier texte est signé François-Xavier Bellamy, dans lequel l'homme réaffirme son credo dans la défense du sens civique et d'une communauté de destin, dont on découvre

les vertus pour faire face à une crise nationale. L'infatigable voyageur Sylvain Tesson ne semble pas trop souffrir de cette mise en arrêt, lui qui croit en un changement d'époque: «L'ultra-mondialisation cybermercantile, dit-il, sera considérée par les historiens futurs comme un épisode éphémère.» (p. 22) En plus de cet optimisme, il nous laisse une belle réflexion sur la lecture et notre conception du temps. L'ancien conseiller Henri Guaino offre une comparaison pertinente entre la pandémie et la crise financière de 2008 qu'il a vécu au gouvernement.

Mathieu Bock-Côté remarque pertinemment que la crise sanitaire a un effet accélérateur sur plusieurs phénomènes sociaux comme le complotisme et l'ensauvagement de «certains quartiers» de France. Le sociologue québécois en déduit que nous en avons fini avec le «mythe du progrès perpétuel¹», qui laissait penser que les conflits idéologiques et les situations tragiques n'étaient plus que du passé. Après ces considérations, Bock-Côté rappelle à partir d'un événement tragique ce que la religion peut avoir de plus beau dans l'existence d'un homme. Il consacre la fin de son texte au thème de «l'expertocratie», montrant avec justesse l'insuffisance d'une politique totalement soumise à «la science», comme s'il s'agissait d'un discours univoque.

Après son texte vient celui d'Hubert Védrine qui déplore l'absence d'une «réelle communauté internationale» mal préparée à faire face conjointement à une crise sanitaire. Sans en appeler au démantèlement des grandes organisations internationales, il souhaite au contraire rebâtir une nouvelle «coopération internationale» plus efficace que la «gouvernance mondiale» actuelle qui n'a rien vu venir. Sur un questionnement plus philosophique, Pascal Bruckner

1 *Ibid.*, p. 44-5; 53; 56; 61; 68; 84; 92; 96; 100.

s'interroge sur notre nouvel art de vivre de confinés : « Nous voilà tout comme Amiel condamnés à l'effroyable tâche de ne pas exister. » À son habitude, il nous laisse des pensées essentielles pour comprendre notre temps. Le journaliste François Lenglet réfléchit sur l'avenir économique de nos pays et sur le possible renforcement de la surveillance « pour des raisons de santé publique. » Sans être catastrophiste, ses constats nous prédisent des lendemains qui déchantent.

Alain Finkielkraut y va d'une note plus positive, remarquant que nous sommes toujours attachés à la préservation de la vie, qu'il s'agisse d'un vieillard ou d'un adolescent. Cela montre pour lui « que le nihilisme n'a pas encore vaincu et que nous demeurons une civilisation. » Il dénonce avec brio le « tribunal de la bêtise surinformée » qui cherche impitoyablement des coupables à la crise. Il laisse enfin de belles lignes sur son émerveillement devant « la beauté du silence » qui nous accompagna durant les premières semaines de confinement.

Face à l'épreuve, Michel Onfray nous invite à replonger dans nos racines romaines pour savoir maîtriser la souffrance : « je n'ai pas le choix d'être malade, mais j'ai le choix, en étant malade, de ne pas concéder à la maladie plus qu'elle ne prend déjà. » Dans le sillage de Sagesse², le philosophe montre l'importance de sa pensée afin d'exercer une sagesse pratique digne de ce nom.

Jacques Julliard revient sur le mythe de Prométhée pour réfléchir à la nature humaine au temps du coronavirus. Olivier Rey, en évoquant la figure de George Orwell, affirme l'importance de cultiver son jardin pour trouver refuge. La

2 Albin Michel, 2019.

philosophe Chantal Delsol croit qu'il faisait déjà plusieurs décennies que nos sociétés avaient saisi les dangers potentiels de la démesure: «Le Progrès, avec une majuscule, est derrière nous³.» Selon elle, nous retrouvons les vertus de la solidarité interne, de la souveraineté et du local.

Fabrice Hadjadj note l'importance inédite de la «pandémie numérique» que nous vivons, qui consiste à bombarder maladivement les populations des dernières informations sur le virus. Pierre Vermeren discute du déclin français qui se trouve encore une fois prouvé par l'incapacité de l'État à bien répondre à l'épreuve. Après lui, le professeur américain Joshua Mitchell évoque l'œuvre d'Alexis de Tocqueville pour réaffirmer l'importance des liens sociaux afin de garantir la démocratie: «La "distanciation sociale" est de ce point de vue le grand ennemi de l'esprit de la démocratie.» La philosophe Julia de Funès relève une immaturité collective dans la manière d'exprimer la reconnaissance à l'égard des soignants et note les impostures de la politique macronienne du «en même temps»

Pierre Manent revient, comme d'autres, sur le thème du retour de la nation face à un projet européen qui ne va plus. Il s'inquiète de l'établissement d'un état d'exception permanent et de l'effacement du régime démocratique devant l'idéologie: «nous avons parfaitement intériorisé, dit-il, le principe d'une discipline de parole et d'expression à laquelle il serait suspect d'opposer la moindre résistance.» Le politologue britannique David Goodhart continue sur le même thème en revenant sur sa division de la société entre les anywhere (ceux de partout) et les somewhere (ceux de quelque part). Il nous offre un propos original sur l'évolution des relations entre ces deux catégories de la population.

3 Collectif, *Op. cit.*, p. 128; 133; 150; 176; 207.

Après lui vient un texte important de François Cheng, qui nous montre combien le confinement peut être aliénant de par la promiscuité qu'il nous force à vivre. En passant par Confucius, Cheng nous rappelle que notre rapport aux autres doit toujours s'exercer avec une saine distance.

Jean-Pierre Le Goff décrit des phénomènes exacerbés par le confinement généralisé et la surabondance d'informations. Fier de la réaction de son pays face à la crise sans lui donner une note parfaite, il note avec raison que l'«[...] humanisme et le patriotisme sont toujours présents par-delà les fractures et les divisions». Hélène Carrère d'Encausse réfléchit quant à elle sur notre perception de la mort et sur l'avenir de notre civilisation dans le nouveau monde qui naît.

La journaliste Eugénie Bastié prend la plume pour nous offrir son regard toujours bien aiguisé sur la situation. Elle évoque entre autres les sujets du souverainisme, de l'écologie effondriste, de la montée de la gauche radicale, des difficultés du libéralisme et du populisme dans le présent contexte. L'essayiste Laetitia Strauch-Bonart poursuivra sur des thèmes similaires, tout en soulignant pertinemment la quasi-absence de débat autour de la loi d'urgence sanitaire et le risque de son prolongement.

En entretien, la philosophe Bérénice Levet laisse des réponses très intéressantes sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, que ce soit par rapport au nouveau vocabulaire adopté, à un mode de vie ralenti ou encore à la gestion de crise. Enfin, le dernier texte signé Laure Mandeville prend le temps d'analyser la puissance de la Chine dans le siècle dans lequel nous continuons de voguer, bon gré mal gré.

En somme, les textes ont tous leur pertinence pour tenter de dissiper les brumes de l'actualité en continu et de réfléchir

au monde d'après. On le devine, les thèmes abordés prendront de l'importance dans les années à venir. Cela ne nous empêche pas de faire certaines remarques sur quelques angles morts des analyses.

Notons dans un premier temps que la réflexion sur la montée en puissance des GAFAM est absente de l'ouvrage. Mathieu Bock-Côté écrivait lui-même dans une chronique avoir déchanté⁴ en constatant qui tirait profit de cette crise. Ensuite, il aurait été intéressant de réfléchir plus amplement sur notre rapport aux personnes vulnérables. Nos sociétés disent en effet imposer un confinement au nom de la défense de la vie. Mais ce discours se tient au même moment où la tendance à élargir l'accès à l'aide médicale à mourir s'accroît, ce qui entre en pleine contradiction avec notre attachement à la vie. Il y avait donc place pour une méditation sur ce thème.

Enfin, la place de plus en plus hégémonique que prennent les écrans dans nos vies n'est pas un sujet négligeable, additionné de l'avènement en force du télétravail et d'existences de plus en plus confinées à résidence. Encore une fois, il aurait été intéressant de lire nos penseurs s'étaler sur le sujet. Outre ces remarques, qui font moins une critique du propos qu'un appel à une réflexion plus élargie, Rester vivants est de toute évidence un ouvrage qui restera impor-

4 « La crise aurait dû nous rappeler l'importance vitale de l'indépendance nationale, et le danger de la dépendance industrielle. Pourtant, c'est une autre société qui se dessine. Elle sera moins démondialisée qu'amazonisée.

J'entends par là que les GAFAM, qui ont profité de la crise pour étendre leur emprise sur la société, seront désormais, encore plus qu'ils ne l'étaient auparavant, dans une position hégémonique. Ils exerceront sur nos vies une souveraineté à certains égards plus pesante que celle des États. » dans Mathieu Bock-Côté, « Après la crise, une société dominée par les GAFAM », *Le Journal de Montréal*, 16 décembre 2020.

tant pour les futures générations qui voudront comprendre ce que nous avons vécu et ce que nous anticipions de l'avenir. Pour nos contemporains, cet essai collectif offre des pistes de solution à un monde postcovid qui ne manquera pas de défis.

Philippe Lorange

Étudiant en science politique et philosophie à l'Université de Montréal

ROMÉO BOUCHARD (Préface d'André Larocque)

Le rêve de Champlain, de Papineau et de René Lévesque: un peuple!

Éditions LAMBDA, 2020, 215 pages

Roméo Bouchard – qu'on appelait Méo lorsqu'il enseignait la philosophie au Collège de Jonquière – est un redoutable polémiste. Il ne craint pas de pourfendre ceux qui ont perdu la mémoire; ceux qui n'ont pas la Terre-Québec de Miron dans les tripes; ceux qui donnent des leçons et qui multiculturalisent à fond la caisse; ceux qui wokent avec le plus profond des mépris.

À 84 ans, Bouchard a toujours la rapière bien aiguisée et il ne semble pas qu'il soit à la veille de la remettre au fourreau. En témoignent la quinzaine d'essais qu'il a publiés depuis son premier, *Deux prêtres en colère*, en 1968, en particulier *Gens de mon pays*, dans lequel il trace avec émotion le portrait des petites gens qu'il a côtoyé depuis près de 50 ans à Saint-Germain-de-Kamouraska. Le suivre sur Facebook est quasiment un travail à temps plein tellement il est prolifique.

Il fallait bien l'imagination de Roméo Bouchard pour rassembler, dans un livre paru il y a peu, trois figures notoires de l'histoire du Québec: Champlain, Papineau et Lévesque. Ces trois personnages apparaissent de plus sur la couverture du livre, dessinés par Jean Gladu, un collègue du *Quartier latin* à la fin des années 1960.

C'est une espèce d'épopée parfois échevelée, mais toujours inspirée et pleine de souffle, qu'il livre dans son dernier livre, *Le rêve de Champlain, de Papineau et de Lévesque: un Peuple!*

Pourquoi m'est-il remonté à la mémoire ce poème de Gaston Miron, « La vie agonique » ?

L'homme de ce temps porte le visage de la Flagellation
et toi, Terre de Québec, Mère Courage
dans la longue marche tu es grosse
de nos rêves charbonneux douloureux
de l'innombrable épuisement des corps et des âmes.

Peut-être à la lecture de cette phrase d'André Larocque, militant pour une réforme en profondeur du mode de scrutin, qui signe une préface dans laquelle il évoque les échecs subis par Champlain, Papineau et Lévesque: «Mais, trois rêves brisés ne signifient pas trois rêves perdus ou sans effets.»

Bouchard, pour être un optimiste invétéré qui ne mènerait pas tous ces combats si l'espoir ne les inspirait, fait quand même preuve de réalisme quand il prend la mesure des temps présents. Il constate qu'il «flotte dans l'air une sorte de mépris du passé, de doute, de malaise, de sentiment de culpabilité, et l'évocation de notre histoire, de notre identité, a un goût de régression, d'amertume». Mais chez-lui, le pessimisme ne prend jamais le dessus. «Ce serait une erreur de sombrer dans le défaitisme», affirme-t-il, car le Québec «est une sorte de miracle» Un miracle pour avoir surmonté les forces géopolitiques et historiques liguées contre la «nationalité québécoise», qui est toujours vivante à ses yeux et ayant la capacité de se réinventer dans le monde à venir.

Champlain, Papineau et Lévesque ont porté chacun un rêve. Bouchard avance que ce sont des «personnages-charnière» de notre histoire. Ils ont profondément aimé leur peuple, souligne-t-il. Et ce peuple les a aimés inconditionnellement.

Le rêve de Champlain

Bouchard s'appuie sur la brique écrite par un historien états-unien, David Hackett Fisher, justement intitulé *Le rêve de Champlain*, pour dresser le portrait de ce personnage, un personnage «sans bon sens».

C'est un soldat de profession. Un navigateur chevronné, un explorateur minutieux. Un cartographe étonnant. Un auteur prolifique. Un pionnier de l'ethnographie, de l'autochtonie, qu'il « respectait au plus haut degré ». Un naturaliste qui a décrit comme nul autre la faune, la flore et le climat des territoires explorés. Un apôtre de la tolérance, apprise auprès du roi Henri IV durant les guerres de religion. « Un négociateur habile et un pacificateur doué qui savait combiner fermeté et retenue », a écrit Fisher.

Mais aux yeux de Bouchard, Champlain était surtout un humaniste. « Bien au-delà des visées économiques et politiques de la colonisation, Champlain était porteur d'un véritable projet de société », écrit-il. Ce projet de société de Champlain, on le trouve encore une fois chez Fisher, que cite l'auteur. « Ce soldat las des guerres rêvait d'humanité et de paix dans un monde de cruauté et de violence. Il entrevoyait un monde nouveau où des gens de cultures différentes pourraient vivre ensemble dans l'amitié et la concorde. C'est ce qui devint son grand dessein en Amérique du Nord. »

Ce vaste dessein s'est traduit concrètement par les traités d'alliance signés en 1603 et en 1609 avec plusieurs nations. Ce grand rêve humaniste s'est finalement traduit, un siècle plus tard, par la signature de la Grande paix de 1701, après de longues négociations menées avec 39 nations autochtones de l'Est de l'Amérique. « Sans cette alliance, estime Bouchard, il est peu probable que nous serions là aujourd'hui. »

Mais la Conquête de 1760 a mis un terme à ce rêve inachevé. Les Anglais étant devenus les maîtres du territoire, cette société de collaboration et de métissage avec les Premières Nations, « d'une économie basée sur le commerce des fourrures en partenariat avec les Indiens à travers l'Amérique » fit place à l'empire royal britannique.

Le rêve de Papineau

D'entrée de jeu de ce chapitre, Roméo Bouchard remet les pendules à l'heure au sujet du portrait négatif et très peu flatteur qu'avaient fait de Papineau les réformistes, les patriotes vire-capots et le clergé complice. «Les réformistes confédératifs ont voulu donner de lui l'image d'un beau-parleur et d'un profiteur, voire même d'un imposteur. Même si Papineau demeure un personnage complexe, au cœur d'une époque mouvementée et controversée, la vérité est tout autre», écrit-il. Et selon lui, ce sont des historiens comme Yvan Lamonde, Jean-Claude Germain, Jonathan Livernois, Micheline Lachance et Claude Larin qui ont contribué récemment à présenter le véritable Papineau dans sa dimension historique.

Pour Bouchard, Papineau n'est rien d'autre que le plus grand homme politique de l'histoire du Québec! Il rappelle que le Parti patriote était un parti fort bien organisé, qui avait recueilli 90 % des votes et 80 000 signatures en appui aux 92 résolutions de 1834 et il estime que la mobilisation populaire de cette époque «n'a pas d'égal dans toute l'histoire du Québec».

Plusieurs historiens ont soutenu que la Constitution de 1791 était inspirée par la crainte des Britanniques que les Canadiens veuillent suivre la voie des États américains qui venaient de se déclarer indépendants de l'Angleterre. Les historiens Lamonde et Livernois ont démontré que ce n'était pas «le gouvernement responsable» qui était l'objectif de Papineau et des Patriotes, mais bien l'abolition du Conseil législatif, dont les membres étaient directement nommés par le gouvernement et qui étouffait toute velléité d'autonomie du Parlement élu.

Papineau était un républicain. C'est le modèle états-unien qu'il voulait importer pour mettre fin à l'absolutisme royal.

Lamonde et Livernois, cités par Bouchard, rappellent que «Papineau proposait depuis plusieurs années des solutions états-uniennes. Il ne pouvait plus se satisfaire d'une réforme éventuelle du parlementarisme britannique».

Vues d'aujourd'hui et étant donné l'esprit de l'époque, les 92 résolutions ont quelque chose de révolutionnaire. On y réclame la justice, l'accès aux terres, des procès justes, moins d'impôts coloniaux, moins de corruption, un gouvernement élu et contrôlé par le peuple et non pas par les riches marchands anglais et écossais de Montréal et le Colonial Office de Londres.

Mais ces revendications légitimes ont été écrasées dans le sang.

De son retour d'exil en 1845 jusqu'à son décès en 1871, Papineau n'eut de cesse de dénoncer l'Acte d'Union de 1841 et la Confédération de 1867. Mais «le rêve américain de Papineau est bel et bien mort».

Le rêve de Lévesque

On ne peut dissocier la place occupée par René Lévesque dans ce que les anglophones, comme le rappelle Bouchard, ont en premier nommé *The Quiet Revolution* et que nous avons par la suite nommée Révolution tranquille.

L'auteur rappelle que les trois principales cibles de cette révolution, de 1960 à 1969, ont été «le pouvoir du clergé catholique, le pouvoir du capital anglo-saxon et américain et le pouvoir politique britannique, tout trois de mèche pour protéger leurs intérêts respectifs». Ces trois sujets de blocage ont été attaqués de tous bords sans qu'une guerre formelle n'ait eu lieu.

Avant d'aborder le sujet René Lévesque, l'incarnation des Québécois, Bouchard peint à larges traits le rôle du *Refus global* de 1948, des revues *Cité libre* et *Parti-pris* et du RIN dans la construction d'une identité nouvelle. Tout en rappelant que la Révolution tranquille est sans conteste le réveil de tout un peuple, c'est Lévesque qui a su lui donner son élan et sa crédibilité populaire. « Comme Champlain avait incarné le rêve d'un Nouveau Monde égalitaire et tolérant et Papineau celui des Patriotes canadiens et de la République indépendante du Bas-Canada, René Lévesque a incarné le rêve de ceux qui se nommaient maintenant les Québécois », soutient-il. André Larocque, qui fut son sous-ministre, estime que Lévesque voulait avant tout permettre au peuple québécois d'être maître chez-lui et de se gouverner lui-même, à l'instar de Papineau, comme lui un démocrate et un républicain. La construction de l'État du Québec, comme l'a nommé Jean Lesage dès les premières années de son gouvernement, était en marche. Il eut des répercussions positives sur les plans politique, social, culturel et économique.

Mais le rêve de Lévesque et de Parizeau, comme celui de Champlain et Papineau, « allait frapper un mur, et deux plutôt qu'un : deux NON déchirants à deux référendums sur la souveraineté du Québec dans lesquels on a peut-être vu trop rapidement des échecs – surtout le dernier – alors qu'ils étaient plutôt révélateurs des rapports de forces auxquels nous avons affaire et d'erreurs de stratégie et de communication. Le défaitisme qui en a découlé nous a cassé les reins ».

Mais Bouchard sait rebondir!

Pour lui, un tel défaitisme équivaut à une capitulation et ne mènera nulle part. Il faut donc en sortir. Car le défaitisme, ce n'est pas le genre de la maison. Il continue de faire

confiance au peuple, « beaucoup plus confiant en lui-même que les élites et militants indépendantistes déçus et incapables d'assumer leurs erreurs stratégiques ».

Aux yeux de ce vieux militant qui ne baisse pas la garde, nous sommes un peuple fragile certes, continuellement en danger, mais en un sens indestructible et insoluble. À ses yeux encore, le Québec n'est pas à l'agonie et il continue et doit continuer à faire mentir l'histoire.

Après la lecture de cet essai, personne ne pourra prétendre que Roméo Bouchard n'aime pas son peuple!

Michel Rioux
Journaliste et syndicaliste

Avez-vous lu notre numéro Printemps 2021 ?



Des comptes-rendus, des analyses critiques, des entrevues,
des extraits en primeur, des notes de lecture

40 pages grand format couleur qui permettent
de partager le point de vue de collaborateurs avertis
sur les essais publiés au Québec durant l'année

3 parutions par année
30 \$ par an – 75 \$ pour trois ans
taxes et expédition comprises

Abonnements et achats à la boutique
actionnationale.quebec/cahiers-de-lecture

JEAN-MARC NARBONNE

Démocratie dans l'Antigone de Sophocle. Une relecture philosophique

Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection Zêtêsis, 2020, 112 pages

SERGE BOUCHARD

Un café avec Marie

Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Papiers collés, 2021, 272 pages

DOMINIQUE FORTIER

Les villes de papier

Québec, Éditions ALTO, 2020, 192 pages

ANDRÉ PICARD

Les grands oubliés. Repenser les soins de nos aînés

Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2021, 248 pages

ALAIN OLIVIER

La révolution agroécologique. Nourrir tous les humains sans détruire la planète

Montréal, Écosociété, 2021, 296 pages

FILIPPO PALUMBO

La danse de la guérison

Montréal, Éditions Nota Bene, Collection Penser avec les mains,, 2021, 270 pages

ROBERT GAGNON ET DENIS GOULET

La Formation d'une élite. Les bourses d'études à l'étranger du gouvernement québécois (1920-1959)

Montréal, Les éditions du Boréal, 2020, 546 pages

CLAUDE TRUDEL

Une histoire du ministère de la Culture (1961-2021)

Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Essais et Documents, 2021, 324 pages

JACQUES CARDINAL

Un pays réconcilié. Amitié, harmonie et politique dans Two Solitudes de Hugh MacLennan

Montréal, Lévesque éditeur, 2021, 264 pages

MARTIN DAVID-PETERS

Clark ou la peau de l'ours

Montréal, Leméac Éditeur, 2021, 120 pages

MICHEL BIRON ET DAVID BÉLANGER

Sortir du bocal. Dialogue sur le roman québécois

Montréal, Les éditions du Boréal, Collection Liberté grande, 2021, 232 pages

GENVIÈVE DORVAL-DOUVILL, KIMBERLEE DÉSORMEAUX ET MARC-ANDRÉ OUELLETTE

Raviver la démocratie. Pour un partage accru du pouvoir

Montréal, Éditions Somme toute, Collection Brefs essais, 2021, 176 pages

JEAN-FRANÇOIS GINGRAS ET SYLVAIN PERRON

Choisir l'environnement. Guider les actions de nos institutions

Montréal, Éditions Somme toute, Collection Brefs essais, 2021, 152 pages

RAPHAËL LOFFREDA

L'empire face aux Renards, La conduite politique d'un conflit franco-amérindien (1712-1738)

Québec, Éditions du Septentrion, 2021, 342 pages

DANICK TROTTIER

Le classique fait pop. Pluralité musicale et décloisonnement des genres

Montréal, XYZ éditeur, 2021, 264 pages

MICHEL SARRA-BOURNET

Entre corporatisme et libéralisme. Le patronat québécois dans l'après-guerre

Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2021, 348 pages

GÉRARD FABRE

Le pari canadien d'André Siegfried

Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection Cultures québécoises, 2020, 154 pages

FRIEDRICH ENGELS ET KARL MARX (TEXTES RÉUNIS PAR RICHARD POULIN)

Irlande, classes ouvrières et libération nationale

Saint-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2021, 480 pages

JULIEN LEFORT-FAVREAU

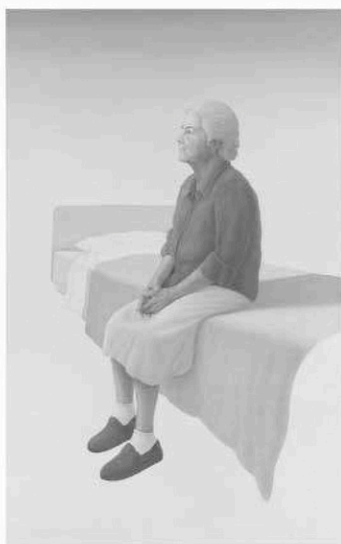
Le luxe de l'indépendance. Réflexions sur le monde du livre

Montréal, Lux Éditeur, 2021, 168 pages

Depuis le début de la pandémie,
L'Action nationale
maintient ses mesures
de déconfinement intellectuel!

Mars 2021
Vol. CXL n°3

L'Action
NATIONALE



Pendant ce temps
au CHSLD

Pour vous abonner
ou pour acheter un numéro

actionnationale.quebec/boutique

Septembre 2019
Vol. CXXXIX
L'Action
NATIONALE



Saisir la crise

Janv. 2020
Vol. CXXXIX
L'Action
NATIONALE



IPSD 1995-2020
Soutenir le combat

Septembre 2019
Vol. CXXXIX
L'Action
NATIONALE



Cégeps 101

Octobre 2019
Vol. CXXXIX
L'Action
NATIONALE



OCTOBRES



Connexion abonnés ?

Le site internet de L'Action nationale met systématiquement en ligne les articles qui paraissent dans la version papier de la revue.

Les articles parus dans l'année ne sont cependant pleinement accessibles qu'aux abonnés de la version papier.

En activant la « connexion abonnés », nos abonnés ont accès à tous les articles du site.

Pour vous inscrire à cette option gratuite de l'abonnement papier, il vous suffit de communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

revue@action-nationale.qc.ca

514 845-8533 ou 866 845-8533

Pour renouveler votre abonnement directement de votre compte bancaire

1. Sous l'onglet «**ajouter un fournisseur**», recherchez la «**Ligue d'action nationale**» dans la catégorie «**Livres, journaux et revues**»

Payer une facture Aide | Imprimer | Fermer

Faire un paiement | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | **Changer l'ordre des factures**

> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.
> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.
> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez l'onglet **Faire un paiement**.

Recherche

Nom du fournisseur :

Catégorie :

Recherche

 ASSISTANT ACCÉS O Fermer l'Assistant AccésO

Pour lancer la recherche, cliquez sur **Recherche**.

2. Validez votre choix

Payer une facture Aide | Imprimer | Fermer

Faire un paiement | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | **Changer l'ordre des factures**

> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.
> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.
> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez l'onglet **Faire un paiement**.

Recherche

Nom du fournisseur :

Catégorie :

Recherche

Résultat de la recherche

1 fournisseur(s) trouvé(s)

> Veuillez sélectionner le fournisseur recherché, puis cliquer sur le bouton **Valider**.

 ASSISTANT ACCÉS O Fermer l'Assistant AccésO

Voici les fournisseurs qui ont été trouvés. Si celui que vous cherchez se trouve dans la liste, cochez le bouton à gauche du nom de ce fournisseur. Si vous ne trouvez pas le fournisseur que vous cherchez, effectuez une nouvelle recherche en utilisant un autre mot-clé.

Nom du fournisseur	Catégorie
<input type="checkbox"/> Ligue d'action nationale (OC)	Livres, journaux et revues

Valider | **Annuler**

3. Inscrivez votre numéro d'abonné et un descriptif du compte

Payer une facture Aide | Imprimer | Fermer

Faire un paiement | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | **Changer l'ordre des factures**

Fournisseur :

N° de référence :

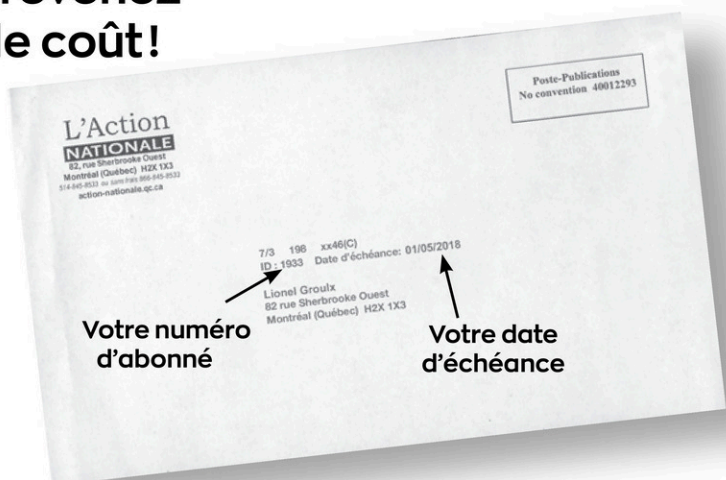
Descriptif :

 ASSISTANT ACCÉS O Fermer l'Assistant AccésO

Le numéro de référence est numérique. Correspond au numéro d'abonné. Formé d'un minimum de 01 chiffres et d'un maximum de 05 chiffres qui se trouvent dans le coin supérieur gauche du coupon de remise. Vous devez entrer le numéro de référence sans tirets, sans espaces.

Valider | **Annuler**

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514 845-8533 ou 1 866 845-8533
- par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

L'Action NATIONALE *EN HÉRITAGE*

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s de Jacques Martin

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

TABLEAU D'HONNEUR DES DONATEURS ET LÉGATAIRES DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

BÂTISSEURS ÉMÉRITES

plus de 50 000 \$

François	Gaston	André
Beudoin	Beudry †	Véronneau

GRANDS BÂTISSEURS

de 25 000 \$ à 49 999 \$

Pierre Karl Péladeau	Hector Roy †
----------------------	--------------

BÂTISSEURS

de 5000 \$ à 24 999 \$

Gabriel Arsenault	Jacques C. Martin
Dominique Bédard †	Paul Mainville †
Bernard Lamarre †	Michel Moisan
Bernard Landry †	Ivan Roy
Isabelle Laporte	Cécile Vanier †
Bryan L'Archevêque	

MEMBRES BIENFAITEURS

1500 \$ à 4999 \$

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Jacques Cardinal
Paul Carrier
Roch Cloutier
Bernard Courteau
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
Benoît Dubreuil
André Dubuc
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Jean-Pierre Gagnon
André Gaulin

Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Georges Lacroix
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Laurent Mailhot
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette

Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell
Gilbert Paquette
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Ivan Roy
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Rita Tardif
Robert G. Tessier †
Marcelle Viger
André Watier

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

1000 \$ à 1499 \$

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Réjane Blary
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Gaétan Breault
Marcelle Brisson
Henri Brun
Édouard Cadotte
Jean-Paul Champagne
Jean-Charles Claveau
Robert Comeau
George Coulombe
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Gérard Deguire
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaimé
Marcel Fafard

Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Jean-Claude Gagnier
Raymond Gagnier
Christian Gagnon
Léopold Gagnon
Marcel Gaudreault
Romain Gaudreault
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Yves Gilbert
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Guy Houle
Germain Jutras
Raymond Laflamme
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Denis Lazure †
André Leduc
Maurice Leduc
Pascal Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Clément Martel

Yvon Martineau †
Roger Masson
Monique Michaud
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hubert Payne
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
Ghislaine Raymond-Roy
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Denise Simoneau
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Claudette Thériault
Frédéric Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugois
Claude-P. Vigeant
Florent Villeneuve
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Christian Gagnon

Vice-président

Pierre Serré

Secrétaire

Alexis Tétreault

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Denis Monière

Isabelle Le Breton

Martine Ouellet

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Nicolas Bourdon

Robert Comeau

Claude Coulombe

Myriam D'Arcy

Jules Gagné

Mathieu Gauthier-Pilote

Léolane Kemner

Philippe Lorange

Jacques C. Martin

Gilbert Paquette

Danic Parenteau

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2021

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	90 \$ <i>(78,28 \$ + taxes)</i>	150 \$ <i>(130,46 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	190 \$	300 \$
Étudiant	55 \$ <i>(47,84 \$ + taxes)</i>	90 \$ <i>(78,28 \$ + taxes)</i>
Institution	150 \$ <i>(130,46 \$ + taxes)</i>	250 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca